

Rapport annuel | 2024-2025



CATALYSER LES INFRASTRUCTURES

Investir dans la croissance du Canada

SANS OBSTACLE

ACCESSIBLE

La BIC s'engage à créer une expérience sans obstacle pour tous les membres du personnel, les personnes à la recherche d'un emploi, la clientèle, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Pour toute question sur l'accessibilité ou pour demander des accommodements, veuillez contacter votre personne-ressource à la BIC ou envoyer un courriel à accessible@cib-bic.ca.

The CIB is committed to creating a barrier-free experience for all employees, job-seekers, clients, suppliers and other stakeholders. For any questions about accessibility or to request any accommodations, please contact your CIB representative or email accessible@cib-bic.ca.



/ Page 04

01



/ Page 08

02



/ Page 09

03



/ Page 10

04



/ Page 71

05



/ Page 78

06

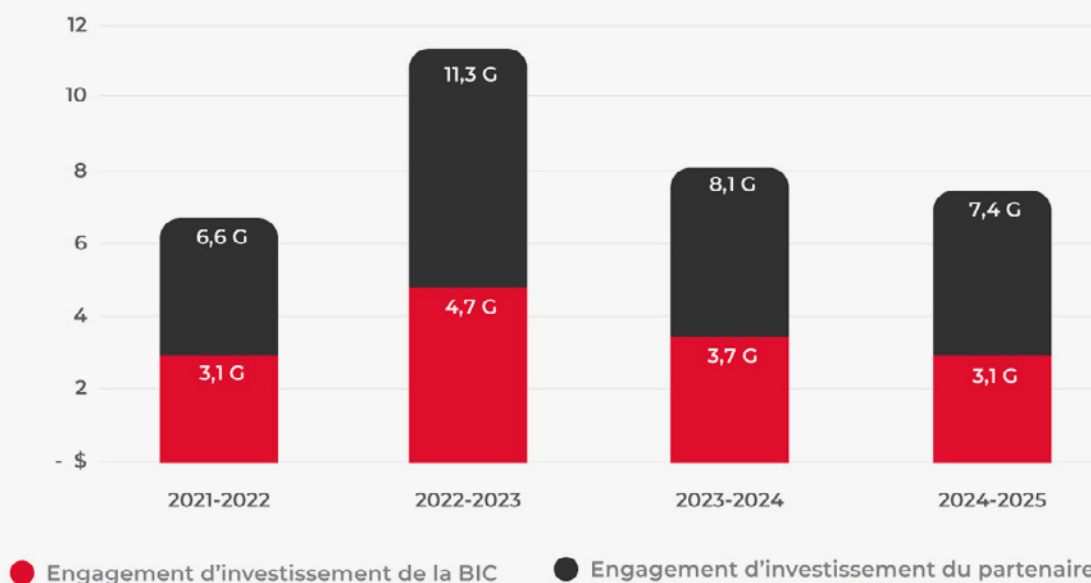


Faits saillants 2024-2025

UN MODÈLE ÉPROUVÉ

La BIC investit plus de 3 G\$ dans les infrastructures chaque année

En milliards de dollars



La BIC prévoit contribuer au financement d'infrastructures d'une valeur totale de 6 à 8 milliards de dollars chaque année, avec des totaux plus élevés les années où la concentration de grands projets est plus élevée. En 2022-2023, par exemple, la BIC a pris des engagements importants dans le projet du [petit réacteur modulaire de Darlington](#) (en cours de construction) et dans le projet de [stockage d'énergie Oneida](#) (en exploitation).

CLÔTURE FINANCIÈRE

PROJETS

AUTOCHTONES

COÛT EN CAPITAL

Valeur totale des clôtures
financières de la BIC

15,8 G\$

Nombre de projets

94

Engagement d'investissement
autochtone total de la BIC

1,1 G\$

dépassant l'objectif de 1 G\$

Coût en capital total
des projets

46,1 G\$

Total des investissements
privés et institutionnels
attirés

19,5 G\$

Nombre total de projets
autochtones

28

Une étude récente a révélé que **8,2 milliards de dollars** d'investissements de la BIC ont attiré **9,2 milliards de dollars** d'investissements privés et institutionnels directs, ce qui devrait permettre de débloquer **32,5 milliards de dollars** supplémentaires en investissements du secteur privé, contribuant ainsi à la croissance économique et à la création d'emplois.

Chiffres depuis la création

Relever les plus grands défis du Canada

- » **Sécurité énergétique** : La BIC investit dans des infrastructures énergétiques propres pour favoriser la croissance économique, réduire la dépendance aux carburants fossiles, améliorer la résilience et faire des économies aux contribuables.
- » **Logement** : L'initiative d'infrastructures pour le logement de la BIC offre des investissements aux municipalités et aux promoteurs immobiliers pour financer des infrastructures habilitantes afin d'accélérer le développement de logements.
- » **Minéraux critiques** : La BIC étudie les possibilités d'infrastructures habilitantes pour soutenir l'extraction de minéraux critiques qui contribueront à la transition énergétique propre et ouvriront la voie aux exportations.
- » **Nord et Arctique du Canada** : La BIC investit dans le Nord du Canada pour accroître la présence dans et la connexion à la région et améliorer la vie de la population.
- » **Réconciliation autochtone** : Les initiatives d'infrastructures pour les communautés autochtones et pour la participation autochtone de la BIC visent à combler les lacunes en matière d'infrastructures communautaires et à permettre une participation économique importante.
- » **Corridors commerciaux** : Les investissements de la BIC dans le commerce et le transport déplacent les personnes et les marchandises, facilitent le commerce et relient le Canada aux marchés mondiaux.
- » **Changements climatiques et transition vers une économie à faibles émissions de carbone** : Les investissements de la BIC dans le transport en commun, l'énergie propre et les infrastructures vertes réduisent les émissions de carbone, augmentent l'efficacité et positionnent le Canada comme chef de file dans l'économie à faible émission de carbone.



Devenir financièrement viable

Pour la première fois, aux T3 et T4 de 2024-2025, la BIC a généré des revenus suffisants de ses investissements pour financer ses activités au cours de cette période – aucun crédit pour charges d'exploitation n'a été reçu au cours du deuxième semestre de l'exercice. Il est attendu que cela se poursuive alors que la BIC est transformée en une institution autonome. Compte tenu de l'horizon temporel des remboursements du capital, une partie de ses investissements sera récupérée au fil du temps, ce qui permettra d'appuyer les projets avec un minimum de coûts supplémentaires pour les contribuables.

Catalyser les résultats au profit de la population du Canada et de l'économie

La BIC est un investisseur d'impact mesurant son rendement non pas en profits, mais en avantages pour la population du Canada.

Emplois créés pendant la phase de construction

205 546

Effet de la phase de construction sur le PIB

27,8 G\$

Réduction annuelle moyenne des gaz à effet de serre par les projets de la BIC en Mt

9,7 Mt

Impact économique annuel moyen pour le commerce et le transport

1,4 G\$

(contribution au PIB)

Projets d'infrastructures autochtones entrepris

28

Capacité de logement permise grâce aux projets de la BIC

20 415

(n^{bre} de nouveaux logements que les infrastructures peuvent desservir)

Accès à l'Internet haut débit

463 967

(foyers mal desservis connectés)

Achalandage quotidien du transport en commun

175 372

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



C'est un grand honneur de présider le conseil d'administration de la BIC. Au cours de ma carrière, j'ai travaillé sur des projets d'infrastructures complexes, dont certains m'ont permis de découvrir de visu comment le modèle de la BIC permet de construire davantage d'infrastructures. La BIC a maintenant créé un portefeuille de 94 projets d'un océan à l'autre, dont chacun catalyse l'investissement privé et produit un impact significatif pour les collectivités.

La BIC a prouvé son modèle d'investissement dans les infrastructures d'intérêt public dont le Canada a besoin. À l'heure actuelle, il est essentiel de construire davantage d'infrastructures et de combler les lacunes en matière d'infrastructures pour assurer la croissance économique et la souveraineté du pays. Le Canada doit bâtir les infrastructures qui appuient la diversification des échanges, fournir de l'énergie abordable en abondance qui sous-tend l'économie et renforcer la souveraineté dans l'Arctique.

La réalisation de grands projets d'infrastructures est difficile, avec des coûts d'investissement importants, de longs horizons temporels et des risques importants sur les coûts et les revenus. Il n'est pas surprenant que de nombreux projets indispensables soient au point mort. Dotée d'un mandat clair, d'une équipe de spécialistes du commerce et d'outils financiers novateurs, la BIC a mis au point une formule pour catalyser des projets d'infrastructures qui seraient bloqués autrement.

Le modèle des banques d'infrastructure a fait ses preuves dans le monde entier, avec des exemples réussis au Royaume-Uni, en Australie, aux États-Unis et dans les pays nordiques comme moyen de catalyser l'investissement privé et de faire construire davantage d'infrastructures à moindre coût pour les contribuables.

La BIC travaille en étroite collaboration avec des partenaires gouvernementaux, autochtones, privés et institutionnels. Je suis particulièrement fier que la BIC ait atteint son objectif d'investissement de 1 milliard de dollars dans des projets d'infrastructures autochtones en seulement quatre ans.

La BIC investit dans des projets qui comptent dans le monde en mutation d'aujourd'hui. Deux exemples sont à noter :

- » **Projet de ligne de transport Wasoqonati** – une interconnexion interprovinciale qui soutient le commerce de l'électricité entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse en partenariat avec Nova Scotia Power et Wskijinu'k Mtmot'atnuow Agency Ltd.
- » **Projet de sécurité énergétique des Inuvialuit** – un projet de gaz naturel et de diesel synthétique qui appuie la sécurité énergétique des collectivités riveraines de l'océan Arctique en réduisant la dépendance à l'égard des carburants acheminés par camion à des milliers de kilomètres de distance

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont réservé un accueil chaleureux dans le cadre de mes nouvelles fonctions : les partenaires du secteur, les autres membres du conseil d'administration, Monsieur le ministre Robertson, **ainsi** qu'Ehren Cory, président-directeur général, et son incroyable équipe de la BIC. Je me réjouis de travailler avec tout le monde.

Au nom du conseil, je tiens également à remercier tout particulièrement Jane Bird, qui a assuré la présidence par intérim du conseil de janvier 2024 à mars 2025 avec beaucoup de dévouement et de leadership. Je suis reconnaissant que Jane demeure au conseil d'administration en tant que membre, et je me réjouis de sa contribution continue. Je tiens également à féliciter Jane, qui a mené la direction et le personnel de la BIC vers une nouvelle année de résultats solides. Merci également à David Bronconnier, Poonam Puri et Vince Gasparro pour leur service au sein du conseil d'administration. Il ne fait aucun doute que le chemin à parcourir est plein de défis et d'occasions, mais je sais que la BIC est à la hauteur de la tâche et je suis ravi de me mettre au travail.

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



EHREN CORY

Président-directeur général

La BIC est un outil éprouvé pour construire de nouvelles infrastructures essentielles. 2024-2025 a été la quatrième année consécutive où la BIC a investi plus de 3 milliards de dollars dans de nouveaux projets d'infrastructures à travers le pays, ayant engagé 3,1 milliards de dollars pour 23 projets dans toutes les régions du pays. Cela porte son portefeuille total à 94 projets pour une valeur en capital totale de 46,1 milliards de dollars et 15,8 milliards de dollars en investissements de la BIC.

Ces investissements se traduisent par des infrastructures dans le monde réel. 63 projets sont actuellement en construction et 5 sont achevés et maintenant opérationnels. Ces projets procurent des avantages tangibles et locaux dans les collectivités de tout le pays, la construction appuyant plus de 200 000 emplois.

La BIC continue d'innover dans la manière dont elle génère de l'impact pour la population du Canada. Elle a atteint la clôture financière de son premier investissement participatif en 2024-2025, ainsi que de ses premiers investissements dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

La BIC s'engage à établir des partenariats avec les communautés autochtones, comme en témoigne cette année le fait qu'elle a investi 1 milliard de dollars dans 28 projets en partenariat avec les communautés autochtones et au profit de celles-ci. Cela reflète le travail de son équipe dévouée de spécialistes d'investissement en infrastructures autochtones pour établir des relations dans tous les coins du pays. Lorsque je regarde le portefeuille de projets potentiels, je suis enthousiasmé par le potentiel de nouveaux partenariats dans le cadre de ces projets.

Les infrastructures sont essentielles pour catalyser l'investissement privé dans l'économie au sens large. Le premier investissement de la BIC après mon arrivée en 2020 a été dans des projets d'irrigation en Alberta. Ces projets sont maintenant en service et l'amélioration de l'accès à l'eau entraîne une augmentation des

rendements agricoles dans le sud de l'Alberta. Il y a maintenant des investissements privés dans de nouvelles installations de transformation des aliments, preuve directe de l'activité économique générée par les nouvelles infrastructures. Dans l'ensemble du portefeuille, des études estiment que chaque dollar investi par la BIC devrait générer quatre dollars d'investissement dans l'économie au sens large.

Le modèle de financement de la BIC fait d'elle un outil rentable pour le gouvernement – ses investissements sont principalement des prêts qui sont remboursés, et elle fait en sorte que l'argent des contribuables aille plus loin en attirant des investissements privés et institutionnels pour investir dans les infrastructures canadiennes. En fait, au cours des deux derniers trimestres de l'exercice, la BIC a généré un rendement suffisant de ses investissements pour couvrir ses charges d'exploitation.

Il est essentiel de s'engager auprès des partenaires d'investissement et des parties prenantes des secteurs privé et public pour maximiser cet impact. L'an dernier, la BIC a commandé un sondage indépendant auprès de ses partenaires de projets afin de comprendre comment améliorer le mandat et catalyser encore plus d'infrastructures. La grande majorité (94 %) est d'accord pour dire que la BIC fait avancer des projets d'infrastructures qui pourraient ne pas être construits autrement. Le même pourcentage a dit que sans la BIC, leurs projets auraient été annulés ou auraient été tributaires de subventions gouvernementales, ce qui aurait augmenté les coûts pour les contribuables.

Je tiens à remercier le personnel dévoué de la BIC à travers le pays, qui a établi des relations avec des partenaires, abordé les projets de façon innovante et travaillé pour que les projets soient débloqués. À mesure de naviguer l'incertitude générale des marchés mondiaux, les années à venir posent des défis et des possibilités. Je demeure convaincu que l'équipe de la BIC continuera de relever le défi et de fournir les infrastructures dont le Canada a besoin. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration : Macky Tall, Janis Byrne, Elisabeth Hivon et Hari Subramaniam, et un merci spécial à Jane Bird pour avoir assuré la présidence par intérim et aux membres sortants David Bronconnier, Poonam Puri et Vince Gasparro.

RAPPORT DE GESTION

L'objet du rapport de gestion est de fournir une explication, du point de vue de la direction, du rendement de la BIC au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, de sa situation financière à la fin de l'exercice et de ses perspectives d'avenir. Le rapport de gestion vise à compléter et à étoffer les renseignements fournis dans les états financiers et les notes complémentaires. Il est approuvé par le conseil d'administration de la BIC. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas concorder.

Contexte opérationnel et analyse de l'environnement

La BIC collabore avec des partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux, autochtones et du secteur privé pour faire construire de nouveaux projets d'infrastructures.

Les projets d'infrastructures ont des coûts initiaux importants et produisent des avantages sur une longue période. Cela nécessite d'avoir une perspective sur la façon dont le monde va évoluer, tout en investissant pour façonner cette évolution. 2024-2025 a été une année d'incertitude accrue et de ralentissement du développement des projets. Bien que le financement de la BIC aide ses partenaires à gérer l'incertitude, ses activités demeurent sensibles à la conjoncture économique dans son ensemble.

Dès sa création, la BIC s'est efforcée de trouver et d'investir dans des projets. À mesure que le portefeuille augmente, la BIC joue un rôle croissant de gestionnaire d'actifs supervisant les investissements dans une économie en évolution rapide. La plupart des emprunteurs gèrent les défis liés à la conjoncture économique. Cependant, avec un nombre croissant des investissements de la BIC en phase de construction, la volatilité des conditions économiques contribue à accroître le niveau de risque pour la BIC.

Conditions économiques

Les taux d'intérêt et l'inflation influencent les décisions d'investissement dans les infrastructures. Au cours des dernières années, la hausse des taux d'intérêt a rendu les investissements dans les nouvelles infrastructures plus difficiles. Les taux d'intérêt ont terminé l'année sur une trajectoire baissière – le taux cible de la Banque

du Canada étant de 2,75 %, comparativement à 5 % au début de l'exercice.

L'inflation dans le secteur de la construction continue de dépasser l'indice des prix à la consommation, ce qui, parallèlement à la volatilité des taux de change, crée une incertitude quant aux coûts des projets et à la progressivité des coûts pour les projets de construction.

Au cours de la dernière année, l'incertitude géopolitique et tarifaire émergente a commencé à impacter les projets. Parmi les défis à relever figurent la pénurie de main-d'œuvre, l'augmentation des coûts des intrants matériels et de nouvelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Cela peut entraîner une escalade des coûts et des retards de construction, ce qui a un impact sur le rendement du portefeuille.

La BIC partage généralement le risque de demande/ revenus futurs de ses projets, et par conséquent, son portefeuille d'investissements est exposé à des prévisions de revenus changeantes, déterminées par les prix des matières premières, les primes vertes et les volumes.

Environnement politique et réglementaire

Il existe un consensus partout au Canada sur l'importance d'investir dans les infrastructures. En Ontario, le Fonds ontarien pour la construction, récemment créé, a fait ses premiers investissements. La Colombie-Britannique a annoncé une liste de 18 projets dans les domaines de l'énergie, de l'exploitation minière et des minéraux critiques qui seraient accélérés afin de réduire la dépendance des États-Unis. Les gouvernements territoriaux cherchent à accroître la souveraineté du Canada dans l'Arctique et à exploiter les possibilités économiques en s'attaquant aux déficits d'infrastructures de longue date dans des domaines comme le logement et la sécurité énergétique. En mars 2025¹, le gouvernement du Nunavut a publié une feuille de route pour « assurer la souveraineté et la sécurité du Canada dans l'Arctique ».¹

.....
¹ [Gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik inc. publient une feuille de route pour assurer la souveraineté et la sécurité du Canada dans l'Arctique - Nunavut Tunngavik inc.](#)

Toutefois, les projets d’infrastructures de grande envergure dépendent des décisions gouvernementales pour aller de l’avant, notamment en ce qui concerne le financement, la réglementation et l’octroi de permis à plusieurs ordres de gouvernement.

Lorsqu’il y a des élections, les développeurs de projets peuvent adopter une approche attentiste étant donné le potentiel de changement de politique et de réglementation. En 2024-2025, des élections ont eu lieu en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, ainsi qu’aux États-Unis.

L’incertitude réglementaire constitue également un défi pour les nouveaux investissements qui pourraient avoir une incidence sur le rendement des investissements existants et des engagements actuels. Les longs processus d’autorisation et d’approbation ont parfois entraîné des retards dans les projets et une hausse des coûts, en particulier dans les régions du pays où les saisons de construction sont plus courtes.

Transition énergétique et investissement privé

Étant donné le rôle que joue la BIC dans les infrastructures « uniques en leur genre », le risque technologique impacte également son portefeuille. La BIC a vu les développeurs de projets adopter une attitude prudente en raison de l’incertitude technologique dans des domaines de transition énergétique tels que le transport zéro émission, les biocarburants, et le captage et le stockage du carbone. Plusieurs facteurs, dont des modèles de revenus potentiels peu clairs, le rendement à long terme de technologies non éprouvées et les perspectives d’innovation future, expliquent cette hésitation. Cette prudence a coïncidé avec un ralentissement des investissements privés par rapport aux investissements publics ces dernières années. Au cours d’une période de cinq ans, l’investissement privé dans les infrastructures au Canada a augmenté à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 8,8 %, légèrement inférieur à l’investissement public dans les infrastructures qui a augmenté à un taux de 9,7 %. Entre 2023 et 2024, les investissements privés ont pris davantage de retard par rapport aux investissements publics, avec une augmentation de 1,6 % en glissement annuel contre une croissance de 7,9 % pour les investissements publics dans les infrastructures.²

Perspectives

Une demande accrue en matière d’infrastructures est anticipée. À mesure que les projets sont construits, le développement des infrastructures stimule l’économie à court terme au pays ainsi que la création d’emplois. Une fois construites, les infrastructures soutiennent la croissance économique canadienne et le commerce

avec d’autres pays à l’échelle mondiale. Dans le Nord, on reconnaît davantage que les infrastructures sont essentielles pour affirmer la souveraineté du Canada, promouvoir la réconciliation autochtone et appuyer le commerce.

De plus, la population du Canada a doublé au cours des quelque 60 dernières années et devrait continuer à croître régulièrement à l’avenir. Le scénario de croissance moyenne de Statistique Canada prévoit que la population atteindra 63 millions d’habitants d’ici 2073³, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à aujourd’hui. Il faut donc renforcer les infrastructures dans tous les domaines, y compris l’énergie et le logement.

Compte tenu de la demande croissante, la BIC prévoit un besoin continu d’investir dans des projets partout au Canada. Les facteurs macroéconomiques qui freinent habituellement les investissements dans les infrastructures peuvent en fait ouvrir à la BIC la possibilité de débloquer des projets grâce à son modèle consistant à fournir des investissements concessionnels et à attirer des investissements des secteurs privé et institutionnel.

À mesure que les projets arrivent de plus en plus à maturité, la BIC s’attend à ce que certains investissements soient confrontés à des risques accrus de dépréciation et/ou n’atteignent pas le déploiement complet du projet. Bien que la construction des projets progresse régulièrement, dans certains cas, les promoteurs ont signalé des retards et des dépassements de coûts. Les promoteurs sont généralement demeurés déterminés à réaliser l’ensemble de la portée du projet malgré les retards ou les dépassements de coûts, à prendre des mesures pour récupérer le temps perdu, à mettre leur expertise à profit pour prévenir d’autres retards, à utiliser les éventualités disponibles et, au besoin, à accroître leur engagement financier à l’égard du projet. L’avancement plus lent que prévu des projets peut être observé grâce à une courbe de tirage décalée par rapport au portefeuille de clôtures financières existant de la BIC.

La BIC surveille activement les risques émergents dans tous les secteurs dans la gestion du portefeuille, ce qui reflète son obligation de gérer prudemment l’argent des contribuables. Au cours de la dernière année, la BIC a comptabilisé une provision spécifique pour un investissement qui fait face à de tels défis. Outre ces tendances, la BIC surveille également les risques liés à la concentration des fournisseurs et des fabricants, principalement dans les secteurs de l’énergie propre et du transport en commun.

.....
2 Centre de statistiques sur l’infrastructure, Statistique Canada
3 Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2023 à 2073, Statistique Canada

Principes d'investissement, priorités stratégiques et approche

La BIC opère sur la base de cinq principes d'investissement qui articulent son approche et en quoi elle diffère des autres investisseurs publics et privés :

Impact

La BIC est un outil d'investissement fédéral unique pour construire des priorités en matière d'infrastructures. Elle explore constamment de nouvelles façons d'utiliser ses outils pour saisir les occasions émergentes qui ont un impact significatif pour la population du Canada.



Risque et concessionnalité

La BIC accepte les risques d'investissement et fournit la concessionnalité nécessaire pour que les projets soient construits mieux et plus rapidement. Elle le fait en tant qu'investisseur discipliné des fonds des contribuables – n'acceptant que les risques et la concessionnalité requis.



Investissement privé

La BIC investit uniquement aux côtés d'investissements privés, dans des projets générateurs de revenus, un facteur distinctif par rapport aux autres outils. Elle cherche à maximiser le rôle des investissements privés dans chaque investissement, en reconnaissant qu'il peut être inclus de diverses façons et à des moments différents.

Autosuffisance

La BIC s'attend à être financièrement viable : à terme, les revenus devraient dépasser les pertes de crédit et les charges d'exploitation. Le portefeuille de la BIC accepte plus de risques que les autres investisseurs en infrastructures et les résultats financiers trimestriels et annuels seront donc volatils, mais elle vise l'autosuffisance.



Engagement précoce

La BIC cherche à catalyser les projets et les marchés et à les faire passer du stade de la conception à la construction grâce à ses outils de services-conseils, d'accélération et d'investissement. Cela signifie que tous les projets auxquels elle participe ne seront pas construits.

Cette approche est partagée par une communauté croissante de banques d'infrastructure mondiales. Soutenu par la BIC, un récent article de Sebastien Betermier de l'Université McGill, publié par [l'Institut C.D. Howe](#) a examiné les banques d'infrastructure en Australie, en Californie, au Canada, dans la région nordique et baltique, en Écosse et au Royaume-Uni. La recherche a mis en évidence les banques d'infrastructure comme outils politiques rentables pour remédier aux défaillances du marché, catalyser l'investissement privé sur les marchés d'infrastructures et accélérer les objectifs politiques.

La BIC a pour mandat de financer des projets qui généreront des revenus et seront dans l'intérêt public. Pour ce faire, elle s'attaque aux problèmes d'abordabilité et de risque que posent les projets qui ne progresseraient pas sans sa participation. Grâce au financement concessionnel de la BIC, les projets coûteux sont financièrement suffisamment réalisables pour aller de l'avant.

Elle est également en mesure de s'exposer à des risques plus élevés que les investisseurs du secteur privé hésitent à accepter. En assumant un risque plus élevé, elle peut attirer davantage d'investissements du secteur privé dans les projets d'infrastructures canadiens et éviter que des projets ne restent bloqués.

C'est pourquoi le risque n'est pas considéré de la même manière que par les autres investisseurs. La BIC n'établit pas le prix de ses investissements uniquement en fonction du risque – le prix et la structure de sa participation sont établis de manière à obtenir des résultats et, si possible, à maximiser les résultats d'intérêt public. L'évaluation du risque par rapport au résultat d'intérêt public prévu d'un projet est évaluée au niveau de la direction et soumise à la recommandation du conseil.

La BIC fait des investissements et n'accorde pas de subventions. Les investissements ont un profil financier très différent de celui des subventions – les revenus des prêts en cours et des prises de participation sont comptabilisés. Cela signifie qu'à mesure que les investissements seront remboursés, elle pourra redéployer des capitaux pour financer encore plus d'infrastructures.

La BIC engage des charges d'exploitation pour proposer et gérer des investissements. Bien que le potentiel de pertes de crédit existe et qu'il se manifeste sur un horizon à long terme, la modélisation des risques de la BIC montre qu'au fil du temps, les revenus d'intérêts tirés de son portefeuille d'investissement devraient dépasser ses pertes de crédit potentielles et ses charges d'exploitation.

La BIC mesure les résultats de ses projets conformément à sa politique de mesure de l'impact public. La [politique d'investissement](#) de la BIC décrit plus en détail son approche en matière d'investissement.

Équipe axée sur les valeurs

Un modèle et une approche d'investissement aussi uniques que ceux de la BIC ont besoin d'une équipe forte et dévouée pour les réaliser, motivée par un objectif commun fort. À la BIC, l'équipe de spécialistes de l'investissement et d'entreprise est animée par quatre valeurs qui témoignent de l'importance de son travail et de ce qu'elle doit apporter à la table pour réaliser les objectifs :

Améliorer les choses, pour le Canada



L'engagement envers la population du Canada est le fer de lance de tout ce que la BIC fait, et elle mesure son rendement en fonction de son impact et de ses résultats positifs pour le Canada.

Innover



L'équipe de la BIC est souple et novatrice. Elle pense de façon créative et accélère la cadence pour faire avancer les choses.

Incarner le meilleur des secteurs public et privé



La BIC comble l'écart entre les deux mondes, en intégrant la responsabilisation et la discipline commerciale aux problèmes publics afin d'améliorer la vie de la population du Canada.

Célébrer les différences



La BIC reconnaît que les compétences, les parcours et les connaissances distincts la renforcent. Tout le monde apporte quelque chose au groupe, ce qui permet aux gens d'apprendre les uns des autres.

Résultats de 2024-2025

La BIC a atteint la clôture financière de 23 projets en 2024-2025, engageant 3,1 milliards de dollars en nouveaux investissements. Le portefeuille de la BIC a atteint 15,8 milliards de dollars d'investissements dans 94 projets depuis sa création d'une valeur totale de 46 milliards de dollars. De ces projets, 63 sont maintenant en construction active et 5 ont été achevés. La BIC a été active dans tous les secteurs prioritaires et a réalisé des progrès solides vers ses objectifs à long terme.

Clôtures financières par secteur

Secteur	Exercices antérieurs	2024-2025	Total
Énergie propre	15	6	21
Infrastructures vertes	24	9	33
Transport en commun	14	1	15
Commerce et transport	7	4	11
Internet haut débit	11	3	14
Total	71	23	94

Clôtures financières par région⁴

Région	Exercices antérieurs	2024-2025	Total
Atlantique	10	4	14
Québec	9	1	10
Ontario	27	3	30
Ouest	25	13	38
Nord	3	3	6
À travers le Canada	9	2	11

Objectifs d'investissement à long terme

Secteur	Objectif à long terme	État au 31 mars ⁵
Énergie propre	10 G\$	4,9 G\$
Commerce et transport	5 G\$	1,3 G\$
Infrastructures vertes	10 G\$	3,1 G\$
Transport en commun	5 G\$	4,3 G\$
Broadband	3 G\$	2,2 G\$

4 Les projets peuvent être pris en compte pour plus d'une région. Les totaux additionnés seront supérieurs au total du portefeuille de la BIC.
5 Montants nets de réductions, après la clôture financière des engagements de la BIC; se reporter à la note 10 des états financiers pour de plus amples renseignements

Chaque année, la BIC met à jour ses objectifs et cibles organisationnels afin de guider l’organisation et de fournir une base sur laquelle évaluer le rendement. Les tableaux suivants résument le rendement de la BIC pour 2024-2025.

➤ Résultats de rendement pour 2024-2025 (court terme)

Priorité stratégique	Indicateur	Objectif pour 2024-2025	Résultats pour 2024-2025
Investir dans les infrastructures	Valeur des clôtures financières de la BIC (\$)	3,0 G\$ à 5,0 G\$	3,1 G\$
	Nombre de clôtures financières (n ^{bre})	20 à 30	23
	Valeur des engagements d’investissement de la BIC (\$)	Suivi comme indicateur avancé pour les clôtures financières	4,0 G\$
	Nombre d’engagements d’investissement (n ^{bre})	Suivi comme indicateur avancé pour les clôtures financières	28
Utiliser le modèle unique de la BIC pour optimiser encore davantage les fonds publics et se faire rembourser	Coefficient de prêt : investissements privés et institutionnels exprimés en pourcentage des coûts de projet, déduction faite des subventions, pour de nouvelles clôtures financières	50 %	54 %
	Multiplicateur à long terme de capitaux privés : rapport entre l’investissement privé et institutionnel et l’incidence fiscale de la BIC pour les nouvelles clôtures financières	4x	5,1x
Apporter le meilleur de la discipline des secteurs public et privé	Taux de roulement volontaire du personnel	10 %	15 %
	Engagement du personnel	Médiane du groupe de référence	64 %
	Initiatives d’amélioration de la direction	Mise en œuvre et réalisation de l’impact prévu	Mise en œuvre et réalisation de l’impact prévu

➤ Progrès vers l'atteinte des objectifs de rendement à long terme pour 2024-2025
(selon les projets qui atteignent la clôture financière)

Priorité stratégique	Objectifs à long terme	État au 31 mars
Investir dans les infrastructures	1 G\$ d'investissements autochtones	1,1 G\$
	Investir dans chaque région : 1 par an dans chaque région	Nombre moyen de projets/an dans chaque région : Nord : 0,8 Atlantique : 1,9 Ontario : 4,4 Québec : 1,4 Ouest : 5,1 (Remarque : des projets peuvent être pris en compte dans plusieurs régions)
Générer des avantages d'intérêt public pour la population du Canada ⁶	Réduction des GES : réduction ⁷ annuelle cumulée de 15 Mt d'émissions d'éq. CO2	9,7 Mt
	Total de 210 000 trajets quotidiens en transport en commun, train de passagers ou autres modes	175 372
	Total de 900 000 foyers mal desservis connectés à Internet haut débit 50/10 Mb/s	463 967
	30 projets d'infrastructures autochtones entrepris	28
	Impact économique continu dans le secteur du commerce et transports : contribution annuelle moyenne au PIB de 3 G\$	1,4 G\$
	Capacité des infrastructures pour les nouveaux logements : 100 000 nouveaux logements que les infrastructures peuvent desservir	20 415
Utiliser le modèle unique de la BIC pour optimiser encore davantage les fonds publics et se faire rembourser	Coefficient de prêts de 50 % : rapport entre capital privé et institutionnel exprimé en pourcentage des coûts de projet, déduction faite des subventions	55 %
	4x capitaux privés : ratio capital privé/incidence fiscale de la BIC	6,1x
	Utilisation responsable de l'incidence ⁸ fiscale pour obtenir un impact et mobiliser des capitaux privés	20 %
	Grappe des décaissements : pour les investissements clos en 2024-2025, atteinte de 80 % du graphe des décaissements des clôtures financières à la fin 2027-2028	76 %

⁶ Impact attendu des investissements de la BIC lorsque les projets seront opérationnels; estimé pour un projet dans son ensemble, et non calculé au prorata de la part de financement de la BIC

⁷ Réductions de GES estimées reflètent la différence entre les GES prévus associés à un projet par rapport à un scénario dans lequel le projet n'est pas construit. L'estimation n'est pas prise en compte dans les rapports fédéraux sur les réductions de GES par rapport aux objectifs nationaux, qui sont tirés par ECCC à partir de modèles plus larges d'activité dans l'ensemble de l'économie. Le rapport de la BIC ne doit pas être combiné à d'autres rapports pour tenter d'obtenir une réduction des émissions à l'échelle de l'économie.

⁸ Incidence fiscale comme mesure utilisée par la BIC pour estimer l'utilisation d'outils concessionnels pour faire progresser les projets, y compris une estimation prudente des facteurs de risque potentiels

 Indicateurs de rapports supplémentaires

Indicateurs de rapports	État au 31 mars
Estimation des emplois créés pendant la construction ⁹	205 546
Effet de la phase de construction sur le PIB ¹⁰	27,8 G\$
Autobus zéro émission financés	6 062
Bornes de recharge et de ravitaillement en hydrogène pour véhicules zéro émission financés	5 402

9 Nombre total de postes créés par la construction de projets de la BIC, y compris des emplois directs dans la construction sur place et des emplois indirects dans les industries de la chaîne d'approvisionnement (p. ex. la fabrication, le commerce et le transport)

10 Impact total sur le PIB découlant des dépenses de construction consacrées aux projets de la BIC, y compris l'impact direct généré par l'activité de construction et l'impact indirect généré le long de la chaîne d'approvisionnement

➤ Carte/liste des projets (au 31 mars 2025)



Transport en commun



Infrastructures vertes



Internet haut débit



Commerce et transport



Énergie propre



Infrastructures autochtones

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Projet de sécurité énergétique des Inuvialuit ♦ ♦

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Autobus scolaires zéro émission en Colombie-Britannique ♦

BC Ferries ♦

CANXPORT ♦

Eau et eaux usées de la Première Nation Malahat ♦ ♦

Énergie de quartier de l'île Lulu ♦

Énergie solaire quA-ymn ♦ ♦

Fonds pour la large bande universelle avec TELUS ♦

Infrastructures de production et de ravitaillement en hydrogène de HTEC ♦

Parc logistique de South Kaien ♦ ♦

Principaux navires de BC Ferries ♦

Rénovations énergétiques de KingSett Capital ♦

Usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen ♦ ♦

Vitalus P500 ♦

ALBERTA

Autobus zéro émission dans la ville d'Edmonton ♦

Autobus zéro émission dans la ville de Calgary ♦

Centre d'aviation de l'aéroport international de Calgary ♦

Énergie solaire Deerfoot et Barlow ♦ ♦

Énergie solaire Duchess ♦ ♦

Énergie solaire Tilley ♦ ♦

Fonds pour la large bande universelle avec TELUS ♦

Fonds pour la large bande universelle avec Xplore en Alberta ♦

Infrastructures de production et de ravitaillement en hydrogène de HTEC ♦

Infrastructures propices au développement du Nord-Est de l'ECN ♦ ♦

Internet haut débit avec Arrow Technology Group ♦ ♦

Irrigation en Alberta ♦

Ligne de transport Transfert du Centre-Est vers l'extérieur ♦

Rénovations énergétiques d'Avenue Living ♦

Rénovations énergétiques de CAPREIT ♦

Rénovations énergétiques industrielles de Dream ♦

Route d'Enoch Arena ♦ ♦

Stockage de batteries d'Enfinite ♦

SASKATCHEWAN

Énergie éolienne Bekevar ◆◆
 Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw ◆◆◆
 Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods ◆◆
 Rénovations énergétiques d'Avenue Living ◆
 Rénovations énergétiques de Dream ◆

MANITOBA

Aéroport régional de Thompson ◆◆
 Infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées à Brandon ◆
 Infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées de Red-Seine-Rat ◆
 Internet haut débit au Manitoba ◆

QUÉBEC

Autobus scolaires zéro émission au Québec ◆
 Autobus scolaires zéro émission pour Autobus Séguin ◆
 MET - Aéroport métropolitain de Montréal ◆
 Projet ferroviaire Tshuettin ◆◆
 Recyclage Carbone Varennes ◆
 Rénovations énergétiques avec SOFIAC ◆
 Rénovations énergétiques de CAPREIT ◆
 Rénovations énergétiques industrielles de Dream ◆
 Réseau express étropolitain (REM) ◆
 Station REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau ◆

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Fonds pour la large bande universelle en Terre-Neuve avec Xplore ◆
 Projet ferroviaire Tshuettin ◆◆

NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds pour la large bande universelle avec Rogers au Nouveau-Brunswick ◆
 Fonds pour la large bande universelle dans l'est du Canada avec Xplore ◆
 Ligne de transport Wasoqonatl ◆◆

NOUVELLE-ÉCOSSE

Énergie éolienne à Weavers Mountain ◆◆
 Énergie éolienne à Wedgeport ◆◆
 Énergie éolienne de Benjamins Mill ◆◆
 Énergie éolienne de Goose Harbour Lake ◆◆◆
 Ligne de transport Wasoqonatl ◆◆
 Parc éolien de Higgins Mountain ◆◆
 Parc éolien de la rivière Mersey ◆
 Rénovations énergétiques de CAPREIT ◆
 Stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse ◆◆

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Énergie de quartier Enwave ◆
 Fonds pour la large bande universelle dans l'est du Canada avec Xplore ◆

ONTARIO

Ajout à la réserve Netmizaaggamig Nishnaabeg ◆◆
 Autobus zéro émission dans la région de Durham ◆
 Autobus zéro émission dans la région de York ◆
 Autobus zéro émission dans la ville d'Ottawa ◆
 Autobus zéro émission dans la ville de Brampton ◆
 Autobus zéro émission de Langs Bus Lines ◆
 Énergie de quartier Enwave ◆
 Fonds pour la large bande universelle avec Bell Canada ◆
 Fonds pour la large bande universelle avec ROCK Networks ◆
 Fonds pour la large bande universelle dans l'est du Canada avec Xplore ◆
 Fonds pour la large bande universelle de Northumberland ◆
 Fonds pour la large bande universelle en Ontario avec Rogers ◆
 Markham District Energy ◆
 Oneida Energy Storage ◆◆
 Petit réacteur modulaire de Darlington ◆
 Programme accéléré d'Internet à haute Vitesse avec Xplore ◆
 Programme accéléré d'Internet haute Vitesse de Bell Canada ◆
 Programme accéléré d'Internet haute Vitesse de Cogeco ◆
 Rénovations énergétiques avec Noventa Energy ◆
 Rénovations énergétiques d'Algoma Steel ◆
 Rénovations énergétiques de CAPREIT ◆
 Rénovations énergétiques de Dream ◆
 Rénovations énergétiques de KingSett Capital ◆
 Rénovations énergétiques de l'Université de Toronto ◆
 Rénovations énergétiques de Modern Niagara ◆
 Rénovations énergétiques du centre de formation et de bien-être de Matawa ◆◆
 Rénovations énergétiques du Fairmont Royal York ◆
 Rénovations énergétiques du Toronto Western Hospital ◆
 Rénovations énergétiques industrielles de Dream ◆

YUKON

Infrastructures habilitantes de la Première Nation de Kwanlin Dün ◆◆

À L'ÉCHELLE DU CANADA

Autobus zéro émission de Highland Electric ◆
 Banque des Premières Nations du Canada ◆◆
 Rénovations énergétiques avec BMO ◆
 Rénovations énergétiques avec IonicBlue et Johnson Controls ◆
 Rénovations énergétiques d'Ameresco ◆
 Rénovations énergétiques d'Efficiency Capital ◆
 Rénovations énergétiques d'Enbridge Sustain-Blackstone ◆
 Rénovations énergétiques de GDI Services aux immeubles ◆
 Réseau de recharge de VE FLO ◆
 Réseau de recharge de VE JOLT ◆
 Réseau de recharge de VE Parkland ◆

Aperçu des activités d'investissement de 2024-2025

La BIC réalise des investissements dans cinq secteurs prioritaires : énergie propre, commerce et transport, infrastructures vertes, transport en commun et Internet haut débit.

Elle investit également dans les infrastructures autochtones dans ces secteurs avec des initiatives adaptées pour relever les défis uniques auxquels font face les communautés autochtones.

Investissement autochtone dépasse l'objectif de 1 G\$

Les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits font face à un déficit important en matière d'infrastructures, et l'investissement dans des projets autochtones peut contribuer de façon significative à la réconciliation économique.

En 2021-2022, la BIC s'est fixée comme objectif d'investir au moins un milliard de dollars dans les infrastructures autochtones dans l'ensemble de son portefeuille. Ses investissements dans cet espace contribuent à produire des résultats sociaux, économiques et environnementaux et aident les communautés autochtones à accéder à des capitaux flexibles et abordables pour les projets.

Au cours de la dernière année, la BIC a atteint et dépassé l'objectif de 1 milliard de dollars. Rien qu'en 2024-2025, la BIC a engagé 508 millions de dollars dans 12 nouveaux projets autochtones, portant la valeur totale des engagements de la BIC dans les infrastructures autochtones à 1,1 milliard de dollars.

L'équipe des investissements autochtones s'appuie sur l'expertise en la matière et la représentation autochtone pour travailler avec les communautés sur les possibilités d'investissement. Cette équipe accélère les projets en réunissant les partenaires du gouvernement et du secteur privé, contribuant ainsi à faire avancer les projets pour les rendre prêts à l'investissement.

2 initiatives uniques de la BIC pour soutenir les infrastructures autochtones

1 Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones

L'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA) cible de nouveaux projets d'infrastructures dans les secteurs prioritaires de la BIC qui sont en partenariat avec les communautés autochtones et à leur profit afin de réduire leur déficit en infrastructures et de promouvoir la participation économique et la détention de parts d'une communauté autochtone. La BIC peut accorder un investissement d'à peine 5 millions de dollars aux projets dans le cadre de l'IICA afin de fournir un avantage direct à une communauté autochtone.

La BIC a engagé 415 millions de dollars pour 8 investissements dans le cadre de l'IICA au cours de l'exercice.

2 Initiative pour la participation autochtone

En novembre 2023, la BIC a lancé l'initiative pour la participation autochtone (IPA) afin d'accorder des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acquérir des participations dans des projets d'infrastructures dans lesquels la BIC investit. L'IPA s'attaque au défi que les communautés autochtones doivent relever pour obtenir des capitaux à cette fin, car les prêteurs du marché peuvent hésiter à prêter aux communautés autochtones.

Au cours de l'exercice, la BIC a accordé 12 millions de dollars en prêts à deux projets autochtones dans le cadre de l'IPA.

La BIC veille à ce que chaque projet dans lequel elle investit respecte les droits issus de traités et les droits ancestraux (communément appelés droits autochtones) et étudie les possibilités d'une plus grande inclusion autochtone.

Mesure de l'impact communautaire

En 2024-2025, la BIC a adopté une nouvelle norme d'impact pour les résultats des communautés autochtones, élaborée avec l'avis de spécialistes des régions des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Canada. La norme donne la priorité à la narration, source vitale de partage des connaissances entre les cultures autochtones, afin de saisir les mesures qualitatives du succès et d'en rendre compte. Le cas échéant, il complète ces récits par des paramètres quantitatifs codéfinis par les responsables et les membres de la communauté. Ensemble, cette approche permet d'établir des rapports publics transparents tout en habilitant les communautés à établir leurs propres objectifs.

La BIC respecte la souveraineté et la propriété des données autochtones. Elle collecte et utilise les connaissances et les données autochtones pour donner aux communautés autochtones les moyens de gérer leurs informations. Cela permet de s'assurer que les connaissances et les données autochtones sont utilisées de manière à respecter les opinions de la communauté, y compris les valeurs culturelles, les pratiques de gouvernance et l'autodétermination.

PROFIL DE PROJET

Énergie éolienne de Goose Harbour Lake

Emplacement

Comté de Guysborough (NÉ)

Engagement d'investissement de la BIC
224,2 M\$

Partenaires

Port Hawkesbury Paper Investment Ltd., Wskijinu'k Mtmo'taquinuow Agency Ltd.

Le projet d'énergie éolienne de Goose Harbour Lake comprend la construction et l'installation de **24** éoliennes créant une capacité de production d'électricité durable et sans émission de **168 MW**.

Avantages

- » Soutien au réseau énergétique de la Nouvelle-Écosse et électricité pour la papetière de Port Hawkesbury, employant environ 325 personnes
- » 150 emplois à temps plein dans la construction, jusqu'à 5 emplois permanents dans l'exploitation et développement économique pour la région
- » Attendue de réduire les émissions de GES de plus de 350 000 t/année et d'aider la province à passer du charbon aux énergies renouvelables
- » 13 Premières Nations mi'kmaq achèteront une participation de 10 % dans le projet, les revenus bénéficiant aux communautés



En prenant une participation dans cette initiative révolutionnaire, nous contribuons non seulement à la transition de la Nouvelle-Écosse vers l'énergie durable, mais nous soutenons également l'industrie, créons des emplois et favorisons le développement économique dans notre région.

Crystal Nicholas

Présidente, Wskijinu'k Mtmo'taquinuow Agency Ltd.

PROFIL DE PROJET

Rénovations énergétiques du centre de formation et de bien-être de Matawa

Emplacement

Thunder Bay (ON)

Engagement d'investissement de la BIC

15 M\$

Partenaires

Matawa First Nations Management, Banque Royale du Canada

La BIC investit **15 millions de dollars** dans des rénovations énergétiques pour **améliorer l'efficacité** des systèmes électriques et de l'équipement de chauffage, de ventilation et de climatisation de ce centre communautaire dynamique.



Avantages

- » 9 communautés membres des Premières Nations et plus de 10000 membres pour profiter du bâtiment revitalisé
- » Centre pour appuyer la formation, l'éducation, la santé, les services sociaux et les programmes communautaires, offrant plus de 20000 rendez-vous chaque année
- » Centre pour employer jusqu'à 300 personnes d'ici 2026
- » Réduction prévue de la consommation d'énergie d'environ 70 %



Après avoir atteint la clôture financière du financement par prêt avec la Banque de l'infrastructure du Canada et la Banque Royale du Canada, nous attendons avec impatience l'achèvement du centre de formation et de bien-être de Matawa. Il s'agira d'un lieu où les populations et les communautés autochtones pourront guérir et se développer dans le cadre d'une approche globale et sensible à la culture.

Rosemary Moonias
Présidente du conseil d'administration, Matawa First Nations Management



Le centre de services sociaux fournira des services essentiels aux Premières Nations de la région pour de nombreuses années. Faire partie de l'équipe BIC a été un honneur et montre une fois de plus comment elle continue à générer de l'impact là où cela compte le plus.

Lyndsay Brisard
Associé, Investissements, BIC

Énergie propre pour soutenir le programme de croissance du Canada

Objectif d'investissement à long terme

10 G\$

Résultats pour 2024-2025

810 M\$

de la BIC pour 6 projets, valeur totale de 1,8 G\$ en nouvelles infrastructures

Résultats totaux

4,9 G\$

de la BIC pour 21 projets, valeur totale de 10,6 G\$ en nouvelles infrastructures

Le Canada doit doubler sa capacité¹¹ de production d'électricité et élargir son réseau de transport pour répondre à la demande future découlant de la croissance économique, de l'électrification accrue et de la nécessité de fournir une énergie propre fiable à la clientèle.

Toutefois, les projets d'électricité entraînent des coûts initiaux importants qui peuvent se traduire par de fortes augmentations des taux. Les investissements de la BIC contribuent à réduire l'impact sur les contribuables et à partager les risques associés aux revenus non contractuels ou à une technologie inédite.

16 projets d'énergie propre sont actuellement en construction et 2 sont achevés. Des transformateurs sont maintenant sur place dans le cadre du projet de stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse; en novembre 2025, les 36 éoliennes du projet d'énergie éolienne Bekevar ont commencé à produire de l'électricité pour jusqu'à 100 000 foyers, et le projet d'énergie solaire Tilley devrait entrer en service au printemps 2025, ce qui procurera des avantages socioéconomiques à long terme à la Première Nation d'Alexander et à ses partenaires.

Grâce à un solide portefeuille de projets potentiels, la BIC prévoit investir dans une trentaine de projets d'énergie renouvelable au cours des trois prochaines années. Elle travaille avec la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick pour engager jusqu'à 4,9 milliards de dollars de financement normalisé, parallèlement aux appels provinciaux à l'électricité pour augmenter la production d'énergie. Le récent appel à l'électricité de BC Hydro a suscité un intérêt considérable, avec des propositions dépassant les 3 000 gigawattheures par jour qu'elle recherchait.

PROFIL DE PROJET

Ligne de transport Wasoqonatl

Emplacement(s)

Onslow (NÉ) à Salisbury (NB)

Engagement d'investissement de la BIC

Jusqu'à 361 M\$

Partenaires

Nova Scotia Power inc., Wskijinu'k Mtmot'agn-uow Agency Ltd. (WMA)

Le premier investissement participatif de la BIC aidera la Nouvelle-Écosse à financer et à construire une nouvelle ligne de transport de **345 kV et de 160 kilomètres** le long de la ligne existante reliant Onslow, NÉ, à Salisbury, NB.

¹¹ [REC – Avenir énergétique du Canada 2023](#) : Résumé – « la consommation d'électricité double de 2021 à 2050, devenant la principale source d'énergie de la filière énergétique »



Avantages

- » Amélioration de la connexion du réseau, la résilience et l'intégration de l'énergie renouvelable entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick
- » Augmentation de l'abordabilité des projets d'énergie renouvelable et génération d'économies pour les contribuables de la Nouvelle-Écosse
- » Construction pour soutenir environ 587 emplois directs et indirects et générer environ 105 M\$ de PIB



Énergie NB et Nova Scotia Power ont bâti un solide partenariat basé sur une collaboration régionale sur de nombreux projets réussis au fil des ans. Ce projet est un exemple de notre relation de longue date qui augmentera la fiabilité, la redondance et la stabilité au Nouveau-Brunswick tout en ouvrant la voie à de nouvelles sources d'énergie renouvelables qui profiteront directement à la clientèle du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Lori Clark

*Présidente-directrice générale,
Énergie NB*



Rôle croissant du commerce et transport

Objectif d'investissement à long terme

5 G\$

Résultats pour 2024-2025

475 M\$

de la BIC pour 4 projets, valeur totale de 1,3 G\$ en nouvelles infrastructures

Résultats totaux

1,3 G\$

de la BIC pour 11 projets, valeur totale de 3,2 G\$ en nouvelles infrastructures

Le Canada possède d'abondantes ressources naturelles et capacités agricoles, mais sa vaste géographie présente un défi. Il est urgent de permettre la circulation des marchandises et des personnes, d'appuyer le développement des minéraux critiques et créer de nouvelles terres cultivées et de favoriser une utilisation plus efficace de l'eau pour les secteurs agricole et agroalimentaire. Alors que 2024-2025 touchait à sa fin, les défis sans précédent associés à l'imposition de tarifs américains ont renforcé la nécessité d'investir dans des infrastructures susceptibles d'ouvrir de nouveaux marchés à l'exportation.

La BIC s'est engagée résolument dans ce secteur en investissant dans divers actifs essentiels, notamment dans les infrastructures agricoles, le transport ferroviaire interrégional et de passagers, les ports et les installations logistiques, les aéroports, les routes d'accès éloignées et les infrastructures habilitantes pour les minéraux critiques. De nombreux actifs dans ce secteur sont en phase préliminaire et à grande échelle, confrontés à des risques élevés et à des lacunes économiques. La BIC utilise son capital patient pour combler ces lacunes et réduire les risques, en mettant à profit son expertise en infrastructures pour faire avancer des projets qui, autrement, ne progresseraient pas.

Dans le secteur du commerce et du transport, 7 projets sont en cours de construction et 1 projet est achevé. Cela comprend la phase 1 du projet CANXPORT de l'Administration portuaire de Prince Rupert, où les activités d'excavation et de remblayage du site de 108 acres sont presque terminées, et les travaux à l'Aéroport métropolitain de Montréal, où l'aérogare devrait être entièrement finie d'ici la fin 2025.

Le travail de la BIC pour soutenir le développement du secteur des minéraux critiques a inclus des collaborations avec des promoteurs miniers, des communautés autochtones et des entités gouvernementales sur des projets de mines à projet unique et des projets d'infrastructures partagée.

Investir dans le commerce, les corridors de transport et l'extraction de ressources naturelles est essentiel à la croissance économique du Canada. Pour aider à mieux comprendre les possibilités et les défis commerciaux, la BIC appuie la recherche du Conference Board du Canada sur les investissements et les priorités en matière de commerce qui sera disponible en 2025-2026. Bien qu'une forte traction dans ce secteur soit anticipée, les grands projets peuvent prendre du temps à se développer. La volatilité des cours des matières premières et la faiblesse des marchés boursiers ont également retardé des projets de minéraux critiques au-delà des délais prévus.

PROFIL DE PROJET

Centre d'aviation de l'aéroport international de Calgary

Emplacement

Calgary (AB)

Engagement d'investissement de la BIC

172 M\$

Partenaires

Administration aéroportuaire de Calgary (CAA)

La BIC s'associe à l'Administration aéroportuaire de Calgary (CAA) pour financer une nouvelle installation d'entretien, de réparation et de révision des aéronefs, ainsi que des infrastructures supplémentaires pour soutenir les services d'aviation à l'aéroport international de Calgary.



Avantages

- » Installation ultramoderne pour combler une lacune dans les infrastructures aéronautiques du Canada en garantissant la disponibilité de services de réparation d'aéronefs essentiels au niveau national, au lieu d'envoyer les avions sur les marchés internationaux pour des services de routine
- » Amélioration de l'efficacité opérationnelle, la sécurité et la fiabilité du secteur aéronautique canadien, tout en générant des occasions de développement économique à long terme pour la région
- » Création prévue d'environ 160 nouveaux emplois permanents hautement spécialisés d'ici 2030



La nouvelle installation positionne Calgary comme un centre de services et d'infrastructures aéronautiques stratégiques qui soutiendra à la fois le fret et le transport de passagers, et renforcera l'interconnexion au sein de la région et avec l'extérieur, faisant de nous un carrefour central du réseau aéronautique nord-américain.

Chris Dinsdale

Président-directeur général, CAA



Cette transaction permettra à l'aéroport de Calgary de créer le premier centre d'aviation de calibre mondial au Canada, offrant des services complets d'entretien, de réparation, de révision et de soutien aérien aux compagnies aériennes passant par Calgary. La stratégie de financement souple et novatrice de la BIC a permis de concurrencer les marchés étrangers pour attirer le locataire principal requis pour rendre ce projet réalisable.

Christina Morden

Conseillère juridique, BIC



PROFIL DE PROJET

Parc logistique de South Kaien

Emplacement

Port de Prince Rupert (CB)

Engagement d'investissement de la BIC

60,7 M\$

Partenaires

**Metlakatla Development Corporation,
Administration portuaire de Prince Rupert**



La première phase de l'installation logistique de South Kaien consistera à convertir des terrains vierges en deux parcelles viabilisées totalisant environ **56 acres** pour **améliorer la logistique** et les installations d'entreposage du port de Prince Rupert.



Avantages

- » Création d'environ 100 000 équivalents vingt pieds pour le transbordement de conteneurs maritimes dans des conteneurs nationaux de 53 pieds, fournissant ainsi la capacité, la flexibilité et la résilience dont les chaînes d'approvisionnement canadiennes ont besoin
- » Création et maintien d'emplois directs et indirects et de possibilités de formation pour les membres de Metlakatla et d'autres autochtones de la région de Prince Rupert



Le parc logistique South Kaien, une initiative commerciale révolutionnaire dirigée par les autochtones, positionne la Première Nation de Metlakatla comme un chef de file en matière de développement de projets et l'établit comme un participant actif à l'économie locale.

Rakshit Maheshwari

*Directeur associé, Investissements,
BIC*



Cet investissement est essentiel pour faire du port de Prince Rupert une porte d'entrée commerciale offrant une gamme complète de services. Le soutien de la BIC nous permet d'accroître considérablement nos capacités logistiques et d'améliorer notre compétitivité, tout en développant des avantages économiques à long terme pour les entreprises appartenant aux Premières Nations, telles que la Metlakatla Development Corporation, dans le port de Prince Rupert.

Shaun Stevenson

*Président-directeur général, Administration
portuaire de Prince Rupert*

Initiatives d'infrastructures vertes pour un Canada plus propre

Objectif d'investissement à long terme

10 G\$

Résultats pour 2024-2025

672 M\$

de la BIC dans 9 projets, valeur totale de 1,5 G\$ en nouvelles infrastructures

Résultats totaux

3,1 G\$

de la BIC dans 34 projets, valeur totale de 7,6 G\$ en nouvelles infrastructures

Les projets d'infrastructures vertes appuient la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. La BIC a investi dans divers projets d'infrastructures vertes, notamment des rénovations énergétiques, des infrastructures de recharge et de ravitaillement de véhicules zéro émission, de l'eau et des eaux usées, et des carburants propres.

Rénovations énergétiques

Les bâtiments représentent une part importante des émissions de GES au Canada, mais étant donné les millions de propriétés au Canada, il est difficile de décarboner à grande échelle le stock existant. L'initiative de rénovations énergétiques de bâtiments (IREB) de la BIC fournit du financement pour réduire les obstacles à la décarbonation des bâtiments. L'IREB est structurée de façon novatrice pour motiver les emprunteurs à réaliser davantage d'économies de GES.

À ce jour, la BIC a engagé 1,4 milliard de dollars dans 17 investissements dans le cadre de l'IREB tout en attirant près d'un milliard de dollars en investissements privés. 12 projets dans le cadre de l'IREB sont actuellement

en construction et un projet est achevé. Les projets devraient permettre de réduire plus de 348 000 tonnes d'émissions de GES par année.

En 2050, environ 70 % des logements résidentiels existants et de nombreux bâtiments commerciaux, institutionnels et publics seront encore debout, contribuant à la moitié des émissions du secteur du bâtiment au Canada, créant ainsi un marché à long terme pour les rénovations énergétiques de bâtiments. La BIC continue d'investir dans le secteur par le biais de prêts directs aux propriétaires, de prêts aux fournisseurs de services et de partenariats avec des institutions financières afin d'accorder des prêts aux propriétaires de bâtiments tout en tirant parti du réseau et de la capacité de ces institutions. Les programmes d'agrégation continuent d'identifier les possibilités de rénovations énergétiques. Le déploiement des capitaux en 2024-2025 a été plus lent que prévu en raison de la reprise des activités et des délais d'approbation des projets d'agrégateurs.

PROFIL DE PROJET

Rénovations énergétiques avec BMO – Édifice Centennial

Emplacement

Halifax (NÉ)

Engagement d'investissement de la BIC

17 M\$ pour le projet, dans le cadre du partenariat pour les rénovations énergétiques BIC-BMO de 100 M\$

Partenaires

Banque de Montréal, Sidewalk Real Estate Development



Construit dans les années 1970, l'Édifice Centennial, conçu au milieu du siècle, a été l'un des premiers bâtiments de grande hauteur de Halifax. Le projet de rénovations énergétiques transforme le bâtiment de bureaux en une propriété résidentielle multifonctionnelle d'environ **173 logements** et **75 000 pieds carrés** de commerces de détail et de bureaux.



Initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH)

Le Canada a besoin d'un réseau fiable d'infrastructures publiques de recharge et de ravitaillement en hydrogène pour soutenir la transition des véhicules à moteur à combustion interne aux véhicules zéro émission (VZE) électriques ou à hydrogène. Toutefois, l'incertitude quant au taux et au rythme d'adoption des VZE a constitué un obstacle important à l'investissement du secteur privé.

En 2022-2023, la BIC a lancé l'initiative d'IRRH pour encourager et réduire les risques liés à l'investissement du secteur privé en partageant les risques liés à l'incertitude dans l'adoption des VZE. La BIC offre un financement concessionnel aux promoteurs qui présentent une analyse de rentabilisation économiquement viable pour des déploiements à grande échelle d'infrastructures publiques de recharge rapide ou de ravitaillement en hydrogène qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public. À ce jour, le financement de la BIC permettra le déploiement de 5 402 bornes de recharge et de ravitaillement en hydrogène.

Quatre projets sont en construction partout au Canada et progressent. Par exemple, la sixième station de ravitaillement en hydrogène pour véhicules légers à Vancouver, en Colombie-Britannique, des infrastructures de production et de ravitaillement en hydrogène de HTEC a été ouverte, la première station de ravitaillement en hydrogène financée par la BIC.

Pour appuyer les objectifs nationaux en matière de VZE, le Canada devra augmenter rapidement le nombre de bornes de recharge publiques, passant de 33 000 actuellement construits ou en déploiement à 679 000 d'ici 2040 – une multiplication par 20. Bien que le taux d'adoption des VZE au Canada ait atteint 18,9 % à la fin de 2024, la transition vers les VZE se heurte à divers défis, notamment l'annulation possible des politiques gouvernementales de soutien, ainsi qu'un ralentissement prévu de la production de VZE et une augmentation des prix découlant des tarifs douaniers américains. La BIC peut utiliser son financement pour supporter les risques liés aux incertitudes.

Avantages

- » 173 nouveaux logements résidentiels au centre-ville de Halifax
- » Réduction de 65 % des émissions annuelles de GES
- » Réduction des coûts des services publics



La BIC et la Banque de Montréal ont joué un rôle essentiel dans le lancement de ce projet. Donner un sens aux budgets et aux chiffres pour ce type de projets est l'une des premières choses qu'il faut regarder, et le fait de savoir que nous avons le programme de la BIC nous a permis de vraiment ajuster certaines des décisions de construction et de rénovation énergétique vers une approche plus efficace et axée sur les GES pour la façon dont nous rénovons ce bâtiment.

Joe Nickerson
Vice-président, Sidewalk

PROFIL DE PROJET

Réseau de recharge de VE JOLT

Emplacement

À travers le Canada

Engagement d'investissement de la BIC

194 M\$

Partenaires

JOLT

L'investissement de la BIC facilitera l'expansion du réseau de recharge de véhicules électriques (VE) de JOLT à travers le Canada grâce à l'installation d'un maximum de **1500 nouvelles bornes de recharge rapide de VE** en bordure de rue dans les centres urbains, ce qui permettra à la population du Canada d'avoir accès à des options de recharge pratiques. Chaque station fournit jusqu'à **7 kWh de recharge rapide** gratuite par personne et par jour, soit l'équivalent d'environ **50 kilomètres** d'autonomie.



Avantages

- » Accès à des options de recharge pratiques et fiables pour la population du Canada
- » Atténuation de l'anxiété de la clientèle, accélération de l'adoption des VE et réduction considérable des émissions du secteur des transports



La recharge rapide en bordure de rue est essentielle à la transition vers les véhicules électriques, et fournir une recharge rapide et gratuite aux personnes n'ayant pas accès à une recharge hors rue est l'objectif de JOLT pour son expansion au Canada. Le partenariat de JOLT avec la BIC témoigne de notre engagement commun en faveur de l'innovation et de la durabilité.

Doug McNamee

Président-directeur général, JOLT



Ce projet témoigne de la persévérance de toutes les parties prenantes, travaillant sur plusieurs fuseaux horaires et dans des disciplines techniques complexes pour atteindre des objectifs collectifs. Le partenariat avec JOLT démontre l'adaptabilité de la BIC et la manière dont elle « innove » pour déployer un modèle commercial de recharge de véhicules électriques « unique en son genre » pour le marché canadien.

Jordan Blum

Directeur associé, Investissements, BIC

Initiative d'infrastructures pour le logement

Partout au Canada, les collectivités auront besoin de nouvelles infrastructures pour atteindre leurs objectifs en matière de logement et tenir compte de la croissance démographique. Cependant, il y a souvent un écart entre le financement initial pour construire des infrastructures habilitantes et les revenus qui viendront plus tard pour pouvoir payer. L'écart conduit les municipalités et les promoteurs à retarder ou à limiter la taille des projets.

Comprenant ce défi, la fonction de connaissances et de recherche de la BIC a appuyé les **recherches** de l'Institut urbain du Canada visant à déterminer comment tirer parti des capitaux privés peut être une option de financement judicieuse qui peut aider les municipalités à construire les infrastructures nécessaires au logement avant la croissance démographique.

Grâce à son initiative d'infrastructures pour le logement (IIL), la BIC investit dans des infrastructures habilitantes pour soutenir les plans de croissance dans les domaines de l'eau, des eaux usées, des travaux publics locaux, du transport en commun local et des connexions. La participation de la BIC permet aux municipalités et aux promoteurs privés de bâtir des infrastructures avant la croissance, tout en prenant des risques si la croissance ne se concrétise pas comme prévu.

Deux projets relevant de l'IIL au Manitoba ont maintenant atteint la clôture financière, et la BIC fournit des services-conseils au projet Namur-Hippodrome à Montréal.

La croissance démographique continue au Canada a fait du logement une priorité nationale, créant des possibilités pour l'IIL. La complexité des règlements municipaux sur les prêts, la nécessité de coordonner les programmes de financement par subventions et la baisse de la demande de construction de copropriétés et de logements locatifs ont eu une incidence sur le rythme des investissements de l'IIL en 2024-2025.



PROFIL DE PROJET

Infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées de Brandon et Red-Seine-Rat

Emplacement

Sud du Manitoba

Engagement d'investissement de la BIC

140 M\$

Partenaires

Ville de Brandon, Fusion Credit Union, Coopérative des eaux usées de Red-Seine-Rat, Access Credit Union, province du Manitoba

Infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées, y compris la **réhabilitation** d'une usine de traitement des eaux usées et la construction d'une autre. Les projets fourniront la capacité d'infrastructures nécessaire pour plus de **19000** nouveaux logements.



Avantages

- » Approvisionnement des collectivités, entreprises et industries en eau potable et collecte, traitement et rejet des eaux usées pour gérer le ruissellement des eaux pluviales
- » Eau plus propre et meilleur traitement des eaux usées pour environ 78 000 logements



Nous sommes ravis de nous associer à la Banque de l'infrastructure du Canada, à Infrastructure Canada, à la province du Manitoba, ainsi qu'à nos partenaires municipaux de Red-Seine-Rat (RSR) dans le cadre de ces projets d'infrastructures essentielles d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Cet investissement de 140 millions de dollars permettra non seulement de moderniser nos installations de traitement de l'eau et nos systèmes de traitement des eaux usées, mais aussi d'ouvrir la voie à une croissance durable dans nos collectivités pour les générations à venir.

Jeff Fawcett

Maire, ville de Brandon



Ce fut un privilège de travailler sur le premier projet avec la ville de Brandon pour stimuler l'offre de logements et résoudre les problèmes d'abordabilité. La créativité a été essentielle pour réaliser le projet et témoigne de ce qui est possible de faire pour trouver des solutions qui aident les collectivités.

Nadir Pracha

Conseiller juridique, BIC



Faire sensation avec les investissements dans le transport en commun

Objectif d'investissement à long terme

5 G\$

Résultats pour 2024-2025

1 G\$

de la BIC pour 1 projet, valeur totale de 2,4 G\$ dans de nouvelles infrastructures

Résultats totaux

4,3 G\$

de la BIC pour 15 projets, valeur totale de 19 G\$ en nouvelles infrastructures

Même s'il est urgent de mettre en place de nouveaux grands projets de transport en commun, ces projets se heurtent à des obstacles, notamment des coûts en capital élevés, des permis et des approbations complexes et d'importants impacts locaux. En raison de leur taille, ils ont souvent besoin de multiples partenaires financiers. Tout cela rend les progrès difficiles.

La BIC collabore avec les propriétaires de transports en commun et les fournisseurs de services de partout

au pays pour améliorer les façons dont la population canadienne se rend à sa destination. Investir dans des projets de transport accroît la capacité des réseaux de transport en commun du Canada et aider les propriétaires de parcs de transport en commun à passer à des véhicules zéro émission. En 2024-2025, la BIC a atteint la clôture de son deuxième investissement dans les traversiers électriques, fournissant jusqu'à 1 milliard de dollars de financement pour aider BC Ferries à acheter 5 nouveaux navires.

Dans le secteur du transport en commun, 8 sont en cours de construction et 1 projet est achevé. À Montréal, la phase de la Rive-Sud à la gare centrale Réseau express métropolitain (REM) est maintenant en service. Les phases 2 et 3 sont en cours de construction, notamment des essais dans le tunnel Mont-Royal, ainsi que des travaux d'aménagement intérieur et de finition à la station McGill. La construction de la station du REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau se poursuit avec plus de 130 personnes travaillant sur place quotidiennement.

L'initiative d'autobus zéro émission (AZE) de la BIC a fourni un financement qui facilitera l'achat de plus de 6000 autobus scolaires et de transport en commun zéro émission, dépassant ainsi l'objectif initial de la BIC de 5000 autobus. Plus de 1041 autobus zéro émission desservent maintenant la population du Canada sur la route. Étant donné que de nombreux grands systèmes canadiens ont maintenant envisagé ou adopté un financement de la BIC, l'initiative d'AZE a été terminée en 2024-2025. Toutefois, la BIC continuera d'appuyer les transitions vers des parcs de véhicules moins polluants lorsqu'une occasion d'investissement le justifie.

Compte tenu de la complexité du secteur, les organismes de transport en commun et les bailleurs de fonds de partout au Canada ne recherchent généralement pas d'investissements privés et institutionnels à long terme directement dans de nouveaux réseaux de transport en commun ou dans des projets d'expansion. À mesure que les municipalités gèrent les défis combinés du financement du transport en commun et de la facilitation de l'aménagement résidentiel, la BIC voit un potentiel d'investissement lié au développement axé sur le transport en commun et à la capture des plus-values d'urbanisation, où une nouvelle croissance peut aider à payer pour les infrastructures de transport en commun qui la catalysent.



PROFIL DE PROJET

Principaux navires de BC Ferries

Emplacement

Côte de la CB

Engagement d'investissement de la BIC

Jusqu'à 1 G\$

Partenaires

BC Ferries

L'investissement de la BIC finance jusqu'à 5 traversiers zéro émission ainsi que la **modernisation des infrastructures** de terminal de trois gares maritimes pour permettre l'exploitation entièrement **électrique des traversiers**, sous réserve de l'approbation par étapes de l'organisme de réglementation.

Avantages

- » Réduction des émissions de GES d'environ 173 633 t d'éq. CO₂/an
- » Remplacement d'une flotte vieillissante qui dessert les routes principales entre l'île de Vancouver et le continent pour un voyage plus confortable, moderne et propre
- » Environ 12 850 emplois directs et indirects et génération d'environ 1,7 G\$ de PIB pendant la phase de construction

Connectivité à Internet haut débit dans tout le pays

Objectif d'investissement à long terme

3 G\$

Résultats pour 2024-2025

93 M\$

de la BIC dans 3 projets, valeur totale de 410 M\$ en nouvelles infrastructures

Résultats totaux

2,2 G\$

de la BIC dans 14 projets, valeur totale de 5,6 G\$ en nouvelles infrastructures

De nombreuses personnes au Canada vivant dans des collectivités rurales, éloignées et autochtones n'ont pas accès à Internet haut débit. Dans le budget de 2019, le gouvernement du Canada a reconnu le besoin urgent de combler ce fossé numérique pour la population du pays

La BIC connecte les régions autochtones, éloignées et rurales à Internet haut débit qui, autrement, ne seraient pas viables sur le plan commercial à cause du coût élevé de la connexion par foyer. 12 projets d'Internet haut débit de la BIC sont actuellement en construction. Par exemple, l'investissement de la BIC dans Arrow Technology Group permet de relier la réserve de la Première Nation John D'Or Prairie par une ligne de fibre optique à la Nation crie de Fox Lake, l'un des endroits les plus éloignés d'ATC auquel on accède habituellement uniquement par un pont de glace ou une barge.

Depuis 2019, avec le soutien de la BIC, des progrès significatifs ont été réalisés dans la connexion des zones mal desservies. Le Canada a vu la connexion passer de 79 % de la population en 2014 à plus de 94 % en 2022. Le gouvernement fédéral estime qu'après la réalisation de ses projets déjà approuvés du Fonds pour la large

bande universelle (ainsi que d'autres programmes fédéraux et provinciaux), plus de 99 % des foyers canadiens seront branchés à Internet haut débit. Même s'il reste moins de projets, la BIC continuera d'utiliser ses investissements concessionnels à faible coût, ainsi que ses structures novatrices, en partenariat avec d'autres programmes gouvernementaux, afin de permettre davantage d'expansion d'Internet haut débit dans les collectivités mal desservies lorsque cela est commercialement possible.

PROFIL DE PROJET

Projet du Fonds pour la large bande universelle de Northumberland

Emplacement

Comté de Northumberland (ON)

Engagement d'investissement de la BIC

33 M\$

Partenaires

Windsor Private Capital, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, province de l'Ontario, comté de Northumberland

Déploiement de nouveaux services Internet haut débit fiables sur plus de **1100 km de nouveaux câbles fibre optique** aériens et enterrés dans les collectivités mal desservies de l'Ontario.



Avantages

- » Nouvel accès aux services Internet haut débit pour 11 000 foyers, dont 205 foyers autochtones de la Première Nation d'Alderville
- » ~680 emplois directs et indirects et génération de ~82 M\$ de PIB pendant la phase de construction

Accroître les progrès dans l'Arctique

Les infrastructures dans l'Arctique canadien sont essentielles pour faciliter le développement économique, élever le niveau de vie et affirmer la souveraineté. Au cours de l'année écoulée, l'évolution de la dynamique géopolitique a mis en évidence la nécessité d'investir. Le développement des infrastructures dans le Nord est difficile en raison de sa population clairsemée, de son emplacement éloigné, des changements climatiques et de la courte saison de construction.

La BIC travaille en étroite collaboration avec les communautés inuites et les collectivités nordiques pour réaliser de nouvelles infrastructures malgré ces défis. En 2024-2025, la BIC a atteint la clôture financière de son premier investissement dans le Grand Nord, le projet de sécurité énergétique des Inuvialuit. La BIC a également signé un protocole d'entente et finance l'accélération du projet du port et de la route de Grays Bay, qui créera un lien commercial et de transport vital entre Yellowknife, la province géologique des Esclaves et un nouveau port en eau profonde sur le passage du Nord-Ouest.

PROFIL DE PROJET

Projet de sécurité énergétique des Inuvialuit

Emplacement

Région désignée des Inuvialuit (TNO)

Engagement d'investissement de la BIC

100 M\$

Partenaires

Société régionale inuvialuite

Le prêt de 100 millions de dollars de la BIC permettra de faire **progresser le développement et la construction** du puits M-18 afin d'assurer de **l'énergie plus fiable** dans la région désignée des Inuvialuit (RDI), qui dépend actuellement du transport par camion de carburants en provenance des régions du Sud.

Avantages

- » Approvisionnement énergétique stable en gaz naturel et en diesel synthétique pour répondre aux besoins de la RDI pour plus de 50 ans
- » Réduction des coûts énergétiques des foyers et des entreprises, améliorant les conditions de vie et soutenant la croissance de la communauté
- » Création de possibilités d'emploi à long terme et croissance économique pour les Inuvialuit et leurs entreprises
- » Réduction de jusqu'à 40 000 tonnes d'émissions par an



La Société régionale inuvialuite s'engage à garantir une source d'énergie stable et à long terme pour la région, renforçant ainsi la sécurité énergétique tout en offrant des avantages durables qui soutiendront la culture, l'éducation, le bien-être et les communautés saines des Inuvialuit, tout en investissant dans un avenir brillant pour nos enfants.

Duane Smith

Président-directeur général, Société régionale inuvialuite

Le projet routier et portuaire en eau profonde vise à ouvrir de nouvelles perspectives pour la région de Kitikmeot et sa population inuite, notamment en **augmentant le volume de commerce** et en favorisant **une croissance économique** durable, ainsi qu'en améliorant l'abordabilité et en facilitant l'accès aux biens et services essentiels.

PROFIL DE PROJET

Port et route de Grays Bay

Emplacement

Grays Bay, région de Kitikmeot (NU)

Engagement d'investissement de la BIC

Jusqu'à 3 M\$ (accélération de projets)

Partenaire

West Kitikmeot Resources Corp.



Avantages

- » Connexion du Nunavut au réseau routier national dans les Territoires du Nord-Ouest
- » Nouvelles occasions commerciales entre l'Arctique et le reste du monde
- » Minéraux critiques débloqués
- » Augmentation de la présence sur le passage du Nord-Ouest



Cette initiative d'édification de la nation renforcera la connexion terrestre avec l'océan Arctique, ouvrant des possibilités d'exploitation minière de minéraux critiques nécessaires aux besoins économiques et militaires du Canada. Ce sera également le seul port en eau profonde de l'archipel occidental sur le passage du Nord-Ouest ou à proximité, ce qui deviendra plus important dans les années à venir à mesure que l'océan Arctique connaîtra une saison sans glace plus longue et que le trafic maritime augmentera.

P.J. Akeeagok

Premier ministre, Nunavut

➤ Liste des clôtures financières de la BIC (2024-2025)

Projet	Secteur	Province/territoire	Engagement d'investissement de la BIC
Principaux navires de BC Ferries	Transport en commun	CB	1 000 000 000 \$
Énergie éolienne de Benjamins Mill	Énergie propre	NÉ	45 754 478 \$
Infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées à Brandon	Infrastructures vertes	MB	42 835 250 \$
Centre d'aviation de l'aéroport international de Calgary	Commerce et transport	AB	171 873 250 \$
Rénovations énergétiques industrielles de Dream	Infrastructures vertes	AB; ON; QC	50 000 000 \$
Énergie solaire Duchess	Énergie propre	AB	26 203 172 \$
Développement du Nord-Est de la Nation crie Enoch	Commerce et transport	AB	100 000 000 \$
Rénovations énergétiques de GDI	Infrastructures vertes	À travers le Canada	100 000 000 \$
Services aux immeubles	Énergie propre	NÉ	224 200 000 \$
Énergie éolienne de Goose Harbour Lake	Infrastructures vertes	TNO	100 000 000 \$
Projet de sécurité énergétique des Inuvialuit	Infrastructures vertes	À travers le Canada	194 442 000 \$
Réseau de recharge de VE JOLT	Infrastructures vertes	CB	19 601 682 \$
Infrastructures habilitantes de la Première Nation de Kwanlin Dün	Infrastructures vertes	ON	57 604 252 \$
Eau et eaux usées de la Première Nation Malahat	Infrastructures vertes	ON	15 000 000 \$
Rénovations énergétiques du centre de formation et de bien-être de Matawa	Infrastructures d'Internet haut débit et numériques	CB	33 041 310 \$
Fonds pour la large bande universelle à Northumberland	Énergie propre	MB	35 721 962 \$
Énergie solaire quA-ymn	Infrastructures vertes	CB	92 928 202 \$
Eau et eaux usées de Red-Seine-Rat	Commerce et transport	AB; CB	60 722 084 \$
Parc logistique de South Kaien	Infrastructures d'Internet haut débit et numériques	CB	42 000 000 \$
Fonds pour la large bande universelle avec TELUS	Commerce et transport	NÉ	143 000 000 \$
Vitalus P500	Énergie propre	NB; NÉ	361 000 000 \$
Ligne de transport Wasoqonatl	Énergie propre	AB	117 409 759 \$
Énergie éolienne à Weavers Mountain	Infrastructures d'Internet haut débit et numériques	AB	18 608 396 \$
Fonds pour la large bande universelle en Alberta avec Xplore			
Total			3 051 945 797 \$

Aider les projets en phase initiale de développement

Les grands projets d'infrastructures sont complexes à planifier et à réaliser, ce qui nécessite une ingénierie et une conception poussées, une harmonisation avec les parties prenantes, des consultations importantes et des échéanciers adéquats pour l'évaluation d'impact et les approbations réglementaires.

La BIC joue un rôle hors norme en collaborant avec des partenaires potentiels pour faire progresser les projets conformes à son mandat, du stade précoce à la clôture financière. En tant que société d'État axée sur l'impact, la BIC peut apporter son expertise et sa perspicacité pour aider les promoteurs à développer leurs investissements et à naviguer les programmes gouvernementaux. Les conseils de la BIC profitent aux projets, qu'ils progressent en fin de compte avec sa participation ou non. Les activités typiques comprennent ce qui suit :

- » **Examen préliminaire** : La BIC engage les promoteurs dès les premières étapes d'un projet, en commençant généralement par un examen et l'évaluation de l'investissement. Les conseils de la BIC aident à l'élaboration d'analyses de rentabilisation, d'options et de modèles financiers qui peuvent faire avancer un projet au stade d'investissement.
- » **Structuration de projet** : La BIC apporte ses capacités de conseil pour mener une revue diligente liée à la structuration d'un investissement. Il s'agit de fournir un soutien essentiel pour déterminer les coûts, les avantages, les risques, les modalités financières et les mécanismes à l'appui de la mise en œuvre et du remboursement. La BIC travaille avec les promoteurs pour attirer des investissements privés et institutionnels dans les projets.
- » **Accélération de projets** : La BIC fournit des investissements d'accélération, qui peuvent financer des études d'ingénierie et de conception initiales (ICI), des analyses de rentabilisation ou des travaux préliminaires. La BIC effectue ces investissements dans les cas où elle estime qu'il y a une probabilité raisonnable d'investissement futur, en suivant les processus normaux d'analyse de cours et de prise de décision. L'an dernier, la BIC a constaté une plus forte utilisation du financement d'accélération des projets.

PROFIL DE PROJET

Usine de traitement de l'eau et des eaux usées de Malahat

Emplacement

Terres de la réserve IR#11 de la Première Nation Malahat, à 25 km au nord-ouest de Victoria (CB)

Engagement d'investissement de la BIC

57,8 M\$

Partenaires

Première Nation Malahat

Le projet permettra de construire de nouvelles usines de traitement de l'eau et des eaux usées afin de combler le manque d'infrastructures de traitement de l'eau et des eaux usées de la Première Nation Malahat. La BIC a fourni **900 000 dollars** en financement d'accélération de projets pour des travaux de conception détaillés visant à raccourcir le chemin critique du projet. Grâce à la participation continue de la BIC, la clôture financière a été réalisée, ce qui en fait le premier projet d'accélération à atteindre sa clôture, démontrant l'impact des fonds d'accélération de la BIC.

Avantages

- » Augmentation de la capacité de traitement de l'eau et des eaux usées pour répondre à la croissance future de la demande résidentielle et commerciale fournissant une capacité de volume d'eau de 1866 m³/jour, soit l'équivalent de la consommation d'eau de 2 600 foyers
- » Capacité supplémentaire pouvant soutenir la demande d'environ 350 nouveaux logements planifiés sur la réserve offrant des options de location abordables et réduisant le surpeuplement

Engagement et communications

Les spécialistes et responsables des investissements de la BIC ont participé activement à des activités d'engagement, des conférences et d'autres événements, partageant de l'information sur la BIC et des options pour faire progresser les infrastructures dans ses secteurs prioritaires. Le dialogue direct avec les partenaires de projet et les membres de la collectivité aide à cerner les possibilités de collaboration et aide la BIC à comprendre les priorités et les défis à relever dans l'ensemble du pays. Grâce à ce travail de sensibilisation, la BIC a informé les fonctionnaires élu-es sur les projets dans leurs collectivités, discuté des priorités locales et sensibilisé la population à la capacité de la BIC à débloquer des projets d'infrastructures.



Participation à

145 événements

dans diverses régions du Canada

Facilitation de

37 webinaires

Organisation de

la Journée BIC en ligne

en juin 2024

Participation à

545 rencontres

avec les fonctionnaires élu-es de tous les niveaux de gouvernement



DURABILITÉ À LA BIC

Les infrastructures durables sont d'une importance capitale pour procurer des avantages à la population du Canada aujourd'hui et bâtir un avenir plus propre. Afin d'appuyer les résultats durables, la BIC a établi un cadre de durabilité articulé autour de trois piliers distincts qui guident la façon dont elle intègre la durabilité dans ses investissements et ses activités.

Pilier 1 : un investisseur durable

La BIC intègre les meilleures pratiques en matière de climat et d'autres considérations ESG dans le processus d'investissement grâce à ses pratiques de revue diligente et de gestion des risques et identifie les occasions d'utiliser son rôle d'investisseur pour promouvoir des résultats durables.

Cadre de gestion du risque de crédit ESG

La BIC a pleinement mis en œuvre son cadre de gestion du risque de crédit ESG dans ses activités d'investissement. Le cadre a été élaboré pour analyser les facteurs de crédit ESG qui peuvent influencer de façon significative la solvabilité de l'emprunteur dans chaque projet, y compris l'évaluation de la transition liée au climat et des risques physiques. Cette approche est conforme à la définition de l'intégration des facteurs ESG énoncée dans les Principes pour l'investissement responsable (PRI), soit « l'inclusion systématique et explicite de facteurs ESG qui sont importants dans l'analyse et la décision d'investissement ».¹²

Pratiques de construction à faibles émissions de carbone

Bien que la BIC entraîne des réductions importantes des émissions annuelles moyennes projetées de GES en investissant dans des projets dont les émissions sont inférieures à leurs scénarios de référence, les émissions des activités de construction sont également importantes. L'adoption de pratiques de construction à faibles émissions de carbone, comme l'utilisation de béton et d'acier à faible teneur en carbone, ou l'adoption d'une conception durable pour utiliser moins de matériaux peuvent réduire ces émissions.

En 2024-2025, la BIC a pris l'habitude de dialoguer avec les promoteurs de projets pour identifier les possibilités d'adoption de pratiques de construction à faibles émissions de carbone dans les projets dans lesquels elle pourrait investir.¹²

Pilier 2 : l'impact comme priorité

L'approche de la BIC en tant qu'investisseur d'impact se traduit par des rendements durables. Elle se concentre sur le développement d'un portefeuille ayant un impact dans ses secteurs et sur la mesure des résultats.

Quantification des résultats d'investissement et objectifs

En 2024-2025, la BIC a fait des progrès importants dans la finalisation d'une norme de mesure pour chacun de ses indicateurs de mesure de résultats prioritaires. La BIC a également mis à jour la norme de mesure de l'impact pour la quantification des réductions de gaz à effet de serre liées aux projets. Cette norme actualisée fournit une méthode uniforme pour effectuer la revue diligente sur les investissements de la BIC qui visent à réduire les émissions de GES, et a amélioré l'exactitude des estimations dans le processus de revue diligente de la BIC.

Analyse des scénarios d'impact climatique

La BIC a entrepris sa première analyse qualitative des scénarios climatiques en 2023-2024 afin de mieux comprendre l'impact de divers scénarios sur le portefeuille d'investissements et le portefeuille de projets potentiels, et d'identifier les risques et occasions liés au climat. L'analyse a utilisé trois scénarios conformes aux orientations du Réseau pour l'écologisation du système financier : transition différée, politiques actuelles et carboneutralité d'ici 2050. L'analyse a montré que la BIC est bien placée pour réaliser ses objectifs d'investissement dans tous les scénarios climatiques, tout en faisant face à des risques physiques élevés pour ses investissements.

À court terme, la BIC a une occasion importante d'investir dans des infrastructures qui aideront le Canada à gérer la transition climatique et à atteindre ses objectifs de réduction des GES.

L'analyse a également montré que, dans tous les scénarios, les actifs BIC sont exposés aux risques physiques du changement climatique. Cette exposition accroît l'importance d'évaluer la résilience climatique des actifs dans lesquels la BIC investit.

.....

12 Principes élaborés en 2006 sous l'égide des Nations Unies à l'intention des investisseurs fortement engagés à intégrer les critères ESG et à rendre compte de leurs investissements; site Web : [PRI | Accueil \(unpri.org\)](https://www.unpri.org)

Les résultats de l'analyse des scénarios ont été jugés toujours pertinents pour 2024-2025, par conséquent, l'analyse n'a pas été mise à jour pour cet exercice. Le [rapport annuel 2023-2024](#) contient des descriptions complètes des scénarios et des résultats.

Évaluer le portefeuille par rapport aux objectifs climatiques

Le portefeuille varié de la BIC vise à atteindre une gamme d'objectifs, notamment la réduction des GES, l'achalandage du transport en commun et la croissance du PIB. En 2024-2025, la BIC a amélioré sa compréhension de l'impact de son portefeuille en évaluant son alignement sur les objectifs climatiques nationaux et mondiaux. Pour ce faire, la BIC s'est appuyée sur la taxonomie d'investissement verte et de transition proposée par le Conseil d'action en matière de finance durable (CFAD).

Selon la taxonomie, 66,2 % du portefeuille de la BIC peut être classé vert, tandis que 9,1 % peuvent être classés comme transition, ce qui représente 75,2 % du portefeuille de la BIC.

- » Les investissements verts sont des projets sans ou avec de faibles émissions de carbone et offrant d'importantes possibilités de marché liées à l'objectif de 1,5 °C.¹³ Les projets écologiques de la BIC comprennent la production, le transport et le stockage d'énergie renouvelable, les parcs de transport en commun zéro émission et les bornes de recharge pour véhicules électriques.
- » Les investissements de transition sont des projets qui décarbonent des secteurs qui ont historiquement des émissions élevées sans émissions importantes en aval. Les exemples de projets de transition de la BIC comprennent les rénovations énergétiques de bâtiments qui décarbonent les activités d'exploitation du bâtiment.

Les 24,8 % restants des investissements de la BIC ont été jugés inadmissibles en vertu de la taxonomie. Il est important de noter que les projets de la BIC classés « inadmissibles » ne sont pas nécessairement en rupture avec les objectifs de transition vers la carboneutralité. Il a été constaté que, dans cette catégorie, 20,5 % du portefeuille de projets la BIC étaient des projets à faibles émissions de carbone, mais qui n'offrent pas de nouvelles possibilités importantes liées à objectif de 1,5 °C, comme les infrastructures d'Internet haut débit et les infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées. Les 4,3 % restants du portefeuille se trouvent dans des secteurs fortement émetteurs et ont été

entrepris pour atteindre d'autres résultats, comme des objectifs économiques ou commerciaux. Ces projets comprennent les ports maritimes et les aéroports.

Notant que la taxonomie est encore en développement, la BIC surveillera son portefeuille afin de mieux comprendre son alignement sur les objectifs climatiques.

Programme d'obligations vertes du Canada

Le gouvernement du Canada reconnaît que la finance durable joue un rôle clé dans la croissance et l'attraction de l'investissement privé vers une économie plus propre et plus prospère. Le Canada a besoin d'investissements privés importants, dont les estimations varient entre 60 et 140 milliards de dollars par année. Le Programme des obligations vertes du Canada permet aux investisseurs d'appuyer les investissements canadiens dans l'action climatique et la protection de l'environnement, tout en favorisant le développement du marché canadien de la finance durable.

Dans l'affectation de 2022-2023, le Programme d'obligations vertes comprenait les investissements de la BIC dans le REM et son initiative d'autobus zéro émission, qui réduiront les GES et amélioreront l'expérience de transport en commun pour la population du Canada.

ACS+

L'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) fournit des renseignements sur la répartition prévue de l'impact public et des avantages des investissements entre divers groupes de la population canadienne. La BIC a d'abord rendu compte de son évaluation de l'ACS+ dans le rapport annuel 2023-2024.

Cette évaluation a révélé que les infrastructures dans les secteurs prioritaires de la BIC génèrent des avantages attendus pour un grand pourcentage de la population du Canada, avec une répartition globale relativement équilibrée entre le revenu, le sexe et l'âge. Certains impacts varient d'une catégorie à l'autre, le transport en commun étant plus susceptible de profiter à la population plus jeune et à faible revenu, et le secteur des services Internet haut débit de la BIC se concentrant sur les régions mal desservies, où se trouvent souvent les foyers à faible revenu et les régions

.....

¹³ L'objectif de 1,5 °C, tel que défini dans l'Accord de Paris, vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius au maximum par rapport aux niveaux préindustriels en réduisant rapidement les émissions de GES et en passant à une économie à faibles émissions de carbone.

rurales. Contrairement aux résultats de l'utilisation et de l'exploitation des infrastructures, les avantages de la phase de construction sont plus concentrés et risquent de profiter de manière disproportionnée au personnel masculin. La BIC continuera de surveiller les secteurs d'infrastructures dans lesquels elle investit et d'inclure les conclusions dans la construction de son portefeuille et pour s'assurer que diverses populations puissent continuer à bénéficier des projets de la BIC.

Objectifs de développement durable des Nations Unies

Les investissements de la BIC appuient les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, avec des contributions substantielles identifiées pour huit objectifs spécifiques, alignés sur le programme de développement durable à l'horizon 2030.

ODDONU Exemple d'activités de la BIC



- » Main-d'œuvre diversifiée selon les sexes – **45 %** du personnel sont des femmes
- » Analyse de l'ACS+ de son portefeuille d'investissements



- » Investissement de **247 M\$** dans les infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées pour permettre l'eau potable partout au Canada



- » Investissement de **4,9 G\$** dans des infrastructures d'énergie propre pour fournir de l'électricité fiable et abordable aux contribuables



- » Par ses investissements, la BIC soutient ce qui suit :
 - » **205 546** emplois dans la construction et **27,8 G\$** d'impact annuel sur le PIB de la construction
 - » **1,4 G\$** d'impact annuel sur le PIB grâce aux investissements dans le commerce et les transports
- » Initiative d'équité autochtone (IPA) de la BIC pour permettre aux communautés autochtones d'obtenir des participations dans des projets d'infrastructures



- » Investissement de **15,8 G\$** dans de nouvelles infrastructures de la BIC mobilise **19,5 G\$** en investissements privés et institutionnels directs pour **46,1 G\$** en coûts totaux de projets, et **32,5 G\$** supplémentaires en investissements privés dans des activités économiques plus larges rendues possibles





- » Investissement dans le transport en commun soutenant **175 372** voyages quotidiens et permettant l'achat de **6 062** autobus zéro émission
- » Infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène permettant le déploiement de **5 402** bornes de recharge
- » Soutien aux communautés autochtones avec **1,1 G\$** engagés dans **28** projets autochtones
- » Initiative d'infrastructures pour le logement (IIL) favorisant **20 415** nouveaux logements
- » Financement des rénovations énergétiques pour réduire les émissions de GES de **3,8 Mt** d'éq. CO2 par année



- » Investissements dans l'énergie propre, les infrastructures vertes et le transport en commun de la BIC pour générer **9,7 Mt** de réduction annuelle des GES



- » Investissements avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones et du secteur privé dans des projets

Pilier 3 : société durable

La BIC intègre la durabilité dans ses activités quotidiennes et divulgue ses émissions et ses efforts au public.

Émissions opérationnelles de la BIC

En 2024-2025, les émissions opérationnelles étaient de 429,6 t d'éq. CO2. L'augmentation des émissions est attribuable à l'augmentation des effectifs, à l'augmentation de l'empreinte des bureaux et à l'engagement continu avec des partenaires partout au pays. Une partie de l'augmentation est également attribuable à un plus grand nombre d'activités saisies dans le calcul et à la mise à jour des coefficients d'émission utilisés dans le calcul.

➤ Émissions opérationnelles

	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Opérations de bureau – électricité (t d'éq. CO2)	21,2	20,7	13,3
Opérations de bureau – chauffage (t d'éq. CO2)	52,5	30,5	22,2
Voyage d'affaires (t d'éq. CO2)	355,9	130,9	81,7
Émissions globales (t d'éq. CO2)	429,6	182,1 ¹⁴	117,2
Émissions en t d'éq. CO2 par membre du personnel	2,9	1,3	1,0

14 En 2025, Climate Smart de BMO, la plateforme utilisée par la BIC pour créer son inventaire des gaz à effet de serre, a procédé à une mise à jour annuelle de ses coefficients d'émission. En conséquence, les émissions liées à la consommation d'électricité et aux voyages d'affaires par avion en 2023-2024 ont changé. Dans l'ensemble, les émissions opérationnelles de la BIC ont augmenté de 8 % dans l'inventaire 2023-2024 (182,1 t d'éq. CO2 contre 169,3 t d'éq. CO2 auparavant – une augmentation de 12,8 t d'éq. CO2).

L'augmentation des émissions provenant des voyages d'affaires est attribuable à l'augmentation des voyages aériens et à l'ajout cette année des voyages en train et en automobile à la déclaration des GES. Les mises à jour des coefficients d'émission pour le transport aérien ont également entraîné une augmentation des émissions déclarées.

Le déménagement de la BIC dans un bureau dédié à Montréal a augmenté les émissions liées aux bureaux. La BIC achète des certificats d'énergie renouvelable équivalents à 100 % de sa consommation d'énergie de bureau.

Émissions financées de la BIC

Les émissions financées sont les émissions annuelles associées aux prêts et aux investissements d'une organisation. Pour la BIC, les émissions proviennent de la construction ou de l'exploitation des projets dans lesquels elle investit, proportionnellement à la part de l'investissement de la BIC. Ce calcul porte sur 2023-2024, ce qui reflète l'année la plus courante pour laquelle des données étaient disponibles.

Méthodologie

La BIC est signataire du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et établit des rapports en vertu de sa norme mondiale de comptabilité et de déclaration des GES. Tous les investissements de la BIC ont une utilisation définie du produit et sont donc déclarés dans la catégorie d'actif « financement de projets », à l'exception de ses projets de parcs de véhicules zéro émission qui sont déclarés dans la catégorie d'actif « prêts automobiles ».

La BIC demande aux emprunteurs de lui communiquer des données sur les émissions et, lorsqu'il n'en existe pas, adopte des variables de substitution de l'activité économique pour calculer les émissions. Bien que de nombreuses institutions financières ne déclarent pas encore les émissions financées pour les actifs de financement de projets dans la construction, la BIC a utilisé les données disponibles pour calculer les émissions de tous ses projets en construction.

Dans le rapport annuel 2023-2024, la BIC a communiqué les émissions financées pour un sous-ensemble de projets de la BIC représentant 93 % du de son portefeuille, sur la base des prêts en cours. Cette année, la BIC dévoile les émissions financées de l'ensemble de son portefeuille, composé à 95 % de financement de projets et à 5 % de prêts automobiles, sur la base des prêts en cours. La majorité des émissions financées par la BIC sont associées à des projets en phase de

construction. La préparation de rapports distincts sur les projets en construction et en exploitation reflète les profils d'émission très différents de ces étapes du cycle de vie d'un projet.

Résultats

En 2023-2024, la BIC était responsable de 198 071,3 t d'éq. CO₂ d'émissions financées, soit une augmentation par rapport au total des émissions financées de 45 477,1 t d'éq. CO₂ en 2022-2023. Cette augmentation est attribuable à une croissance importante du nombre de projets inclus dans le rapport (34 c. 4). Cet échantillon plus large de projets a moins de données sur les émissions déclarées et se fie donc davantage à des variables de substitution pour estimer l'intensité. Les projets de la BIC dont les émissions étaient déclarées ont diminué en intensité d'émissions – cependant, une plus grande part des émissions de la construction a été estimée par variable de substitution. La BIC a commencé à demander des rapports de mesure des GES pour tous les projets et s'attend à ce que ses émissions financées déclarées diminuent à mesure que la qualité des données s'améliore.



➤ Résultats des émissions financées

		2023-2024	2022-2023
Nombre de projets	Projets opérationnels	6*	–
	Projets en cours de construction	29*	4
	Total	34*	4
Prêts en cours (en M\$)	Projets opérationnels	221,9*	–
	Projets en cours de construction	2 789,0*	1 513,4
	Total	2 937,4*	1 513,4
Coût de construction financé par la BIC (M\$)	Total	1 179,6	510,5
Émissions totales (t d'éq. CO2)	Projets opérationnels	131,8	–
	Projets en cours de construction	197 939,5	45 477,1
	Total	198 071,3	45 477,1
Cote de qualité des données	Projets opérationnels	1,7	–
	Projets en cours de construction	3,1	2,3
Intensité des émissions par dollar investi (t d'éq. CO2/M\$)	Projets opérationnels	0,6	–
Intensité des émissions par coût de construction financé par la BIC (t d'éq. CO2/M\$)	Projets avec émissions déclarées	17,0	23,9
	Projets estimés par variable de substitution économique	196,3	202,6
	Total – tous les projets	167,8	90,4
	% du coût de construction avec données d'émissions déclarées	39 %	82 %

* Un projet était en phase de construction et d'exploitation en 2023-2024.

Les émissions financées pour 2022-2023 sont recalculées afin d'utiliser des variables de substitution cohérentes.

Diversité, équité et inclusion

L'approche de la BIC en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) continue d'évoluer et est entrée dans une phase plus formalisée avec une structure de gouvernance comprenant le parrainage de membres de la direction, un comité de la direction et un comité consultatif. L'appartenance à tous ces groupes est représentative des différentes régions, fonctions, niveaux de personnel et expériences vécues distinctes.

En 2024-2025, de multiples groupes de ressources du personnel (GRP) dirigés par des bénévoles ont été lancés. Ces groupes se composent de membres du personnel de la BIC ayant des antécédents similaires en fonction du sexe, de la race ou d'autres dimensions de la diversité, qui se réunissent pour créer une solidarité, exprimer leurs préoccupations, porter des problèmes à la connaissance de la direction et utiliser leur pouvoir collectif pour stimuler un leadership éclairé inclusif et fournir des idées sur les besoins du personnel et de la clientèle divers.

De plus, la BIC a publié son deuxième rapport sur les progrès en matière d'accessibilité annuel, qui souligne les principales réalisations dans la réalisation du plan d'accessibilité triennal. La BIC demeure déterminée à bâtir un milieu de travail sans obstacle et à améliorer continuellement ses efforts pour soutenir le personnel, les parties prenantes et les partenaires.

Approvisionnement durable

La BIC établit ses propres principes, politiques et procédures en ce qui concerne l'approvisionnement en biens et services au moyen de la politique d'approvisionnement pour ainsi assurer d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les biens et services nécessaires à ses activités et que ces biens et services sont achetés de façon professionnelle, équitable, transparente, uniforme et rentable.

En tant que société d'État fédérale, la BIC respecte les principes directeurs sur l'équité et de la non-discrimination, la meilleure valeur, la transparence et de l'ouverture, la responsabilisation, l'intégrité, la durabilité et la gestion des risques lorsqu'elle mène des activités d'approvisionnement.

La BIC s'engage à s'approvisionner auprès de fournisseurs qui respectent les droits des personnes et l'environnement et qui ont adopté des politiques en matière de déontologie des affaires.

La [politique d'approvisionnement](#) a été mise à jour en février 2024 et approuvée par le comité des finances et de l'audit du conseil. Dans le cadre des modifications apportées à la politique d'approvisionnement, la BIC a adopté les principes applicables aux fournisseurs

(les principes) inclus dans l'annexe de la politique d'approvisionnement. Les principes appuient des pratiques d'approvisionnement éthiques et socialement responsables et s'harmonisent avec les exigences du gouvernement du Canada, y compris le code de conduite pour l'approvisionnement. Ces principes établissent les attentes envers tous les fournisseurs actuels et éventuels en matière de conduite éthique et responsable des affaires, de droits de la personne et de normes du travail, de droits autochtones et de gestion de l'environnement. La BIC s'attend à ce que les fournisseurs respectent toutes les lois, réglementations et normes environnementales applicables à leurs activités et emploient des pratiques de gestion qui surveillent et minimisent de façon proactive tout impact environnemental négatif de leurs activités, y compris les impacts qui peuvent être présents dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les fournisseurs sont également tenus de signaler tout cas de non-respect de ces principes et de coopérer à toute demande de la BIC visant à surveiller le rendement du fournisseur en vertu des principes.

La BIC publie également des rapports annuels en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour décrire les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants à n'importe quelle étape de la production des biens achetés par la BIC.

Rapport en matière du GIFCC

Le budget de 2021 exigeait que les sociétés d'État ayant plus d'un milliard de dollars d'actifs adoptent les normes du Groupe de travail sur l'information relative aux changements climatiques (GIFCC) (ou des normes plus rigoureuses et acceptables applicables au secteur public au moment de la divulgation) pour la divulgation des risques et des possibilités liés au climat. Le cadre du GIFCC repose sur quatre piliers : la gouvernance, la stratégie, le risque et les mesures et objectifs.

En 2023, le cadre du GIFCC a été dissous et ses activités transférées au Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB), qui a publié de nouvelles normes en 2023. Le Conseil canadien des normes canadiennes d'informations sur la durabilité (CCNID), s'appuyant sur l'approche de l'ISSB, a publié les normes finales (NCID 1 et NCID 2) qui seront utilisées au Canada en décembre 2024.

Ces normes s'appliqueront aux périodes de rapport annuelles commençant le 1^{er} janvier 2025 ou par la suite. À ce titre, la BIC continue d'utiliser le cadre original du GIFCC pour cette divulgation.

Divulgarion recommandée

Commentaire

Plus d'informations

Communiquer la gouvernance de l'organisation en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques

Décrire la supervision exercée par le conseil sur les risques et occasions liés aux changements climatiques

La supervision des risques et des occasions liés au climat est gérée par des structures de gouvernance plus larges établies pour la BIC et intégrées dans les activités du conseil et de ses comités.

Pages 57, 61-64

[Gouvernance | Banque de l'infrastructure du Canada \(BIC\)](#)

Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques

Le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques est exercé par la direction et les comités. Le mandat est disponible sur le site Web de la BIC.

Pages 64-65

[Gouvernance | Banque de l'infrastructure du Canada \(BIC\)](#)

Communiquer l'impact réel et potentiel des risques et occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont importantes

Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques que l'organisation a identifiés à court, à moyen et à long terme

Décrire l'impact des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation

Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de différents scénarios liés aux changements climatiques, y compris un scénario de 2 °C ou moins

La BIC a effectué une analyse des scénarios liés aux changements climatiques afin d'évaluer la robustesse de ses activités et de sa stratégie selon trois scénarios liés aux changements climatiques : les politiques actuelles (PA), la transition différée (TD) et la carboneutralité 2050 (CN).

Page 40-41

[Rapport annuel 2023-2024](#)
(Page 73-75)

Communiquer comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques

Décrire les processus mis en place par l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques

Les risques liés aux changements climatiques sont identifiés et évalués dans le cadre de la phase de revue diligente en matière d'investissement dans le cadre d'investissement intégré de la BIC, en évaluant les facteurs de risque de crédit ESG de chaque investissement potentiel.

Pages 49-51

Divulagation recommandée	Commentaire	Plus d'informations
Décrire les processus de gestion des risques liés aux changements climatiques de l'organisation	L'équipe de gestion d'actifs de la BIC collabore avec les promoteurs de projets pour évaluer, gérer et atténuer les risques importants liés aux changements climatiques. Outre les examens ponctuels, chaque investissement fait l'objet d'un examen sous-sectoriel par l'équipe de gestion d'actifs qui a lieu au moins une fois par année.	Pages 49-51
Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation	Les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques font partie intégrante de l'approche de gestion des risques de la BIC.	Pages 49-51
Communiquer les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et occasions pertinents liés aux changements climatiques lorsque cette information est importante		
Communiquer les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques	Les objectifs organisationnels de la BIC comprennent une réduction moyenne annuelle des GES à atteindre par le biais des investissements. La BIC attribue une cote de crédit pour chaque investissement, en se fondant sur les facteurs de risque ESG.	Pages 16, 51
Communiquer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1 et 2 et, s'il y a lieu, du champ d'application 3 ainsi que les risques connexes	La BIC communique ses émissions opérationnelles et financées et les considérations connexes.	Pages 43-45
Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques et le rendement par rapport aux objectifs	Les objectifs organisationnels de la BIC comprennent une réduction moyenne annuelle des GES à atteindre par le biais des investissements, et elle documente les résultats à ce jour.	Page 16

GESTION DES RISQUES

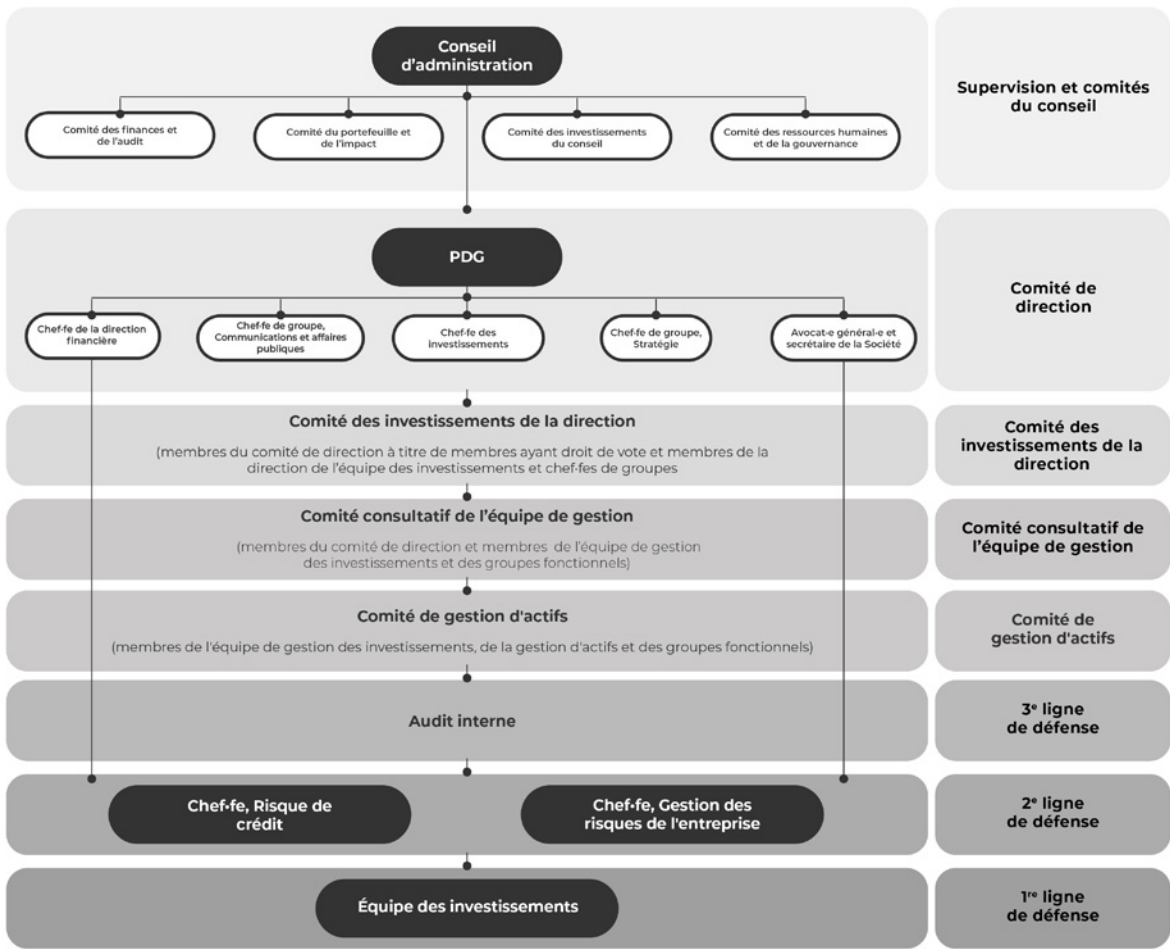
Assumer des risques est essentiel de l'activité de la BIC, dans le contexte de son mandat et de son modèle d'affaires, qui diffèrent sensiblement de ceux des institutions financières traditionnelles.

Modèle de gouvernance des risques

Le modèle de gouvernance des risques de la BIC s'aligne sur son approche de gestion des risques à quatre volets axée sur le risque d'entreprise, le risque d'investissement, le risque de crédit et la gestion des risques opérationnels. Cette approche permet de

déterminer de façon disciplinée la meilleure ligne de conduite à adopter en période d'incertitude. Pour ce faire, les risques qui peuvent représenter à la fois des menaces et des occasions en relation avec la capacité de la BIC d'atteindre ses objectifs et de réaliser et son mandat seront identifiés, évalués, atténués et surveillés. La BIC a bâti et promu une solide culture de gestion des risques à l'échelle de l'organisation grâce à la formation du personnel.

Elle utilise le modèle de gouvernance des risques des trois lignes de défense :



Un tableau de bord trimestriel de la gestion des risques opérationnels est fourni à l'équipe de direction pour identifier, évaluer et atténuer les risques qui peuvent avoir une incidence sur les activités quotidiennes de la BIC. L'équipe de direction utilise ce tableau de bord pour invoquer la discussion sur les secteurs qui ont une tendance négative et qui dépassent l'appétence

pour le risque de la BIC. Le tableau de bord est mis à jour trimestriellement au moyen de discussions actives avec les membres de la direction sur l'exposition aux risques et l'atténuation des risques. Il sert également de base pour dialoguer avec le comité des finances et de l'audit (CFA) et le conseil d'administration sur le profil de risque opérationnel de la BIC.

Gestion des risques d'entreprise

Prise de décision et gestion des risques d'entreprise

La gestion des risques d'entreprise (GRE) est un processus continu et actif au sein de la BIC qui aide à identifier, à comprendre et à gérer les principaux risques qui peuvent avoir le plus grand impact sur l'atteinte de ses objectifs.

En 2024-2025, la BIC a amélioré la politique et le cadre de gestion des risques d'entreprise pour traiter les risques d'entreprise et les risques opérationnels dans un seul document. La mise à jour reconnaît l'interaction importante entre la gestion des risques d'entreprise et la gestion des risques opérationnels, y compris la maturation de l'approche de la BIC en matière de surveillance et de préparation de rapports en matière d'incidents et événements liés aux risques opérationnels.

L'approche est axée sur l'analyse et la gestion des risques comme outil décisionnel. La gestion des risques ne porte pas essentiellement sur le contrôle des risques et la conformité, mais plutôt sur la façon dont la BIC prend des décisions et s'assure qu'elle tient compte de l'impact potentiel de ces décisions. Concrètement, cela garantit que l'analyse des risques sera intégrée à tous les niveaux de planification et de prise de décision. Plus précisément, la BIC cherche à faire ce qui suit :

- » Poursuivre en permanence une approche holistique et intégrée de la gestion des risques
- » Intégrer la gestion des risques d'entreprise aux activités stratégiques, d'investissement, de services-conseils, de connaissances et de recherche, opérationnelles, spéciales, de politique publique et de conformité juridique de la BIC
- » Utiliser la gestion des risques pour aider la BIC à élaborer des approches novatrices en matière d'investissement, de services-conseils, de connaissances et de recherche afin d'améliorer continuellement les services de la BIC à la population du Canada
- » Rechercher activement le « risque en tant qu'opportunité » pour développer et améliorer les résultats globaux d'impact public, les services-conseils, les connaissances et la recherche, le bien-être du personnel, le rendement opérationnel, les relations avec les parties prenantes et la résilience

Principaux risques d'entreprise

Quinze risques d'entreprise clés sont susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs de la BIC, concentrés dans les catégories des risques stratégiques, d'investissement,

opérationnels et de réputation. En voici des exemples :

- » Changement de politique gouvernementale pouvant entraîner un changement stratégique dans le mandat, l'orientation sectorielle et les crédits à l'investissement de la BIC
- » Nature unique de la BIC et sa taille pouvant compliquer la tâche d'attirer et de retenir les bonnes personnes pour remplir son mandat
- » Espace bondé du financement des infrastructures dans lequel la BIC opère, y compris les programmes de subventions fédéraux et provinciaux et les organismes d'investissement
- » Cybersécurité
- » Menaces à la réputation et occasions découlant des mesures prises par les partenaires de projets de la BIC et d'autres groupes de parties prenantes clés

Ces risques font l'objet d'un suivi et sont communiqués régulièrement à la direction et au conseil d'administration, qui examinent les plans visant à les atténuer. Ce processus identifie également les risques émergents qui peuvent avoir une incidence sur la BIC.

Risques opérationnels

La BIC identifie et évalue les menaces qui peuvent avoir une incidence sur les personnes, les processus et la technologie essentiels qui soutiennent ses objectifs. La gestion des risques opérationnels s'appuie sur des contrôles internes rigoureux afin de gérer et atténuer ces menaces et d'en faire rapport. La BIC effectue des examens périodiques des processus internes, des procédures, des principales exigences (p. ex. techniques, relatives aux processus ou réglementaires) en matière de documentation, les systèmes de traitement des données et les plans d'urgence. Ces examens permettront également de se pencher sur d'autres pratiques opérationnelles, pour atténuer l'exposition aux risques opérationnels.

La BIC assure le suivi des incidents et des événements liés aux risques opérationnels. Un incident lié aux risques opérationnels (IRO) est une exposition au risque qui ne mène pas à une perte financière, mais qui peut avoir une incidence sur la réputation, causée par une défaillance des contrôles internes. Un événement de risques opérationnels (ERO) est un résultat non voulu (perte financière) résultant d'une défaillance du contrôle. Il comprend les pertes d'exploitation réelles et prévues, ainsi que les quasi-échecs (c.-à-d. lorsqu'il y a un ERO, mais que les fonds sont entièrement recouvrés dans un court délai). Les IRO et les ERO sont présentés à l'équipe de direction et au conseil d'administration chaque trimestre.

Risques d'investissement

En tant qu'investisseur public, la BIC est exposée à une série de risques inhérents aux investissements dans les infrastructures et l'immobilier. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- » **Risques de crédit** : en particulier dans les projets avec des contreparties émergentes ou lorsque le remboursement est lié à des contrats basés sur le rendement
- » **Risques climatiques et réglementaires** : lorsque l'évolution des processus de tarification et d'autorisation du carbone peut avoir un impact important sur l'économie et les échéances du projet
- » **Risques macroéconomiques** : y compris inflation, volatilité des taux d'intérêt et disponibilité des capitaux
- » **Risques liés à l'exécution et à la livraison** : surtout dans le cas de projets complexes et multipartites comme les rénovations énergétiques, les projets axés sur le transport en commun ou les initiatives immobilières publiques
- » **Risques de partenariat** : tels que différends commerciaux, désalignement des objectifs ou difficultés à obtenir des coinvestissements de partenaires privés ou institutionnels

Pour diversifier partiellement les risques, la BIC a établi des fourchettes cibles de répartition du capital par secteur prioritaire, et non par région ou exercice. Compte tenu de la nature de son mandat, l'exposition de la BIC à des risques sera toujours plus concentrée que celle de tout autre portefeuille d'investissement dans les infrastructures de taille similaire. Les risques de concentration par secteur ou industrie sont inévitables et découlent de l'orientation stratégique sur les secteurs prioritaires et du rôle sur le marché de la BIC.

Depuis 2021-2022, le cadre d'investissement de la BIC régit ses décisions d'investissement. Il fournit les critères et les seuils d'évaluation pour toutes les décisions d'investissement et met l'accent sur la relation entre les risques d'investissements et les résultats d'intérêt public à atteindre. La [politique d'investissement](#) de la BIC prévoit une approche systématique et rigoureuse à l'égard de l'approbation et de l'exécution des projets, en assurant une gestion des risques appropriée.

Afin de renforcer la supervision et d'appuyer la prise de décisions éclairées, la BIC a créé un comité de gestion d'actifs. Ce groupe interfonctionnel réunit les équipes de gestion d'actifs et de gestion des risques de crédit pour signaler régulièrement les problèmes actuels et émergents, engager un dialogue ouvert avec la direction,

y compris l'équipe d'investissement, et évaluer les impacts potentiels sur l'exécution des projets. Le comité offre également un forum pour étudier comment la BIC peut influencer la structuration des nouveaux investissements, le cas échéant. Ces discussions contribuent à assurer des réponses rapides aux défis et renforcent l'engagement de la BIC à atteindre des résultats à long terme.

La gestion des risques de crédit est régie par des principes qui permettent l'identification, le suivi, l'évaluation et la communication des risques de crédit applicables au portefeuille. La BIC évalue les risques de crédit à l'aide de notations internes similaires à celles des agences de notation publiques, appuyées par des données sectorielles et un jugement d'expert. Pour chaque transaction, elle évalue la probabilité de défaillance et de perte, en tenant compte de facteurs comme la sécurité et la structure, et examine ces hypothèses sur une base annuelle. Un modèle de valeur à risque (VaR) permet d'estimer davantage la volatilité des pertes et l'impact potentiel sur les charges fiscales. Se reporter à la note 9 des états financiers pour de plus amples renseignements sur les risques de crédit.

Identification, gestion et évaluation des risques liés aux changements climatiques

Les risques liés aux changements climatiques, plus particulièrement les risques physiques et les risques liés à la transition, sont identifiés au cours de la phase de revue diligente du cadre d'investissement intégré de la BIC. Des efforts sont en cours afin d'intégrer de façon plus approfondie les risques liés aux changements climatiques dans le processus d'investissement au moyen de mécanismes formels comme le cadre de gestion du risque de crédit ESG. La BIC détermine, surveille et évalue également de façon continue les risques liés aux changements climatiques dans le cadre de l'examen annuel.

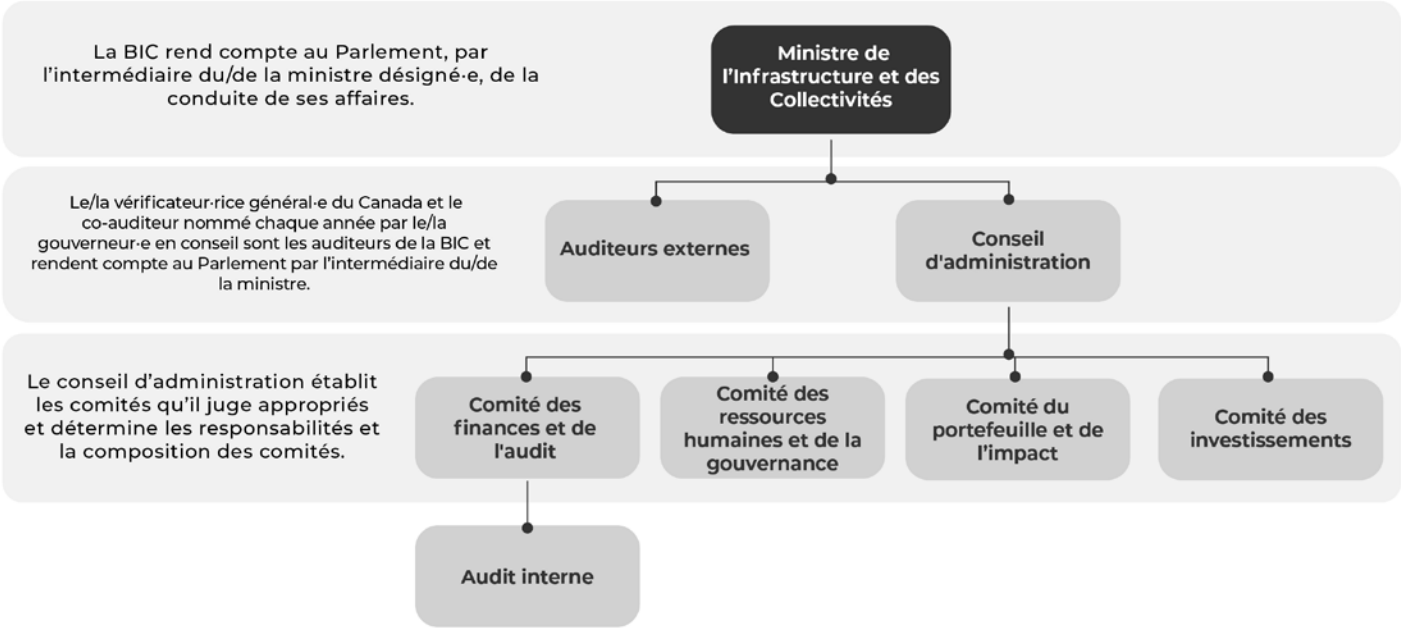
L'identification des risques et des opportunités liés aux changements climatiques au moyen de l'analyse des scénarios climatiques utilise les critères d'impact et de probabilité du cadre de GRE de la BIC pour élaborer des profils des risques et des occasions fondés sur l'impact relatif et la probabilité de réalisation.

Les risques liés aux changements climatiques, y compris l'impact du risque physique sur le portefeuille d'actifs de la BIC, constituent l'un des quinze principaux risques d'entreprise identifiés qui peuvent avoir une incidence sur les objectifs de la BIC. Ces risques font l'objet d'un suivi et d'un rapport dans le cadre de discussions continues avec la direction et le conseil d'administration, notamment par l'élaboration de plans d'atténuation.

GOVERNANCE

La BIC est une société d'État fédérale constituée en vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et assujettie aux lois et aux politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. La BIC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du/de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

(le/la ministre désigné-e). La BIC rend compte de ses activités au Parlement et à la population du Canada par l'entremise de son rapport annuel, de son résumé du plan d'entreprise et de ses rapports financiers trimestriels. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la structure de gouvernance de la BIC :



Conseil d'administration

La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* définit l'objet, les pouvoirs et le mandat de la BIC. La *Loi sur la gestion des finances publiques* établit le régime de contrôle des sociétés d'État, y compris la planification stratégique et la responsabilité financière. Les règlements administratifs de la BIC prescrivent les règles qui régissent le fonctionnement de la BIC. La BIC compare régulièrement ses pratiques de gouvernance d'entreprise aux meilleures pratiques adoptées dans les secteurs public et privé.

En vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, le conseil d'administration est composé du/de la président-e et de 8 à 11 autres membres du conseil. La personne qui occupe la présidence du conseil est nommée par le/la gouverneur-e en conseil, sur avis du/de la ministre pour le mandat qu'il/elle estime indiqué. Tous les membres du conseil sont nommés par le/la gouverneur-e en conseil pour un mandat maximal de quatre ans. Tous les membres du conseil sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Au 31 mars 2025, le conseil d'administration était composé de 10 membres du conseil. Le 26 juin 2024, le ministre a annoncé la nomination de Janis Byrne, Elisabeth Hivon, Vince Gasparro et Hari Subramaniam pour combler les postes vacants et remplacer David Bronconnier et Poonam Puri, dont le mandat est arrivé à expiration. Vince Gasparro a démissionné du conseil d'administration, à compter du 15 octobre 2024. Le 29 janvier 2025, le ministre a annoncé le renouvellement du mandat de Bruno Guilmette pour un mandat de deux ans. Le 7 mars 2025, le ministre a annoncé la nomination de Macky Tall au poste de président du conseil pour un mandat de quatre ans.

Le tableau ci-dessous présente les membres du conseil d'administration, leur date de nomination et leur mandat au 31 mars 2025. Les biographies des membres du conseil sont disponibles sur le site Web de la BIC sous [Gouvernance | Banque de l'infrastructure du Canada \(BIC\) \(cib-bic.ca\)](#).

Membre du conseil	Lieu de travail	Date de nomination	Mandat	Échéance du mandat
Macky Tall <i>Président</i>	Montréal (Québec)	7 mars 2025	4 ans	7 mars 2029
Kimberley Baird	Delta (Colombie-Britannique)	20 octobre 2023*	2 ans	20 octobre 2025
Michael Bernstein	Toronto (Ontario)	2 décembre 2022	4 ans	2 décembre 2026
Jane Bird	Vancouver (Colombie-Britannique)	20 octobre 2023**	3 ans	20 octobre 2026
Janis Byrne	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	27 juin 2024	4 ans	27 juin 2028
Michèle Colpron	Saint-Lambert (Québec)	20 octobre 2023*	2 ans	20 octobre 2025
Bruno Guilmette	Montréal (Québec)	17 décembre 2024***	2 ans	17 décembre 2026
Elisabeth Hivon	Montréal (Québec)	27 juin 2024	4 ans	27 juin 2028
Hari Subramaniam	Toronto (Ontario)	21 juin 2024	3 ans	21 juin 2027
Patricia Youzwa	Regina (Saskatchewan)	20 octobre 2023*	3 ans	20 octobre 2026

* Kimberley Baird, Jane Bird, Michèle Colpron et Patricia Youzwa ont été reconduits pour un deuxième mandat le 20 octobre 2023, après avoir rejoint le premier conseil d'administration de la BIC le 16 novembre 2017.

** Le 18 avril 2024, la gouverneure en conseil a autorisé Jane Bird à agir à titre de présidente du conseil par intérim pour un mandat d'un an ou jusqu'à ce qu'un-e nouveau-elle présidente soit nommé-e, selon la première éventualité. Le mandat de Jane Bird à titre de présidente par intérim a pris fin à la nomination de Macky Tall le 7 mars 2025.

*** Bruno Guilmette a été reconduit pour un troisième mandat le 17 décembre 2024, après avoir rejoint le premier conseil d'administration de la BIC le 16 novembre 2017 et avoir été reconduit pour un mandat d'un an le 20 octobre 2023.

Profil de diversité et de compétences du conseil d'administration

Collectivement, les membres du conseil apportent une vaste expérience, y compris une expertise en matière d'infrastructures et d'investissements, et reflètent la diversité des genres, de la langue, de la culture et des régions afin de s'acquitter efficacement des fonctions du conseil et de superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la BIC.



Le conseil a élaboré et tient à jour un profil des compétences du conseil qui décrit les domaines d'expertise, les compétences de base, la diversité des genres et la représentation géographique dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités. Le profil des compétences du conseil d'administration énonce au/à la ministre la combinaison souhaitée d'expérience institutionnelle, de compétences et d'autres attributs de la part de ses membres, et identifie toute lacune dans les compétences et les aptitudes jugées les plus pertinentes pour éclairer les nominations et les renouvellements de mandat à venir des membres. De plus, le conseil utilise le profil des compétences des membres du conseil pour évaluer la composition du conseil et des comités et planifier la relève des postes de présidence des comités.

Chaque membre du conseil effectue une auto-évaluation de ses compétences et de son expérience respectives pour chacune des compétences clés. Le tableau ci-dessous reflète les diverses exigences du conseil en matière de compétences et indique les compétences et l'expérience particulières de chaque membre.

Diversité des genres : 60 % du conseil d'administration sont des femmes

Diversité culturelle : 30 % des membres du conseil s'identifient comme membres d'un « groupe désigné » au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, y compris les minorités visibles et les peuples autochtones.

Bilinguisme : 50 % des membres du conseil utilisent le français comme première langue officielle parlée ou sont couramment bilingues dans les deux langues officielles du Canada.

➤ Durée des mandats



Compétences

	Macky Tall	Kimberley Baird	Michael Bernstein	Jane Bird	Janis Byrne	Michèle Colpron	Bruno Guilmette	Elisabeth Hivon	Hari Subramaniam	Patricia Youzwa
Leadership supérieur – Expérience à titre de membre de la direction d'une société publique, d'une société d'État ou d'une autre grande organisation; expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique au sein d'une grande organisation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Comptabilité/littératie financière – Expérience à titre de membre de la direction financière d'une société publique, d'une société d'État ou d'une grande organisation ou expérience en comptabilité financière, en établissement de rapports financiers et en finance d'entreprise (connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada et/ou des Normes comptables du secteur public)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion des risques – Expérience ou compréhension approfondie des systèmes, des procédures et des pratiques de gestion des risques d'entreprise, y compris les contrôles des risques internes, les évaluations des risques et l'établissement des rapports	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion des talents/rémunération – Expérience ou compréhension approfondie des programmes de rémunération et des avantages sociaux des membres de la direction, de la gestion et du maintien en poste des talents, du développement du leadership, de la diversité et de l'inclusion et de la planification de la relève	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gouvernement/secteur public – Expérience ou compréhension approfondie des rouages des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et/ou autochtones; connaissance des politiques publiques et du cadre réglementaire au Canada dans le contexte de secteurs hautement réglementés	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Légende :

- = membre à une compréhension de base ou une expérience limitée
- = membre à une bonne compréhension et une expérience avancée
- = membre à une compréhension et expérience significatives (spécialiste reconnu-e)

Compétences

	Macky Tall	Kimberley Baird	Michael Bernstein	Jane Bird	Janis Byrne	Michèle Colpron	Bruno Guilmette	Elisabeth Hivon	Hari Subramaniam	Patricia Youzwa
Gouvernance – Expérience à titre de membre du conseil d'une société publique, d'une société d'État ou d'une autre grande organisation; expérience en matière de pratiques de gouvernance de premier plan et de supervision d'une culture de responsabilisation et de transparence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Relations avec les communautés autochtones – Expérience ou compréhension approfondie des relations avec les communautés et de l'établissement de partenariats et de relations positives avec les groupes autochtones pour favoriser le développement économique et social	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Financement de projets et investissements – Expérience dans la structuration et l'exécution de partenariats public-privé, le financement de projets et les transactions complexes avec des investisseurs des secteurs privé et institutionnel, et d'autres entités des secteurs privé et public	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Élaboration de projets – Expérience au sein d'une grande organisation dans les secteurs de l'énergie/des services publics, du transport ou des infrastructures, étant responsable de l'élaboration de projets à long terme à grande échelle	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion de projets – Expérience de la gestion et de l'exécution de projets d'infrastructures de grande envergure jusqu'à l'exploitation; connaissance approfondie des risques liés à la construction, de leur atténuation et de leur gestion globale	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Environnement/changements climatiques – Compréhension approfondie de la stratégie, de l'exécution et de la conformité aux pratiques de développement durable, notamment en ce qui a trait aux pratiques environnementales, aux changements climatiques et à l'établissement de rapports sur la durabilité	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Légende :

- = membre à une compréhension de base ou une expérience limitée
- = membre à une bonne compréhension et une expérience avancée
- = membre à une compréhension et expérience significatives (spécialiste reconnu-e)

Responsabilit  s du conseil d'administration

Conform  ment    la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux r  glementations administratives de la BIC, le conseil est charg   de superviser la gestion des activit  s et des autres affaires de la Soci  t  . Le conseil d'administration a adopt   une charte pour d  finir ses devoirs et responsabilit  s et promouvoir son efficacit  . Les chartes du conseil, de chacun des comit  s ainsi que les descriptions de poste du/de la pr  sident  e du conseil et des membres du conseil se trouvent sur le site Web de la BIC sous [Gouvernance | Banque de l'infrastructure du Canada \(BIC\) \(cib-bic.ca\)](#).

Parmi ses principales fonctions, le conseil fait ce qui suit :

- » Nommer le/la pr  sident  e-directeur  rice g  n  ral  e (PDG), sous r  serve de l'approbation du/de la gouverneur  e en conseil
- »   tablir des objectifs strat  giques et des objectifs de rendement connexes et suivre les progr  s
- » Approuver les plans d'entreprise et les budgets qui   noncent l'orientation strat  gique de la Soci  t   et les r  sultats attendus en conformit   avec les priorit  s et les attentes du gouvernement du Canada communiqu   dans l'  nonc   des priorit  s et des responsabilit  s du/de la ministre
- » Examiner et   valuer annuellement le rendement du PDG et approuver la cote de rendement en fonction de l'atteinte des r  sultats qui sera recommand  e au/   la ministre pour les attributions des primes incitatives
- » Approuver la recommandation au/   la ministre concernant la nomination et le renouvellement du mandat des coauditeurs externes
- » Approuver les rapports annuels et les rapports financiers trimestriels de la Soci  t  
- » Approuver le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) et les   nonc  s d'app  tence pour le risque et s'assurer que les principaux risques li  s aux activit  s de la Soci  t   sont identifi  s et bien g  r  s
- » Approuver la politique d'investissement qui r  git la prise de d  cision    l'  gard des activit  s d'investissement de la Soci  t  
- » Examiner et approuver les strat  gies, les programmes et les initiatives d'investissement par rapport au cadre d'investissement, y compris les r  sultats d'int  r  t public cibles, les risques et les r  sultats attendus
- » Superviser la culture d'int  grit   ou de « ton donn   par la direction »   tablie par le/la PDG et la direction, y compris l'adoption des valeurs souhait  es et la reddition de comptes    l'  chelle de l'organisation
- »   tablir et surveiller les pratiques en mati  re de gouvernance d'entreprise, y compris les r  glementations administratives et les politiques, qui s'appuient sur les pratiques exemplaires dans les secteurs public et priv  
- » Adopter des politiques en mati  re de valeurs et d'  thique ainsi que des proc  dures pour identifier et g  rer les conflits d'int  r  ts

Chaque r  union comprend un temps pr  vu pour des s  ances    huis clos sans la direction afin de permettre une discussion ouverte et franche entre les membres du conseil. Le conseil peut renoncer    ces s  ances en fonction des questions examin  es    la r  union.

Organisation du conseil et participation aux r  unions

Les r  unions du conseil et des comit  s sont g  n  ralement organis  es comme suit :

- » Six r  unions r  guli  res du conseil d'administration chaque ann  e, dont trois en pr  sentiel; en 2024-2025, des r  unions en pr  sentiel ont eu lieu    Toronto (ON) (avril et ao  t 2024) et    Saskatoon (SK) (novembre 2024)
- » Quatre r  unions r  guli  res du comit   des finances et de l'audit par ann  e
- » Cinq r  unions r  guli  res du comit   des ressources humaines et de la gouvernance par ann  e, dont une tenue conjointement avec le comit   du portefeuille et de l'impact (anciennement comit   de l'impact et du risque)
- » Six r  unions r  guli  res du comit   du portefeuille et de l'impact par ann  e, dont une tenue conjointement avec le comit   des ressources humaines et de la gouvernance
- » R  unions mensuelles r  guli  res du comit   des investissement du conseil

Des réunions extraordinaires du conseil ou des comités sont organisées selon le besoin. Le conseil et les comités ont établi des plans de travail annuels qui décrivent les points à examiner et à décider, en veillant à ce que toutes les questions qui lui sont réservées et qui sont déléguées aux comités, y compris d'autres questions clés, soient traitées.

Le tableau ci-dessous indique la participation totale des membres du conseil aux réunions ordinaires et extraordinaires du conseil et de chaque comité en 2024-2025.

	Conseil	Comité des investissements	Comité des finances et de l'audit	Comité du portefeuille et de l'impact	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Macky Tall	1/1	1/1	-	-	-
Kimberley Baird	12/12	12/13	-	6/6	6/6
Michael Bernstein	12/12	13/13	-	-	6/6
Jane Bird	11/12	12/13	4/4	6/6	6/6
Janis Byrne	8/8	9/10	-	-	3/4
Dave Bronconnier	4/4	3/3	1/1	-	-
Michèle Colpron	10/12	12/13	4/4	-	-
Vince Gasparro	3/3	3/3	-	-	-
Bruno Guilmette	8/12	9/13	2/4	-	-
Elisabeth Hivon	8/8	10/10	-	3/3	-
Poonam Puri	4/4	1/3	-	-	1/1
Hari Subramaniam	6/8	7/10	1/2	-	-
Patricia Youzwa	11/12	12/13	-	6/6	-
Total	12	13	4	6	6

Remarques :

- » David Bronconnier et Poonam Puri ont cessé d'être membres du conseil d'administration à la suite de l'annonce des nominations de Janis Byrne, Vince Gasparro, Elisabeth Hivon et Hari Subramaniam le 26 juin 2024.
- » Vince Gasparro a démissionné du conseil d'administration, à compter du 15 octobre 2024.
- » Conformément au paragraphe 8(9) de la *Loi sur la BIC*, Jane Bird a été nommée présidente par intérim et membre d'office de tous les comités jusqu'à la nomination de Macky Tall le 7 mars 2025.

Orientation et développement continu

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance est chargé de superviser l'orientation des nouveaux membres nommés au conseil et le développement professionnel des membres du conseil. Au moment de se joindre au conseil, les nouveaux membres reçoivent un manuel de référence renfermant divers renseignements leur permettant de se familiariser avec la BIC, son mandat, ses priorités et ses activités. De plus, des rencontres individuelles sont organisées avec chaque membre de la direction afin de lui donner un aperçu de ses domaines de responsabilité.

Le conseil veille également à ce que ses membres aient accès à des possibilités de développement continu. Les occasions de développement actuelles comprennent des présentations régulières de la direction, comme des présentations ciblées sur des régions ou des secteurs particuliers, et des occasions de parler avec les partenaires de projets du rôle de la BIC pour aider à débloquer des projets d'infrastructures essentielles et de l'impact des projets sur les collectivités. Des repas de midi et du soir de travail du conseil sont organisés en même temps que les réunions régulières en présentiel afin de renforcer les relations de travail collégiales des membres du conseil, de rencontrer les parties prenantes, le PDG et d'autres membres de la direction.

En 2024-2025, le conseil a participé aux présentations et événements suivants :

- » Visite du site : Projet de rénovations énergétiques de l'hôtel Royal York
- » Visite du site : Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods
- » Visite du site : Projet de l'infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw
- » Rencontre avec le président de la Chambre de commerce du Canada
- » Rencontre avec le ministre Sean Fraser
- » Fonctions de surveillance du conseil liées au milieu de travail respectueux (conseiller juridique externe)
- » Risques et opportunités d'adaptation aux changements climatiques (consultant externe)
- » Programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et de conformité « connaître son client » (consultant externe)

- » Sondages auprès des partenaires d'investissement et es association des principales parties prenantes (consultant externe)

La BIC est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et du Global Risk Institute, et les membres du conseil peuvent participer volontairement aux séminaires de formation continue offerts par ces institutions.

Conduite éthique et gestion des conflits d'intérêts

Le conseil est chargé de promouvoir les normes de déontologie les plus élevées. Cette responsabilité comprend l'élaboration et la surveillance de politiques et de pratiques pour la BIC qui sont irréprochables en matière de valeurs et d'éthique. De plus, le conseil s'efforce activement de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts afin d'assurer une prise de décision indépendante.

En tant que titulaires de charge publique, les membres du conseil sont tenus de s'acquitter de leurs fonctions conformément aux normes de comportement les plus élevées dans le secteur public, y compris les conditions s'appliquant aux personnes nommées par le gouverneur en conseil et le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public*. Le conseil a adopté le code de conduite à l'intention des membres du conseil, qui décrit les comportements que les membres du conseil doivent adopter dans l'exercice de leurs fonctions et intègre des dispositions de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en matière de conflits d'intérêts. Chaque année, les membres du conseil doivent confirmer par écrit avoir lu et compris le code de conduite à l'intention du conseil et y avoir adhéré.

Le conseil a délégué au comité des ressources humaines et de la gouvernance la responsabilité de surveiller les procédures du conseil pour repérer et gérer les situations de conflit d'intérêts. Chaque membre du conseil doit remplir un questionnaire annuel pour divulguer sa profession principale actuelle et ses relations d'affaires, y compris d'autres postes de membres de conseil d'administration. Ils ont également l'obligation continue d'informer le/la secrétaire de la Société de tout projet ou décision dans lequel ils pourraient avoir un intérêt qui pourrait entrer en conflit avec leurs fonctions à la BIC, afin de déterminer la ligne de conduite appropriée. En plus de ces mesures, le conseil a mis en œuvre le processus suivant pour gérer les conflits d'intérêts.

Divulgation :

- » Avant chaque réunion du comité des investissements, le/la secrétaire de la Société communique aux membres du conseil un projet d'ordre du jour et une liste des projets en cours aux fins d'examen.
- » Les membres du conseil sont tenus d'informer le/la secrétaire de la Société s'ils ont un intérêt dans une question portée à la réunion.

Contrôle :

- » Les documents du conseil sont également passés en revue pour repérer les contreparties désignées dans les déclarations permanentes des membres du conseil, ou des intérêts divulgués avant la réunion, de sorte que les documents relatifs aux transactions ne soient pas remis au membre du conseil qui a déclaré un intérêt dans une partie liée à ce projet.

Vérification :

- » Au début de chaque réunion, le/la secrétaire de la Société vérifie si les conflits liés à l'ordre du jour et aux questions à l'étude ont été divulgués et décrit la procédure de gestion des conflits.

Récusation :

- » Le membre du conseil se retire de la réunion (c.-à.-d., quitte la salle de réunion) à l'égard du projet pour lequel il a déclaré un conflit d'intérêts et ne participe pas à la décision ou au vote sur la question.

Les attentes du conseil en matière de conduite éthique dans l'ensemble de l'organisation sont décrites dans le code de conduite à l'intention du personnel de la BIC, qui est fondé sur les valeurs fondamentales et intègre le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public*. Les pratiques de la BIC visant à repérer et à gérer les situations de conflit d'intérêts qui surviennent pendant et après l'emploi à la BIC sont décrites dans la politique sur les conflits d'intérêts à l'intention du personnel. Le personnel reçoit une formation sur les attentes énoncées dans le code de conduite et doit confirmer chaque année sa conformité au code de conduite et aux politiques connexes de l'entreprise. Les activités de conformité sont signalées trimestriellement au comité des finances et de l'audit et annuellement au comité des ressources humaines et de la gouvernance.

Évaluation du conseil d'administration

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance est chargé de superviser le processus adopté pour évaluer le rendement du conseil. Ce processus comprend l'évaluation du rendement du/de la président·e, des comités du conseil et des contributions des membres du conseil individuels. Les évaluations sont menées au moyen de sondages et d'entrevues et sont réalisées par le/la président·e. Les résultats et les principaux thèmes du processus d'évaluation du conseil précédant ont été présentés dans le rapport annuel 2023-2024. En raison de l'arrivée de plusieurs membres du conseil en juin 2024, et la nomination du nouveau président, le conseil a décidé de programmer la prochaine évaluation du conseil au cours de 2025-2026.

Rémunération du conseil

Conformément à la *Loi sur la BIC*, le taux de toute rémunération versée au/à la président·e du conseil d'administration et aux autres membres du conseil est fixé par le/la gouverneur·e en conseil.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, les taux de rémunération sont les suivants :

- » Membres du conseil d'administration : 40 000 \$ à 50 000 \$ par année
- » Président·e du conseil d'administration : 85 000 \$ à 100 000 \$ par année

Le/la président·e du conseil et les autres membres du conseil n'ont droit à aucune prime liée au rendement ni à aucun autre incitatif. Comme le permet le paragraphe 13(1) de la *Loi sur la BIC*, chaque

membre du personnel est remboursé des menues dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de ses fonctions liées à la BIC, notamment les frais de voyages, d'hébergement et de repas. Les frais mensuels de voyages et d'accueil remboursés aux membres du conseil sont affichés sur le site Web de la BIC à la section [Transparence et rapport](#).

Comités du conseil

Le conseil est appuyé par quatre comités permanents. Tous les membres du conseil siègent à au moins un comité du conseil et le/la président·e du conseil est membre d'office de chaque comité.

Le tableau ci-dessous décrit les principales activités de chacun des comités du conseil en 2024-2025. Le conseil a également examiné et mis à jour la composition des comités du conseil après la nomination des nouveaux membres du conseil. À compter du 1^{er} janvier 2025, Michael Bernstein assume le rôle de président du comité des investissements du conseil, succédant à Bruno Guilmette qui occupait ce poste depuis 2018, et Janis Byrne assume le rôle de présidente du comité des ressources humaines et de la gouvernance. La composition des comités du conseil est indiquée en date du 31 mars 2025.

Comité du conseil	Activités clés
Comité des finances et de l'audit <i>Michèle Colpron (présidente), Bruno Guilmette, Hari Subramaniam, Macky Tall</i> <i>Tous les membres possèdent des compétences financières et le/la président·e est un·e expert·e financier·ère.</i>	» Rapports financiers et contrôles internes : Supervision du processus d'établissement des rapports financiers annuels et trimestriels de la BIC, examen des jugements comptables importants et mise à jour des contrôles de divulgation » Audit externe : Discussion des responsabilités et des risques en matière d'audit avec les auditeurs externes, approbation du plan d'audit annuel et des honoraires de BDO Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. (à titre d'auditeurs externes conjoints) et confirmation de l'indépendance des auditeurs » Audit interne : Approbation du plan annuel d'audit interne, surveillance de l'exécution et évaluation du rendement » Services juridiques et conformité : Réception de mises à jour sur les questions juridiques et la conformité, examen des politiques de conformité importantes et mise à jour pour améliorer le programme de revue diligente en matière de connaître sa clientèle » Supervision du service des finances : Réception de mises à jour sur les activités opérationnelles, y compris la gestion d'actifs, les fonctions de risque de crédit et la stratégie en matière des TI » Autre : Examen des exigences en matière de rapports sur la durabilité, des dépenses des membres du conseil et de la direction, et tenue de séances à huis clos avec les auditeurs externes et internes, et le/la cheffe de la direction financière

Comité du conseil

Activités clés

Comité des ressources humaines
et de la gouvernance

Janis Byrne (présidente), Kimberley
Baird, Michael Bernstein, Jane Bird,
Macky Tall

- » **Stratégie et politiques en matière de RH** : Examen des initiatives en matière de RH, y compris la rémunération et les avantages totaux, la gestion des talents et le développement professionnel, la gestion du rendement et les progrès en matière d'accessibilité; suivi de la structure organisationnelle, des activités de recrutement et du taux de roulement du personnel; discussion des résultats du sondage sur l'engagement du personnel
- » **Rémunération et rendement du/de la PDG** : Évaluation du rendement du/de la PDG par rapport aux objectifs pour 2023-2024 et évaluation du rendement recommandée au conseil d'administration; tenue d'une réunion conjointe avec le comité du portefeuille et de l'impact pour examiner les tableaux de bord et les mesures du rendement pour la période de planification 2025-2026 à 2029-2030
- » **Rémunération de la direction et des membres du personnel et planification de la relève** : Approbation des rajustements aux politiques de rémunération, des révisions du traitement de base des membres de la direction, du bassin total de primes pour le personnel et de la rémunération incitative; examen du rendement de l'équipe de direction et de la planification de la relève
- » **Gouvernance d'entreprise** : Mise à jour des politiques de gouvernance d'entreprise, des chartes des comités et du code de conduite à l'intention du conseil; examen des membres des comités et des rôles de leadership du conseil; surveillance des activités du conseil et des comités, y compris le processus d'orientation des membres du conseil
- » **Planification de la relève du conseil** : Examen du profil de compétences du conseil et prestation de conseils au/à la ministre concernant le processus de sélection des président-es et les postes de membres du conseil vacants
- » **Supervision des politiques d'entreprise** : Approbation des mises à jour des principales politiques d'entreprise, y compris le cadre stratégique de gouvernance et de conformité, le code de conduite à l'intention du personnel et la politique sur les conflits d'intérêts du personnel; approbation du cadre et de la politique sur la transparence et réception des mises à jour sur les rapports annuels en vertu de diverses lois

Comité du conseil

Activités clés

Comité du portefeuille et de l'impact

Patricia Youzwa (présidente),
Kimberley Baird, Michael Bernstein,
Jane Bird, Elisabeth Hivon, Macky Tall

- » **Répartition du portefeuille et objectifs d'impact** : Tenue d'une réunion conjointe avec le comité des ressources humaines et de la gouvernance afin d'examiner et de recommander l'allocation du portefeuille et les objectifs d'impact à long terme pour la période de planification 2025-2026 à 2029-2030; examen de l'approche de la direction pour mesurer l'impact financier net et les investissements privés favorisés liés aux projets d'infrastructures
- » **Rapports sur le portefeuille** : Examen des rapports trimestriels sur le portefeuille décrivant le rendement des investissements de la BIC par rapport aux objectifs d'entreprise et aux résultats à long terme en matière d'impact public
- » **Impact public et normes de mesure** : Examen et approbation de modifications mineures à la politique de gestion de l'impact public; approbation de normes de mesure de l'impact pour la croissance économique, la connectivité à Internet haut débit, l'achalandage du transport en commun, les résultats pour les collectivités autochtones, la réduction des GES et la capacité d'infrastructures pour le logement
- » **Gestion d'actifs** : Réception des rapports trimestriels du/de la cheffe de la direction financière sur la gestion des investissements à l'étape 5 du processus d'investissement, y compris des rapports sur l'état d'avancement des projets, les jalons de la construction et les capitaux affectés aux projets; réception des rapports d'examen annuels sur les projets d'infrastructures financés par la BIC dans divers secteurs
- » **Activités en matière de durabilité et de recherche** : Fourniture de conseils sur l'approche de la direction pour utiliser l'influence de la BIC afin de réduire les émissions de carbone dans la construction et d'améliorer les résultats d'impact public; réception des rapports sur les connaissances et les activités de recherche publiés pour faire progresser le mandat de la BIC dans les secteurs prioritaires
- » **Gestion des risques** : Réception des rapports sur les activités de gestion des risques d'entreprise, y compris les principaux risques, les tendances, les expositions et les plans d'action; examen du registre des risques et engagement des discussions avec la direction concernant la gestion des principaux risques stratégiques, de réputation, opérationnels et financiers

Comité du conseil**Activités clés****Comité des investissements****Michael Bernstein (président)**

Le comité des investissements est composé de tous les membres du conseil et fonctionne comme un « comité de l'ensemble du conseil ».

- » **Activités d'investissement** : Examen et approbation de 30 projets d'infrastructures dont l'investissement est recommandé, y compris des propositions de clôture financière, des engagements d'investissement de sécurité pour les approvisionnements de projets d'énergie propre et des changements importants pour les projets approuvés antérieurement; réception des rapports du/de la cheffe des investissements sur les investissements approuvés en vertu des pouvoirs délégués
- » **Politique d'investissement** : Examen et recommandation de modifications de la politique d'investissement
- » **Élaboration et suivi de projets** : Réception de mises à jour sur les jalons et les produits livrables des projets pour les mandats de services-conseils et les demandes d'accélération de projets; réception de mises à jour régulières sur l'état d'avancement des projets en cours d'évaluation, y compris ceux qui sont en marge du mandat de la BIC et ceux qui devraient atteindre des jalons majeurs
- » **Examens annuels des investissements clôturés** : Réception des rapports trimestriels du/de la cheffe de la direction financière sur la gestion des investissements à l'étape 5 du processus d'investissement, y compris des rapports sur l'état d'avancement des projets, les jalons de la construction et les capitaux affectés aux projets; réception des rapports d'examen annuels sur les projets d'infrastructures financés par la BIC dans divers secteurs

Comités de direction et de gestion

Le conseil a délégué au/à la président·e-directeur·rice général·e (PDG) le pouvoir de gérer les activités et les affaires quotidiennes de la BIC. La BIC a mis sur pied quatre comités de gestion pour conseiller et appuyer le/la PDG dans ses responsabilités décisionnelles : le comité de direction, le comité consultatif de l'équipe de gestion, le comité des investissements de la direction et le comité de gestion d'actifs. Le mandat de chacun des comités, décrivant les objectifs, la composition et les activités du comité, est disponible sur le site Web de la BIC sous [Gouvernance | Banque de l'infrastructure du Canada \(BIC\) \(cib-bic.ca\)](#).

Sous la direction du/de la PDG, le **comité de direction** dirige les opérations et les activités de la BIC afin de mettre en œuvre la stratégie et les objectifs d'entreprise, réalise les politiques et les procédures organisationnelles et met en application les conseils et les directives du conseil d'administration. Outre le/la PDG, le comité de direction est composé des personnes suivantes :

- » Le/la chef·fe des investissements qui est responsable de la stratégie et des activités de services-conseils et d'investissement et du déploiement des capitaux
- » Le/la chef·fe de la direction financière qui est responsable des finances d'entreprise, de la gestion d'actifs, de la gestion du risque de crédit, des technologies de l'information et de l'administration
- » Le/la chef·fe de groupe, Communications et affaires publiques, qui est responsable des relations avec le gouvernement, des communications et des relations avec les médias et les parties prenantes
- » L'avocat·e général·e et secrétaire de la Société, responsable des affaires juridiques, du secrétariat de la Société, des risques d'entreprise, de la conformité et des affaires réglementaires

- » Le/la chef-fe de groupe, Stratégie, qui est responsable de la répartition sectorielle et de la répartition des portefeuilles et de la stratégie (y compris la durabilité), des résultats et de l'impact d'intérêt public, des résultats et de l'établissement des rapports de l'entreprise, ainsi que des connaissances et de la recherche

Le/la PDG a également mis sur pied trois comités de gestion pour fournir des conseils et appuyer la prise de décisions de l'entreprise.

Le **comité des investissements de la direction (CID)** est composé de membres du comité de direction et est chargé de gérer les activités d'investissement de la BIC conformément aux pouvoirs conférés par *la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, les activités permises dans les plans d'entreprise approuvés de la BIC et les paramètres établis par le conseil. Le CID examine les projets d'infrastructures à diverses étapes et recommande au comité des investissements du conseil d'administration des propositions d'investissement qui permettent d'atteindre les résultats d'intérêt public et l'incidence fiscale que vise la BIC. Le CID peut également approuver des propositions d'investissement selon les paramètres, les conditions et les pouvoirs délégués par le conseil.

Le **comité consultatif de l'équipe de gestion** est composé de membres de l'équipe de gestion et sert d'organe consultatif interfonctionnel qui fournit des conseils au comité de direction sur des questions liées à la stratégie et aux résultats attendus de la BIC, aux domaines d'intérêt en matière d'investissement, aux objectifs et indicateurs de rendement de l'entreprise, aux personnes et à la culture, ainsi qu'aux initiatives de développement organisationnel, y compris les initiatives¹⁵ de durabilité. Ce comité agit également à titre d'organe consultatif sur les progrès de la BIC par rapport à ses objectifs généraux et à ses initiatives d'amélioration de la gestion des priorités.

Le **comité de gestion d'actifs** est composé de membres de l'équipe de gestion venant des investissements, de la gestion d'actifs, du risque de crédit, des finances et des services juridiques afin de fournir divers points de vue sur la gestion du portefeuille des investissements de BIC. Il a pour objectif de superviser la gestion des investissements au cours de l'étape 5 du processus d'investissement (financement, suivi et sortie) en vue de garantir que les investissements sont gérés efficacement, qu'ils permettent à la BIC d'atteindre les résultats d'impact public visés, que les risques de crédit sont correctement évalués et suivis et que les projets d'infrastructures sont conformes aux exigences légales et contractuelles.

Énoncé des pratiques de rémunération

La BIC a adopté un programme de rémunération concurrentiel par rapport au marché qui reflète les pratiques exemplaires des sociétés d'État et d'autres organisations comparables.

La présente section fournit des renseignements sur la philosophie de la BIC en matière de rémunération et les éléments clés de son programme de rémunération. L'information est fondée sur les principes directeurs suivants :

- » Harmoniser, le cas échéant, les pratiques en matière de divulgation adoptées dans les secteurs privé et public
- » Donner au public une description claire, concise et compréhensible des pratiques de rémunération de la BIC
- » Maintenir un équilibre entre la transparence des politiques et des processus décisionnels de la BIC et la protection des renseignements personnels conformément à *la Loi sur la protection des renseignements personnels*

Gouvernance de la rémunération

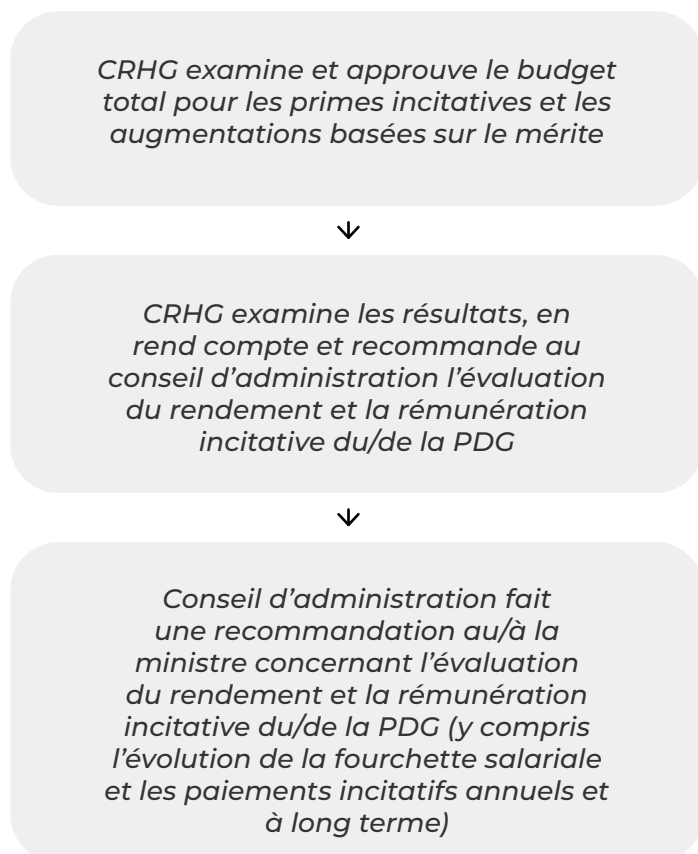
Le comité des ressources humaines et de la gouvernance (CRHG) est chargé d'examiner la stratégie et les politiques de rémunération de la BIC établies pour promouvoir la réalisation de son mandat et des résultats attendus et de les recommander au conseil aux fins d'approbation. Ensemble avec le/la président-e, le CRHG dirige également l'évaluation du rendement du/ de la PDG, en tenant compte des objectifs d'entreprise et des résultats escomptés précédemment approuvés par le conseil d'administration, ainsi que de tout autre facteur pertinent, y compris les lignes directrices du programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Tous les membres du conseil qui siègent au CRHG sont indépendants et ont de l'expérience dans les programmes de rémunération des membres de la direction et la gestion du rendement au sein d'autres organisations ou conseils d'administration.

Le/la PDG évalue le rendement de chaque membre de la direction et décide de son salaire de base et

.....

¹⁵ Un « groupe de travail sur la durabilité » composé de membres de chacun des groupes fonctionnels et commerciaux sert de centre de discussion et d'examen des initiatives liées à la durabilité dans l'ensemble de l'organisation et fait rapport au comité consultatif de l'équipe de gestion.

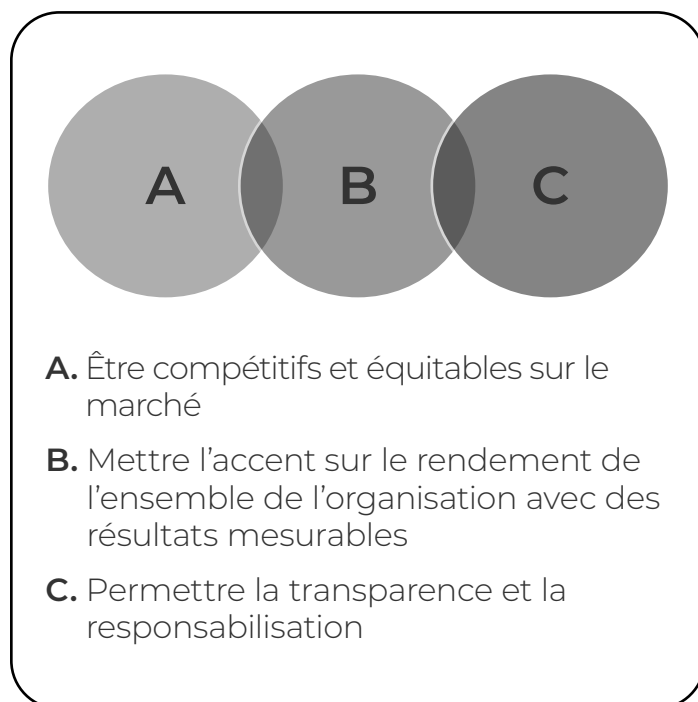
du rendement individuel aux fins de l'attribution des primes incitatives à court terme, examinée et discutée avec le CRHG. Le comité examine et approuve également le budget annuel total pour les paiements des primes incitatives annuels et à long terme et les augmentations fondées sur le mérite à verser aux membres du personnel, en tenant compte des résultats de rendement d'entreprise de la BIC. Le diagramme suivant présente le processus d'approbation pour l'examen et l'approbation de la rémunération basée sur le rendement :



Philosophie en matière de rémunération

Le programme de rémunération de la BIC est un facteur clé pour attirer, motiver et fidéliser les talents dont la BIC a besoin pour exécuter efficacement son mandat et sa stratégie. En recherchant des membres du personnel possédant une expertise dans l'élaboration et l'investissement dans des projets d'infrastructures, ainsi que des rôles de soutien dans la gestion des risques, les finances, les affaires juridiques et la gestion d'actifs, la BIC est en concurrence avec d'autres grands gestionnaires d'investissements et institutions financières au Canada.

Afin de recruter et de former les bons talents dans un marché concurrentiel, et de s'assurer que les pratiques de rémunération de la BIC sont justes et appropriées, le programme de rémunération est fondé sur les principes suivants :



Étalonnage

La BIC effectue et met à jour périodiquement un examen comparatif des rôles dans l'ensemble de l'organisation. Cet examen assure que la rémunération totale demeure concurrentielle et alignée sur le marché des talents de la BIC. Compte tenu du mandat unique de la BIC, on ne retrouve aucune organisation directement comparable sur le marché canadien en termes de mandats et de transactions d'investissement. Pour faciliter l'examen de l'information sur la rémunération concurrentielle, la BIC passe en revue les sondages annuels sur la rémunération totale effectués par des sociétés d'experts-conseils en rémunération. Le groupe de référence comprend des organisations du secteur des services financiers et du secteur public en général, notamment : Alberta Investment Management Corporation; ATB Financial; Banque de développement du Canada; Caisse de dépôt et placement du Québec; Exportation et développement Canada; Hydro-Québec; Insurance Corporation of British Columbia; Investissements PSP.

La BIC vise une rémunération totale se situant au 50^e centile du groupe de référence. La BIC a établi une méthode d'évaluation des postes et des fourchettes de rémunération pour chaque niveau d'ancienneté afin de donner à la direction la souplesse nécessaire pour fixer la rémunération directe totale de chaque

membre du personnel, par rapport à la médiane, en fonction de ses compétences et son expérience.

L'approche de la BIC consiste à accorder une plus grande importance à la rémunération directe totale sous forme de salaire de base (et, par conséquent, à offrir un pourcentage cible moins élevé pour la prime incitative) par rapport au marché, avec des niveaux incitatifs plus bas pour un rendement

supérieur. Les organisations financières au sein du groupe de référence accordent généralement une grande importance au rendement à courte durée des investissements dans la mesure des primes incitatives totales, tandis que l'objectif de la BIC est le déploiement de capitaux pour des projets d'infrastructures qui produisent des résultats économiques et sociaux positifs à long terme pour la population du Canada et ses collectivités.

Composantes du programme de rémunération totale de la BIC

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de chaque composante du programme de rémunération totale de la BIC.

Composante	Description
Salaire de base	» Les membres du personnel reçoivent un salaire de base établi au moment de l'embauche, qui peut être rajusté en fonction de l'analyse du marché concurrentiel ou du rendement (mérite) sur une base annuelle (voir la section 1 pour plus de détails) .
Prime incitative annuelle liée au rendement	» Les membres du personnel sont admissibles à une prime incitative en espèces pour récompenser l'atteinte des objectifs de rendement d'entreprise et de rendement individuel (voir la section 2 pour plus de détails) .
Paieement de la prime incitative à long terme différée	» Le/la PDG est assujetti-e à une attribution et à un paiement de prime incitative à long terme en fonction des progrès réalisés par rapport aux résultats d'intérêt public à long terme (voir la section 3a pour plus de détails) . » Les autres membres de la direction et de l'équipe de gestion sont tenus de reporter une partie de leur prime incitative annuelle sur trois ans en fonction des progrès réalisés par rapport aux résultats d'intérêt public à long terme (voir la section 3 b pour plus de détails) .
Régime d'épargne-retraite	» Les membres du personnel peuvent participer au régime enregistré d'épargne-retraite collectif et au régime d'épargne non enregistré collectif de la BIC afin de les aider à accumuler un revenu de retraite pendant leurs années de travail (voir la section 4 pour plus de détails) .
Avantages en matière de santé et de bien-être	» Les membres du personnel ont accès à des avantages sociaux conformes aux normes du marché, notamment des soins de santé et dentaires, une assurance invalidité, une assurance en cas de maladie grave et une assurance-vie. Ils ont également accès à un compte de dépenses de santé, à un programme d'aide au personnel et à leurs familles et à divers autres programmes et outils pour optimiser leur santé et bien-être.
Congés payés	» Les membres du personnel ont droit à un minimum de quatre semaines de vacances payées, avec des augmentations supplémentaires en fonction de la durée de leur emploi, cinq jours personnels payés et trois jours de formation payés.
Possibilités d'apprentissage et de développement	» Un budget est disponible pour la poursuite de certifications professionnelles, d'une formation linguistique et du développement professionnel afin d'aider le personnel à acquérir de nouvelles compétences et à améliorer leurs qualifications. » Les membres du personnel sont admissibles au remboursement de leur adhésion professionnelle à un maximum de deux associations professionnelles afin de demeurer connecté à leur profession ou leur secteur d'activité.

En ce qui a trait aux avantages indirects, le/la PDG a droit à un stationnement mensuel au siège social de la BIC. La BIC n'offre aucune autre allocation d'avantages indirects, y compris à l'égard des allocations de vacances, d'automobiles, des adhésions à des clubs et de l'aide financière.

1) Salaire de base

Le barème de toute rémunération et les conditions d'emploi du/de la PDG est fixé par le/la gouverneur·e en conseil sur recommandation du conseil d'administration. En faisant sa recommandation, le conseil d'administration tient compte des exigences en matière de compétences pour le poste en question et de la rémunération pour des postes comparables. Le/la gouverneur·e en conseil a fixé le salaire de base du/de la PDG dans la fourchette de 553 400 \$ à 651 000 \$. Toute augmentation du salaire de base du/de la PDG doit être approuvée par le/la gouverneur·e en conseil.

Les membres du personnel (autres que le/la PDG) reçoivent un salaire de base pour s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes. Les salaires reflètent le niveau de responsabilité, les compétences, l'expérience et la compétitivité sur le marché. Le CRHG supervise les examens salariaux périodiques, fondés sur une étude de marché du groupe de référence et d'autres organisations comparables pertinentes.

2) Prime incitative annuelle liée au rendement

Tous les membres du personnel sont admissibles au programme de rémunération incitative annuelle liée au rendement de la BIC. La prime incitative annuelle est fondée sur l'atteinte des objectifs annuels de la BIC consignés dans le plan d'entreprise et sur le rendement individuel.

La prime incitative à court terme du/de la PDG est fixée à 50 % du salaire de base pour un rendement qui atteint les objectifs (en fonction d'une combinaison d'objectifs d'entreprise et d'objectifs individuels). La cote de rendement recommandée et la prime incitative à court terme versées au/à la PDG sont approuvées par le/la gouverneur·e en conseil, en tenant compte de la recommandation faite par le conseil d'administration au/à la ministre.

L'objectif de prime incitative pour chaque membre du personnel est établi en fonction d'un pourcentage du salaire de base du membre du personnel gagné au cours de l'exercice précédent conformément aux pratiques du marché pour des postes comparables. Pour les membres de la direction autres que le/la PDG, les objectifs d'attribution aux termes du plan incitatif variaient de 40 % à 110 % du salaire de base du membre de la direction.

En raison de la nature stratégique de leurs rôles, une partie importante de la prime incitative à court terme versée au/à la PDG et aux membres de l'équipe de gestion est liée à l'atteinte d'objectifs d'entreprise documentés dans le plan d'entreprise et à l'atteinte d'objectifs individuels. Les objectifs de rendement individuels sont établis conjointement chaque année en fonction du rôle de la personne et des priorités organisationnelles.

À la fin de l'exercice, le rendement du membre du personnel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs de la BIC et des objectifs individuels du membre du personnel ainsi que des mesures qui ont été prises pour contribuer aux valeurs et à la culture de la BIC. Le rendement cible donnera lieu au paiement de 100 % de la mesure du rendement individuel du membre du personnel. Le/la PDG rend compte des résultats de l'examen et de la cote de rendement attribuée à chaque membre de la direction au CRHG. Cette évaluation éclaire également les recommandations faites au CRHG aux fins d'approbation concernant le budget total des attributions de rémunération incitative (y compris la variation de la fourchette salariale et les paiements incitatifs annuels et à long terme) offertes aux membres du personnel.

3) Paiement de la prime incitative à long terme différée

a) PDG

La prime incitative à long terme du/de la PDG consiste en l'attribution annuelle de montants potentiels, basée sur une évaluation de l'atteinte des objectifs annuels à long terme (l'attribution) et en une évaluation visant à déterminer l'attribution finale à la fin d'une période de rendement de trois ans (le paiement), comme il est décrit plus en détail dans le tableau ci-après :

Attribution

- » Attribution de 0 à 50 % du salaire de base en vigueur le dernier jour (31 mars) de l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu
- » Conseil d'administration soumet la recommandation d'attribution de la prime au/à la ministre pour recommandation au Bureau du Conseil privé
- » Aucune prime en espèces n'est gagnée ni accordée tant que le paiement n'a pas été approuvé par le/la gouverneur-e en conseil.



Paiement

- » À la fin du cycle de rendement, conseil d'administration évalue rendement du/de la PDG en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise préapprouvés mesurant la réalisation des objectifs d'intérêt public de la BIC
- » Objectif de rendement fixé à 100 % du montant de l'attribution (c.-à-d. un maximum de 50 % du salaire de base) pour l'atteinte des objectifs, avec un maximum de 150 % du montant de l'attribution (c.-à-d. un maximum de 75 % du salaire de base) pour un rendement exceptionnel
- » Conseil d'administration soumet le montant recommandé pour le paiement au/à la ministre pour recommandation au Bureau du Conseil privé
- » PDG reçoit le paiement une fois qu'il a été approuvé par le/la gouverneur-e en conseil

À la fin de la période de rendement, le rendement du/de la PDG est mesuré par rapport à un ensemble d'objectifs à long terme mesurables décrits dans le plan d'entreprise. Ces mesures sont axées sur l'exécution réussie du mandat de la BIC à long terme, y compris des mesures axées sur l'atteinte des jalons des projets et des résultats d'intérêt public en matière de croissance économique durable, collectivités connectées, énergie propre et fiable et le comblement du déficit d'infrastructures dans les communautés autochtones.

b) Autres membres de l'équipe de gestion

Les membres de l'équipe de gestion, y compris tous les membres de la direction, sont tenus de reporter une partie de leur prime incitative sur trois ans. À la fin de la période de rendement de trois ans, le rendement

est évalué par rapport au même ensemble d'objectifs d'entreprise approuvés au préalable qui sont décrits dans le plan d'entreprise. Les paiements peuvent varier de 0 à 1,5x le montant de la prime incitative différée pour la période de rendement de trois ans. Le tableau ci-après présente la répartition de la prime incitative différée pour chaque membre de la direction (autre que le/la PDG).

	Prime incitative annuelle	Report obligatoire
Chef-fe des investissements; chef-fe de la direction financière	60 %	40 %
Chef-fe de groupe, Communications et affaires publiques; chef-fe de groupe, Stratégie	80 %	20 %
Avocat-e général-e et secrétaire de la Société	90 %	10 %

4) Régime d'épargne-retraite

La BIC offre un régime enregistré d'épargne-retraite collectif à participation volontaire et un régime d'épargne collectif non enregistré dans lequel la BIC verse des cotisations salariales égales, jusqu'à une certaine limite. La BIC n'offre pas de régime de retraite à cotisations ou à prestations définies. Tous les membres du personnel, y compris le/la PDG, sont admissibles de participer aux régimes d'épargne-retraite. Les membres du personnel qui participent aux régimes effectuent leurs propres investissements dans les régimes.

5) Prestations de cessation d'emploi

Lorsque les circonstances justifient une cessation d'emploi sans cause, la BIC versera une indemnité de départ calculée conformément au Code canadien du travail, au contrat d'emploi de la personne et à ce que la BIC juge raisonnable et approprié.

Tableau sommaire de la rémunération de la direction

Poste	Fourchette des salaires de base	Prime incitative à court terme	Paie­ment de la prime incitative à long terme différée
Président-e-directeur-ric­e gé­néral-e	553 400 \$ – 651 000 \$	La prime est fixée à 50 % du salaire de base si le rendement atteint les objectifs.	Le montant de l'attribution est compris entre 0 et 50 % du salaire de base. Le paiement varie entre 0 et 150 % du montant de l'attribution (c.-à-d. un maximum de 75 % du salaire de base) pour un rendement exceptionnel.
Autres membres de la direction*	250 000 \$ – 590 000 \$ Au 31 mars 2025, le salaire de base médian des membres de la direction (autres que le/la PDG) était de 293 550 \$.	La fourchette d'attribution de la prime se situe entre 40 % et 110 % du salaire de base du membre de la direction si le rendement atteint les objectifs.	Report obligatoire de 10 % à 40 % de la prime en fonction de l'ancienneté. Le paiement varie entre 0 et 1,5x le montant différé en fonction du rendement.

* Comprend le/la cheffe des investissements, le/la cheffe de la direction financière, le/la cheffe de groupe, Stratégie, le/la cheffe de groupe, Communications et affaires publiques et l'avocat-e général-e et secrétaire de la Société.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, le rendement d'entreprise de la BIC a été évalué à 106 % car elle a dépassé les objectifs d'entreprise dans plusieurs domaines. Le tableau qui résume les résultats de rendement pour 2024-2025 dans la section des résultats du portefeuille de la section du rapport de gestion décrit les résultats obtenus pris en compte dans le cadre du calcul des primes incitatives annuelles.

Conformément aux exigences et aux normes de gouvernance adoptées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et aux pratiques suivies par d'autres sociétés d'État, la BIC ne divulgue pas la rémunération individuelle reçue par son personnel. La rémunération spécifique d'une personne est un renseignement personnel et est protégée conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Rémunération totale 2022-2023 à 2024-2025

Au	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023
Nombre de membres du personnel	149	146	122
Salaire de base	23 881 \$	21 613 \$	17 620 \$
Prime incitative annuelle	9 258 \$	10 084 \$	7 847 \$
Paie­ment de la prime incitative à long terme différée*	812 \$	1 695 \$	1 419 \$
Total**	33 951 \$	33 392 \$	26 886 \$

* Le paiement de la prime incitative à long terme différé vise les membres de l'équipe de gestion qui doivent reporter une partie de leur prime incitative annuelle sur une période de rendement de trois ans.

** Les soldes sont calculés selon la comptabilité d'exercice, conformément à la présentation de l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le moment des paiements en espèces peut varier par rapport à la période accumulée.

PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

AUTOSUFFISANCE

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

TRANSFORMATION FISCALE

En tant que société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière et gère efficacement ses ressources financières.

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui harmonisent le cadre d'établissement de rapports financiers de la BIC avec ses objectifs commerciaux, afin de prendre des risques et/ou d'offrir des prix concessionnels dans le cadre des investissements, comme il est décrit dans son approche en matière d'investissement.

Les états financiers sont audités conjointement par le vérificateur général du Canada et un auditeur externe indépendant nommé par le/la gouverneur-e en conseil. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur externe de la BIC pour 2024-2025.

Faits saillants

En 2024-2025 :

- » Clôtures financières totalisant 3,1 G\$, déduction faite des réductions de 80,6 M\$ après la clôture financière (16,3 G\$ et 518,9 M\$ depuis la création, respectivement)
- » 2,1 G\$ de capital financé en investissements de la BIC (5,0 G\$ depuis la création)
 - » Capital financé 65 % plus élevé que celui financé à l'exercice précédent (1,3 G\$)
- » 131,1 M\$ de revenus d'intérêts réalisés, soit une hausse de 121 % par rapport à l'exercice précédent
- » Charges d'exploitation ne représentant que 44 % des revenus d'intérêts par rapport à 93 % au cours de l'exercice précédent
- » Excédent annuel avant charges hors exploitation et crédits publics s'élevant à 73,6 M\$, soit une augmentation de 69,7 M\$ ou 1787 % par rapport à l'exercice précédent
- » Au cours du second semestre de l'exercice, aucun crédit public n'a été demandé par la BIC pour financer ses activités d'exploitation en raison de la réception de paiements suffisants en capital, intérêts et autres produits (« flux de trésorerie de projets ») pour les financer. Se reporter à la section Gestion du capital ci-après pour plus de détails.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2025		2024
(en millions de dollars canadiens)	Budget	Données réelles	Données réelles
Revenus d'intérêts	61,1 \$	131,1 \$	59,2 \$
Charges d'exploitation			
Rémunération	45,3	38,7	37,5
Charges générales et administratives			
Honoraires professionnels	15,6	10,9	11,2
Administration	12,0	7,2	6,0
Amortissement des immobilisations corporelles	0,5	0,8	0,6
	73,4	57,6	55,3
(Déficit)/excédent annuel avant charges hors exploitation et crédits publics	(12,3)	73,5	3,9
Charges hors exploitation			
Élaboration de projets	4,0	4,0	2,2
Coûts concessionnels	69,7	27,1	–
Provision pour dépréciation de prêts	95,7	204,4	5,4
	169,4	235,5	7,6
Déficit annuel avant crédits publics	(181,7)	(162,0)	(3,7)
Crédits publics	3559,2	2983,7	3510,6
Excédent annuel	3377,5 \$	2821,7 \$	3506,9 \$

Par rapport à l'exercice précédent

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts s'élevaient à 131,1 millions de dollars, soit une augmentation de 71,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Des revenus de 96,5 millions de dollars (34,3 millions de dollars en 2023-2024) ont été tirés des activités de financement et des revenus de 34,6 millions de dollars (24,9 millions de dollars en 2023-2024) ont été tirés de la trésorerie et des investissements à court terme provenant des crédits. Cette augmentation est attribuable à un capital additionnel de 2,1 milliards de dollars financé en 2024-2025, soit une augmentation de 71 % du montant du capital investi depuis le 31 mars 2024.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de 57,6 millions de dollars étaient supérieures de 2,3 millions de dollars à celles de l'exercice précédent, attribuables aux facteurs suivants :

- » Charges liées à la rémunération supplémentaires de 1,2 M\$ en raison de l'accroissement continu de l'effectif à l'échelle de l'organisation nécessaire pour répondre aux exigences de l'activité accrue en matière de transactions et de la croissance du portefeuille
- » Charges générales et d'administratives supplémentaires de 1,1 M\$ principalement attribuable à des augmentations proportionnelles des besoins en locaux à bureaux et en technologie de l'information associées à l'augmentation de l'effectif et des investissements

Se reporter à la section Gestion des fournisseurs ci-dessous pour plus de détails sur les charges d'exploitation de la BIC.

Charges hors exploitation

Les charges hors exploitation de 235,5 millions de dollars étaient supérieures de 227,9 millions de dollars à celles de l'exercice précédent, principalement attribuable aux facteurs suivants :

- » 199,0 M\$ de provision pour dépréciation de prêts supplémentaires se composant de ce qui suit :
 - » 37,6 M\$ de provisions générales supplémentaires. La provision générale pour dépréciation de prêts constitue une estimation du risque de crédit à court terme pour le portefeuille d'actifs de la BIC; la provision augmente au fur et à mesure que le capital est déployé, proportionnellement au risque sous-jacent associé à ce capital; par exemple, les investissements dans le cadre de l'initiative de recharge et de ravitaillement en hydrogène, où la BIC partage le risque lié à la demande du taux d'adoption des véhicules électriques, entraînent des pertes de crédit attendues beaucoup plus élevées que la moyenne du portefeuille et donnent lieu à un ratio plus élevé de la provision pour dépréciation de prêts, comparativement au portefeuille
 - » 161,4 M\$ de provisions spécifiques pour dépréciation de prêts supplémentaires. Une provision spécifique pour dépréciation est établie dans les cas de détérioration de crédit connue de l'emprunteur sur le montant non recouvrable attendus d'un prêt à recevoir; se reporter à la note 4 des états financiers pour de plus amples renseignements.
 - » 27,1 M\$ de coûts concessionnels supplémentaires comptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la BIC a investi 85,8 M\$ dans des investissements assortis de conditions concessionnelles importantes, comparativement à néant au cours de l'exercice précédent. Aux

fins des rapports financiers, les coûts concessionnels sont comptabilisés lorsqu'un prêt ou un investissement de portefeuille est considéré comme étant significativement concessionnel (excédant à 25 %) par rapport à sa valeur nominale, après actualisation au coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada. La mesure ne reflète pas la totalité des prêts concessionnels accordés par la BIC.

- » 1,8 M\$ de charges supplémentaires liées à l'élaboration de projets découlant du succès continu de l'initiative d'accélération de projets de la BIC – des investissements dans la revue diligente et la construction précoce pour accélérer les projets à fort impact dans lesquels la BIC prévoit investir à long terme.

Crédits publics

La BIC a comptabilisé de revenus d'investissement des crédits publics de 2 949,1 millions de dollars (3 444,4 millions de dollars en 2023-2024). L'écart par rapport à la période précédente est principalement attribuable à un nombre moins élevé d'investissements ayant atteint la clôture financière en 2024-2025 (23 investissements totalisant 3 051,9 millions de dollars) par rapport à 2023-2024 (29 investissements totalisant 3 716,4 millions de dollars).

La BIC a comptabilisé 34,5 millions de dollars de revenus d'exploitation des crédits publics en 2024-2025 (66,2 millions de dollars en 2023-2024). Au cours de la deuxième moitié de l'exercice, la BIC a reçu plus que suffisamment de paiements en capital, intérêts et autres revenus de ses activités d'investissement pour financer ses activités d'exploitation, comparativement à 25,7 millions de dollars en crédits publics au deuxième semestre de 2023-2024. Les paiements reçus en excédent des besoins d'exploitation de la BIC ont servi à réduire les crédits à l'investissement. Se reporter à la section Gestion du capital ci-après pour plus de détails.

Sous réserve du calendrier des décaissements, les crédits publics à l'investissement contribuent à l'augmentation du solde des prêts à recevoir et des investissements de portefeuille. La BIC reste disciplinée dans son approche des capitaux déployés. Les projets sont financés à mesure que les étapes sont franchies, et la BIC les surveille activement pour s'assurer que les risques liés à la construction, à l'exploitation, à l'entretien, au cycle de vie et au rendement financier sont atténués avant l'avance de capital.

Par rapport au budget

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts étaient supérieurs de 70,0 millions de dollars au budget. Malgré des capitaux déployés inférieurs au budget, les capitaux déployés au cours de la première moitié de l'exercice ont dépassé les prévisions et ont été déployés à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré plus élevé que prévu au budget. En outre, les intérêts perçus sur la trésorerie et les investissements à court terme ont dépassé le budget. La différence est attribuable au calendrier et les montants non déployés dans les investissements de la BIC au 31 mars 2025 qui devraient être utilisés au cours du T1 2025-2026.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été de 15,8 millions de dollars inférieures au budget, principalement en raison des charges liées à la rémunération (6,6 millions de dollars inférieurs au budget) et des charges administratives (9,2 millions de dollars inférieurs au budget). Ces deux écarts sont attribuables à la réalisation d'économies d'exploitation par la BIC, à la réduction du recours à des consultants externes et au report du moment de l'embauche de personnel.

Charges hors exploitation

Les charges hors exploitation de 235,5 millions de dollars étaient supérieures de 66,1 millions de dollars au budget, principalement attribuables aux facteurs suivants :

- » Provision pour dépréciation de prêts supérieure de 108,7 millions de dollars au budget. Il s'agit notamment de provisions générales et spécifiques pour dépréciation de prêts. Bien que la provision générale augmente à mesure que le capital est déployé, proportionnellement au risque sous-jacent associé à ce capital, le moment et le montant des provisions spécifiques sont inconnus et difficiles à prévoir. Ce n'est que lorsque de telles pertes sont jugées probables que le prêt à recevoir est ajusté au moindre de ses coûts et de sa valeur nette recouvrable estimée au moyen d'une provision spécifique pour dépréciation. En 2024-2025, la BIC a comptabilisé une provision spécifique de 161,4 millions de dollars, soit 125,8 millions de dollars supérieurs au budget, en raison de l'incertitude liée aux estimations du compte; se reporter à la note 4 des états financiers pour de plus amples renseignements.

- » Les coûts concessionnels ont été inférieurs de 42,6 millions de dollars au budget en raison à la fois d'un retard dans le financement d'investissements assortis de conditions concessionnelles importantes, ainsi que d'un changement dans la composition des projets assortis ou non de conditions concessionnelles par rapport au budget, principalement attribuable aux changements du taux d'emprunt du gouvernement du Canada.

Crédits publics

Les revenus d'investissement des crédits publics en 2024-2025 s'élevaient à 2 949,1 millions de dollars, dont 3 051,9 millions de dollars de clôtures financières comptabilisées. Bien que le solde ait été partiellement compensé par des réductions de 80,6 millions de dollars après la clôture financière et de 22,2 millions de dollars provenant des paiements en espèces reçus du remboursement du capital, ainsi que des intérêts et autres revenus perçus, les clôtures financières de 3,1 milliards de dollars se situaient dans la fourchette prévue d'environ 3,0 à 5,0 milliards de dollars par an, compte tenu de la possibilité que le calendrier des grands projets complexes varie. La BIC a atteint la clôture financière de 23 investissements (29 en 2023-2024) et l'engagement moyen par clôture financière s'est établi à 132,7 millions de dollars (128,0 millions de dollars en 2023-2024).

Les revenus d'exploitation des crédits publics s'élevaient à 34,5 millions de dollars, soit 49,7 millions inférieurs au budget. Comme indiqué ci-dessus, la BIC a reçu plus que suffisamment de paiements du capital, d'intérêts et d'autres revenus de ses investissements pour financer ses activités d'exploitation au cours du second semestre de 2024-2025. Le solde budgétisé n'envisageait pas entièrement le recyclage du capital. Se reporter à la section Gestion du capital ci-après pour plus de détails.

Gestion du capital

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la BIC a reçu des crédits publics de 2 363,4 millions de dollars et a reporté un déficit annuel avant crédits publics de 162,0 millions de dollars. Depuis sa création, la BIC a reçu 5 812,9 millions de dollars de crédits publics et a reporté un déficit annuel avant crédits publics s'élevant à 272,2 millions de dollars. 29 187,1 millions de dollars de crédits publics demeurent disponibles en vertu de l'autorisation actuelle de la BIC d'investir dans des transactions d'infrastructures.

Lorsque la BIC reçoit des paiements en espèces du capital, d'intérêts et d'autres revenus, les montants sont recyclés pour le financement des activités d'exploitation et des investissements, au lieu de crédits publics. La BIC surveille les fonds disponibles pour couvrir ses besoins de trésorerie et utilise ces fonds avant de présenter des demandes de décaissement aux organismes centraux. Le recyclage permet à la BIC d'avoir accès à un bassin supplémentaire de ressources financières qu'elle peut utiliser pour maximiser les nouveaux investissements dans les infrastructures partout au pays. Ainsi, la BIC financera des investissements à

hauteur de 35 milliards de dollars pour ses partenaires avant d'épuiser les crédits de 35 milliards de dollars prévus dans la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada. Ainsi, la BIC devient une institution qui pourra autofinancer ses activités d'exploitation et, compte tenu de l'horizon de remboursement du capital, une partie de ses investissements, de sorte que les projets seront appuyés avec un fardeau additionnel minimal sur les ressources financières du gouvernement ou des contribuables.

Efficacité opérationnelle

Au et pour l'exercice clos le 31 mars	2025	2024	Écart
(in millions of Canadian dollars)			
Charges d'exploitation	57,6 \$	55,3 \$	2,3 \$
Revenus d'intérêts	131,1	59,2	71,9
Total des clôtures financières ^{1,2}	15776,6 ¹	12805,3 ²	2971,3
Prêts à recevoir et investissements de portefeuille	4928,3	3042,6	1885,7
Charges d'exploitation en % des			
Revenus d'intérêts	43,94 %	93,41 %	(49,47) %
Total des clôtures financières	0,37 %	0,43 %	(0,06) %
Prêts à recevoir et investissements de portefeuille	1,17 %	1,82 %	(0,65) %

1 Déduction faite de 518,9 millions de dollars de réductions nettes après la clôture financière
2 Déduction faite de 438,3 millions de dollars de réductions nettes après la clôture financière

Depuis le 31 mars 2024, la BIC a financé un capital supplémentaire de 2,1 milliards de dollars (augmentation de 71 % du capital total financé depuis le 31 mars 2024) et a atteint la clôture financière de projets supplémentaires d'une valeur de 3,1 milliards de dollars (augmentation de 23 % du montant total des clôtures financières). Les activités d'investissement ont entraîné des augmentations importantes des

revenus d'intérêts comptabilisés (augmentation de 121 % en 2024-2025 par rapport à 2023-2024). Malgré ces augmentations, les charges d'exploitation n'ont augmenté que de 2,3 millions de dollars ou 4 % en 2024-2025 par rapport à 2023-2024. La BIC continue de gérer prudemment ses charges d'exploitation et d'améliorer son efficacité à mesure qu'elle continue de croître et de se développer.

Gestion des fournisseurs

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la BIC a engagé 17,3 millions de dollars en frais de services professionnels avant rajustement pour tenir compte de l'incidence de la capitalisation et d'autres rajustements. Des frais engagés, 13,5 millions de dollars ou 78 % ont été directement attribués aux activités d'investissement

de la BIC. Les autres sont engagés pour soutenir des initiatives d'entreprise, ou des tâches qui soutiennent indirectement les activités d'investissement de la BIC. Le tableau ci-dessous récapitule les fournisseurs de services de consultation et de services juridiques, dont les charges totales ont dépassé 100 000 \$ en 2024-2025.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2025 ¹
(en milliers de dollars canadiens)	
Consultation	5 302 \$
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.	544
GHD Itée	333
FVB Energy inc.	314
WSP Canada inc.	275
PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., s.r.l	269
Level5 inc.	221
Dunsky Énergie + Climat (6893449 Canada inc.)	211
In Tech Risk Management GmbH	203
Sargenty & Lundy Canada	188
ARUP Canada inc.	162
Black & Veatch Corp. SARL	133
Altus Group Itée	127
Grey Owl Engineering	125
Clifton Engineering Group inc.	118
Haskoning DHV Nederland B.V.	114
Midgard Consulting inc.	112
Wood Canada Itée	111
Autres fournisseurs de services-conseils	1 742
Services juridiques	10 833
Cowling WLG (Canada) s.r.l./S.E.N.C.R.L.	3 322
Stikeman Elliot s.r.l./S.E.N.C.R.L.	979
Osler, Hoskin et Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l	885
McCarthy Tetrault s.r.l./S.E.N.C.R.L.	860
Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l	849
Davies, Ward Phillips et Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l	796
Tory's s.r.l./S.E.N.C.R.L.	733
McMillan s.r.l./S.E.N.C.R.L.	696
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l	447
Dentons Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.	435

Pour l'exercice clos le 31 mars	2025 ¹
Services juridiques	
McInnes Cooper	365
Blake, Cassels et Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l	281
DLA Piper (Canada) s.r.l./S.E.N.C.R.L.	145
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l	124
Autres fournisseurs de services juridiques	(84)
Connaissances et recherche	459
Audit interne et externe	488
Autre	211
Honoraires professionnels avant capitalisation et autres rajustements	17 293
Coûts de transaction capitalisés	(7 591)
Autres rajustements ²	1 225
Total des honoraires professionnels	10 927 \$

¹ Les montants peuvent inclure un montant cumulé pour les services engagés au 31 mars 2025, selon la meilleure estimation de la direction. Les montants fournis peuvent différer des montants réels.

² Comprend les charges engagées en dehors de la portée habituelle des activités couvertes par la politique d'approvisionnement de la BIC dans le cadre du mandat de la BIC.

Dans le cadre de sa revue diligente en matière d'investissement, la BIC, comme la plupart des organismes de gestion d'actifs, fait appel à divers conseillers financiers, juridiques et techniques pour l'aider à prendre ses décisions d'investissement. L'augmentation des activités d'investissement ou l'entrée dans des secteurs ou des structures d'investissement nouveaux ou spécialisés crée un besoin d'expertise et de ressources spécialisées supplémentaires pour appuyer la revue diligente en matière d'investissements potentiels. Ce besoin varie en fonction de l'activité de transaction et peut être admissible à la capitalisation à la clôture financière. La BIC applique les pratiques exemplaires du secteur et applique une saine gestion financière des ressources publiques dans l'approvisionnement de services professionnels, conformément à la politique d'approvisionnement de la BIC.

Les autres honoraires de services professionnels concernent principalement les services juridiques et de consultation non liés à l'investissement, ainsi que les charges pour les activités de connaissances et de

recherche. Les services juridiques et de consultation non liés à l'investissement concernent principalement les questions juridiques relatives aux entreprises, les services-conseils techniques en comptabilité, les travaux spéciaux liés aux projets, ainsi que les ressources humaines et la rémunération. Les charges pour les activités de connaissances et de recherche impliquent des travaux spécialisés qui soutiennent l'élaboration de projets et peuvent mener à des choix politiques et d'investissement mieux éclairés.

La BIC surveille et gère continuellement les besoins en personnel à long terme afin de s'acquitter efficacement de son mandat. L'accent reste mis sur le fait que les activités autres que l'investissement consistent principalement à doter la BIC de membres du personnel à temps plein, ce qui renforce les capacités internes. Le recours à du personnel contractuel et à des sociétés de services professionnels vise à compléter les ressources existantes lorsque la BIC fait face à des périodes d'augmentation à court terme ou dans le cadre de projets spéciaux.

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation des états de la situation financière, des états des résultats et de l'excédent cumulé, des états de l'évolution des actifs financiers nets, des tableaux des flux de trésorerie et des notes afférentes (collectivement, les « états financiers ») de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC » ou « la Société ») conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) ainsi que d'assurer la conformité auprès des autorités applicables. Les renseignements contenus dans ces documents comprennent normalement des montants nécessitant des estimations fondées sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des transactions et des activités en cours. La direction est responsable d'assurer l'uniformité entre les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel et les états financiers. Aux fins de l'acquittement de sa responsabilité en matière d'intégrité, de fidélité et de qualité des états financiers et des systèmes comptables dont ils sont dérivés, la direction maintient un système des contrôles internes permettant d'assurer dans une mesure raisonnable l'autorisation des transactions, la protection des actifs, la tenue des registres appropriés et la conformité à l'égard des autorités applicables. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité des finances et de l'audit du conseil d'administration qui est chargé de superviser et d'examiner les responsabilités de la direction en matière de contrôle interne et d'information financière. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de l'audit, qui est entièrement composé de membres du conseil indépendants, est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers audités. Les auditeurs indépendants de la BIC, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L, comptables professionnels agréés, et le Bureau du vérificateur général du Canada ont audité les états financiers de la BIC, et leur rapport précise la portée de leur audit ainsi que leur opinion sur ces états financiers

**Ehren Cory***Président-directeur général**Le 19 juin 2025***Evelyn Joerg***Cheffe de la direction financière*



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution des actifs financiers nets et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2024-2025, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons

obtenu le rapport annuel 2024-2025 avant la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* ainsi que les règlements administratifs de la Banque de l'infrastructure du Canada.

À notre avis, à l'exception de la question de non-conformité décrite à la section « *Fondement de l'opinion avec réserve* » de notre Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées, les opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le paragraphe 122(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et l'article 16 de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* exigent que la Banque de l'infrastructure du Canada soumette annuellement son plan d'entreprise au ministre de tutelle. À la date de ce rapport des auditeurs, la Banque de l'infrastructure du Canada n'avait pas soumis pour approbation son plan d'entreprise 2025-26 à 2029-30.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

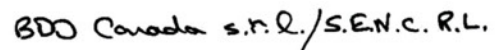
Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mathieu Le Sage, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 19 juin 2025



Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 19 juin 2025

État de la situation financière

Au 31 mars	Note	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)			
Actifs financiers			
Trésorerie et trésorerie affectée	3	606 863 \$	310 160 \$
Financement public à recevoir	5	10 199 415	9 579 180
Prêts à recevoir	4	4 908 889	3 042 649
Investissements de portefeuille		19 446	–
Intérêts à recevoir et autres actifs		26 204	5 079
		15 760 817	12 937 068
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer		17 648	15 389
Passifs différés		6 496	6 250
		24 144	21 639
Actifs financiers nets			
		15 736 673	12 915 429
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles		2 748	2 508
Charges payées d'avance		712	534
		3 460	3 042
Excédent accumulé		15 740 133 \$	12 918 471 \$

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

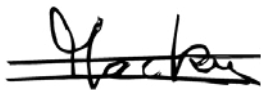
Au nom du conseil d'administration :



Michèle Colpron

Présidente, comité des finances et de l'audit

Le 19 juin 2025



Macky Tall

Président, conseil d'administration

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2025		2024
(en milliers de dollars canadiens)		Budget	Réel	Réel
Revenus				
Revenus d'intérêts		61 067 \$	131 073 \$	59 184 \$
		61 067	131 073	59 184
Expenses				
Rémunération		45 258	38 729	37 483
Générales et administratives	6	28 109	18 856	17 816
Élaboration de projets		4 000	3 990	2 232
Coûts concessionnels		69 745	27 131	–
Provision pour dépréciation de prêts	4	95 725	204 369	5 414
		242 837	293 075	62 945
Déficit annuel avant crédits publics		(181 770)	(162 002)	(3 761)
Crédits publics	7	3 559 221	2 983 664	3 510 644
Excédent annuel		3 377 451	2 821 662	3 506 883
Excédent accumulé, début de l'exercice		12 918 471	12 918 471	9 411 588
Excédent accumulé, fin de l'exercice		16 295 922 \$	15 740 133 \$	12 918 471 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice clos le 31 mars	2025		2024
(en milliers de dollars canadiens)	Budget	Réel	Réel
Excédent annuel	3 377 451 \$	2 821 662 \$	3 506 883 \$
Variation des immobilisations corporelles – acquisitions	(468)	(1 087)	(1 111)
Variation des immobilisations corporelles – amortissement	616	847	621
Variation des charges payées d'avance	(25)	(178)	(257)
Évolution nette des actifs financiers nets	3 377 574	2 821 244	3 506 136
Actifs financiers nets, début de l'exercice	12 915 429	12 915 429	9 409 293
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	16 293 003 \$	15 736 673 \$	12 915 429 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)			
Entrées (sorties) de trésorerie et de trésorerie affectée liées à ce qui suit :			
Activités d'exploitation :			
Excédent annuel		2 821 662 \$	3 506 883 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Revenus d'intérêts capitalisés	4	(48 499)	(25 235)
Amortissement des immobilisations corporelles		847	621
Provision pour dépréciation de prêts	4	204 369	5 414
Coûts concessionnels		26 762	(13)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie			
Financement public à recevoir	5	(620 235)	(2 032 882)
Intérêts à recevoir et autres actifs		(21 125)	2 759
Charges payées d'avance		(178)	(257)
Comptes créditeurs et charges à payer		2 259	(2 621)
Passifs différés		246	2 353
Sorties de trésorerie nettes liées aux investissements de portefeuille		(26 691)	–
Sorties de trésorerie nettes liées aux prêts à recevoir	4	(204 162)	(126 710)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		297 790	189 918
Activités d'immobilisations :			
Acquisitions des immobilisations corporelles		(1087)	(1 111)
Total des sorties de trésorerie liées aux activités de capital		(1087)	(1 111)
Augmentation nette de la trésorerie et de la trésorerie affectée au cours de l'exercice			
Trésorerie et trésorerie affectée, début de l'exercice	3	310 160	121 353
Trésorerie et trésorerie affectée, fin de l'exercice	3	606 863 \$	310 160 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (*la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « *Loi sur la BIC* »]) le 22 juin 2017. Elle a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité des infrastructures au Canada.

La BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a autorisé un financement total d'au plus 35 milliards de dollars (ou tout montant global plus élevé qui peut être autorisé de temps à autre aux termes de mesures liées aux crédits) à la BIC ainsi que l'autorisation d'investir dans des transactions d'infrastructures. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada permettra jusqu'à 15 milliards de dollars au titre de son cadre financier qui vise à catalyser les projets qui profitent à la population canadienne, et il donnera à la BIC la souplesse et la latitude nécessaires pour utiliser son capital pour innover et prendre plus de risques que le marché ne le fera.

En partenariat avec des promoteurs fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones et privés, la BIC utilisera de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La BIC devrait réaliser des investissements dans des projets qui servent l'intérêt public dans ses secteurs prioritaires du transport en commun, de l'énergie propre, des infrastructures vertes, d'Internet haut débit et du commerce et transport. De plus, la BIC (i) s'engage dans l'élaboration de projets, avec pour objectif d'accélérer les études, les rapports techniques et les analyses nécessaires pour raccourcir les délais critiques d'investissement, (ii) fournit des services-conseils à tous les niveaux de gouvernement concernant les projets d'infrastructures et (iii) agit comme un centre d'expertise sur les projets d'infrastructures dans lesquels des investisseurs du secteur privé ou des investisseurs institutionnels réalisent un investissement significatif.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres de Sa Majesté du chef du Canada, ministères, conseils, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada) (la « *LGFP* »), sur les investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la *Loi sur la BIC*; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la *Loi sur la BIC*; et iv) mène toute activité d'infrastructure canadienne utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la *LGFP*.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du/ de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Résumé des principales méthodes comptables :

a) Base d'établissement :

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

b) Chiffres du budget :

Les données budgétaires sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé, et dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets. Les données budgétaires présentées pour 2024-2025 proviennent des projections et estimations de la première année du Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 approuvé, tel que modifié le 7 mars 2025 (sans changer les chiffres budgétaires), par un décret en conseil.

c) Trésorerie et trésorerie affectée :

La trésorerie et la trésorerie affectée comprennent les fonds déposés à court terme dans des comptes bancaires auprès d'institutions financières qui sont des banques à charte canadiennes et la trésorerie affectée externes en vertu d'ententes conclues entre la BIC et des parties externes qui stipulent l'utilisation de la trésorerie.

En vertu de la *Loi sur la BIC*, le/la ministre des Finances peut verser à la Société au plus 35 milliards de dollars (ce montant total pouvant toutefois être augmenté par une loi de crédits). La BIC présente périodiquement des demandes de crédits du ministère des Finances qui sont conformes au plan d'entreprise approuvé de la BIC et qui sont fondées sur des prévisions des besoins. Les décaissements de trésorerie réels peuvent différer des prévisions, ce qui, en plus de la trésorerie affectée, contribue au solde de la trésorerie et de la trésorerie affectée.

d) Financement public :

Les crédits publics sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont remplis.

Un montant à recevoir est comptabilisé lorsque la BIC obtient le contrôle des ressources qui répondent à la définition d'un actif et lorsqu'il est prévu que l'entrée de ressources se produira et que leur valeur peut être évaluée de façon fiable. Cela se produit au moment où un investissement atteint la clôture financière (c'est-à-dire que des ententes exécutoires avec des contreparties ont été conclues) et que la BIC démontre un besoin d'aide financière du gouvernement du Canada dans le cadre de son allocation de capital existante de 35,0 milliards de dollars (voir la note 1 ci-dessus), proportionnellement à la reconnaissance des revenus de crédits à l'investissement. Le montant à recevoir du gouvernement peut changer après la clôture financière d'un investissement, sous réserve (i) des modalités uniques de chaque investissement et (ii) du calendrier et du montant des paiements en espèces reçus du retour de capital, du remboursement du principal, ainsi que des intérêts et autres revenus reçus.

Les revenus de crédits à l'exploitation sont comptabilisés lorsque des paiements en espèces sont reçus.

Lorsque la BIC reçoit des paiements en espèces du retour de capital, du remboursement du principal, ainsi que des intérêts et autres revenus reçus, les montants sont recyclés pour financer les besoins d'exploitation.

et d'investissement de la BIC, à la place des crédits publics. La BIC surveille les fonds disponibles pour couvrir ses besoins de trésorerie et utilise ces fonds avant de présenter des demandes de décaissement aux organismes centraux.

e) Instruments financiers :

Prêts à recevoir et investissements de portefeuille

Les prêts à recevoir et les investissements de portefeuille sont initialement comptabilisés au coût, soit au moment où surviennent les sorties de fonds, puis évalués au coût après amortissement moins les provisions pour dépréciation et les radiations. Lorsqu'un prêt à recevoir ou un investissement de portefeuille est jugé considérablement concessionnel par rapport à sa valeur nominale en actualisant le coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada, il est comptabilisé à un coût équivalant à la valeur nominale moins l'escompte, au prorata, à mesure que les fonds sont avancés. La valeur comptabilisée du prêt à recevoir ou de l'investissement de portefeuille à la date d'émission correspond à sa valeur nominale, contrebalancée par l'escompte, qui est amorti par imputation aux produits sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'escompte serait d'abord passé en charges, puis amorti en augmentant le solde du prêt à recevoir ou de l'investissement de portefeuille et en portant au crédit les revenus.

Les investissements de portefeuille sont des investissements dans des organisations qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement. Les prêts à recevoir sont des actifs financiers représentés par une promesse d'un emprunteur de rembourser un montant spécifique, à un moment ou à des moments spécifiés, ou à la demande, généralement avec intérêts.

Les coûts de transaction admissibles sont inclus dans la valeur comptable initiale du prêt à recevoir ou de l'investissement de portefeuille et amortis par imputation aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres actifs/passifs financiers

La trésorerie et la trésorerie affectée, les comptes créditeurs et les charges à payer de la BIC sont évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de référence, la BIC évalue tous les actifs financiers ou groupes d'actifs financiers afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

i. Perte de valeur des investissements de portefeuille

Une réduction de valeur est constatée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsqu'il y a eu une perte de valeur de l'investissement considérée comme une perte « autre que temporaire ». Une perte est considérée comme « autre que temporaire » lorsque la valeur comptable de l'investissement dépasse sa valeur anticipée pendant une période prolongée. Si la valeur anticipée de l'investissement de portefeuille augmente par la suite, la réduction de valeur dans l'état des résultats n'est pas inversée.

ii. Dépréciation des prêts à recevoir

Une provision pour dépréciation est établie pour refléter la recouvrabilité et le risque de perte en fonction des événements passés, des circonstances actuelles et de toutes les informations disponibles à la date de préparation des états financiers. La provision générale pour dépréciation est fondée sur une estimation à court terme du risque de crédit du portefeuille qui est surveillée de façon continue et rajustée en fonction de l'évolution du risque de crédit. Une provision spécifique pour dépréciation est établie dans les cas de détérioration de crédit connue de l'emprunteur sur les montants non recouvrables attendus du prêt à recevoir. Une réduction de la provision générale

ou spécifique pour dépréciation entraînerait un recouvrement.

Lorsque le montant d'une perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, le prêt à recevoir serait réduit ou radié pour refléter le montant de cette perte.

f) Incertitude des mesures :

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCSP, la direction est tenue de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les jugements et les estimations correspondants. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des jugements et des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les jugements et estimations sont révisés et dans toute période future affectée.

La direction utilise des hypothèses pour établir la provision pour dépréciation de prêts de la BIC, comme la méthode de cotation interne du crédit de la BIC et d'autres facteurs principaux décrits à la note 9, et estime le moment des décaissements et des remboursements prévus qui ont une incidence sur le taux d'intérêt effectif de ses investissements de portefeuille et des prêts à recevoir. Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et des hypothèses, l'impact sera comptabilisé dans les périodes futures lorsque l'écart sera connu.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé, et le cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation corporelle, y compris l'installation de l'immobilisation à l'endroit et dans l'état nécessaires à son utilisation prévue.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Actifs	Méthode d'amortissement	Évaluation
Améliorations locatives	linéaire	Le moindre de la durée de location et de la vie utile
Logiciels	linéaire	5 ans
Matériel informatique	dégressif	55 %
Mobilier et matériel	dégressif	20 %

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont revues, et ajustées au besoin, au moins à chaque date d'établissement des états financiers.

Lorsque la situation indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la BIC de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur de l'immobilisation. La réduction de valeur nette est ensuite comptabilisée en charges dans

les états des résultats et de l'excédent accumulé.

h) Passifs différés :

Les passifs différés se composent des incitatifs de rendement à long terme courus, qui correspondent aux échelonnements temporels de la rémunération incitative gagnée, des revenus différés, des loyers à payer ou des améliorations locatives liés au contrat de location de locaux à bureaux amortis sur la durée du contrat de location.

i) Revenus d'intérêts :

Les revenus d'intérêts comprennent les intérêts sur les investissements de portefeuille et les prêts à recevoir constatés en fonction de la valeur comptable du prêt ou de l'investissement de portefeuille selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les intérêts dérivés des soldes de trésorerie de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les intérêts gagnés et reconnus comme revenus peuvent différer des intérêts reçus. Se reporter à la note 2(e) pour connaître l'impact des investissements de portefeuille et des prêts à recevoir sur les revenus d'intérêts lorsqu'ils sont réputés être significativement concessionnels.

La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un actif financier et de répartir les revenus d'intérêts sur la période pertinente des revenus d'intérêt dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise avec exactitude le montant estimé des futurs paiements ou rentrées de fonds sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte pour obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la BIC estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend tous les coûts payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, tels que les coûts des transactions et autres primes ou escomptes.

4. Prêts à recevoir :

Le portefeuille de prêts peut être assujéti à un certain nombre de modalités, dont des clauses restrictives, et être subordonné à une dette de premier rang ou être de rang égal à d'autres prêteurs.

Le tableau suivant présente les montants liés aux prêts à recevoir et à leur provision pour dépréciation de prêts (« PDP ») connexe par secteur :

Au 31 mars	2025			2024 ²		
	Valeur comptable	PDP ¹	Prêts à recevoir (net)	Valeur comptable	PDP	Prêts à recevoir (net)
Transport en commun	1600301 \$	(15084) \$	1585217 \$	1539647 \$	(11590) \$	1528057 \$
Énergie propre	2126192	(9528)	2116664	993985	(2328)	991657
Infrastructures vertes ³	607101	(192352)	414749	246473	(691)	245782
Internet haut débit	313890	(1399)	312491	133911	(494)	133417
Commerce et transport	481386	(1618)	479768	144245	(509)	143736
Total	5128870 \$	(219981) \$	4908889 \$	3058261 \$	(15612) \$	3042649 \$

1 Comprend 58,6 millions de dollars pour la provision générale pour dépréciation de prêts et 161,4 millions de dollars pour la provision spécifique pour dépréciation de prêts (15,6 millions de dollars pour la provision générale pour dépréciation de prêts et néant pour la provision spécifique pour dépréciation de prêts au 31 mars 2024).

2 Comprend l'impact de 246,0 millions de dollars de prêts à recevoir (nets) (246,9 millions de dollars de valeur comptable) reclassés du secteur des infrastructures vertes au secteur de l'énergie propre. La reclassification n'a eu aucun impact sur l'excédent accumulé, l'excédent annuel ou les actifs financiers nets de la BIC pour la période en cours ou la période comparative.

3 Comprend 4,4 millions de dollars attribuables au financement d'accélération de projets capitalisé. Se reporter à la note 10, Engagements, pour plus de détails.

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré et la durée basés sur la valeur comptable des projets que la BIC a financés depuis la création sont résumés ci-dessous.

Au 31 mars	2025		2024	
	Taux d'intérêt effectif	Durée	Taux d'intérêt effectif	Durée
Transport en commun	1,7 %	10	1,7 %	11
Énergie propre	2,8 %	22	2,7 %	23
Infrastructures vertes ¹	3,1 %	17	2,2 %	22
Internet haut débit	1,2 %	21	1,0 %	18
Commerce et transport	2,5 %	26	1,5 %	30
Portefeuille ¹	2,3 %	18	2,0 %	17

¹ Exclut les prêts avec des provisions spécifiques pour dépréciation.

La valeur comptable des prêts à recevoir comprend 15,5 millions de dollars liés aux municipalités (15,5 millions de dollars au 31 mars 2024) et 26,7 millions de dollars liés aux gouvernements autochtones (7,5 millions de dollars au 31 mars 2024).

Le tableau suivant présente les variations dans le montant des prêts à recevoir :

Au 31 mars	2025	2024
Solde d'ouverture	3 042 649 \$	1 755 711 \$
Décassements	2 056 063	1 263 987
Revenus d'intérêts capitalisés ¹	48 477	25 235
Coûts des transactions (déduction faite de l'amortissement)	4 931	6 941
Coûts concessionnels	(19 495)	13
Remboursement du capital	(19 367)	(3 824)
Provision pour dépréciation de prêts	(204 369)	(5 414)
Prêts à recevoir	4 908 889 \$	3 042 649 \$

¹ Comprend les intérêts capitalisés payés en nature et les revenus reconnus conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 mars 2025, un prêt d'une valeur comptable de 181,3 millions de dollars est en défaillance en vertu des modalités de la convention de crédit. La BIC est engagée dans des discussions avec la contrepartie et toutes les parties prenantes concernées pour déterminer une résolution, qui peut inclure une restructuration du prêt ou d'autres actions de recouvrement. Sur la base des flux de trésorerie futurs estimés et de la valeur des sûretés, la BIC a évalué le montant récupérable du prêt à 19,9 millions de dollars. En conséquence, une dépréciation du prêt spécifique de 161,4 millions de dollars a été reconnue dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Le prêt reste soumis à un suivi continu, et la BIC réévaluera le montant récupérable à mesure que de nouvelles informations seront disponibles.

Comme il est indiqué à la note 9, les sûretés servent à réduire au minimum les pertes qui seraient autrement subies en cas de défaillance. Les sûretés peuvent prendre différentes formes en fonction du type d'emprunteur ou de contrepartie, des actifs disponibles et de la structure et des conditions

- des obligations de crédit.
- Exemples de sûretés actuellement détenues par la BIC, sans tenir compte de la priorité, comprennent, mais ne se limitent pas aux suivantes :
- » Cessions de contrats importants
 - » Prêts hypothécaires sur les sites des projets
 - » Garanties d'actions des emprunteurs et des commandités
 - » Actifs, biens et entreprises actuels et futurs des emprunteurs (y compris les autobus zéro émission)
 - » Comptes bancaires de projets (c.-à-d. réserves pour service de la dette)

Selon le prêt, la BIC peut avoir un rang supérieur, pari passu ou subordonné à celui des autres prêteurs. Si elle est subordonnée, la sûreté sera soumise à un ordre de priorité en cas de liquidation, ce qui rend le recouvrement difficile à prévoir. Peu importe le rang, la valeur des sûretés fluctue souvent considérablement selon l'avancement des projets d'infrastructures sous-jacents.

En raison de la difficulté à évaluer les sûretés en place, la direction considère que l'exposition maximale au risque de crédit est égale au solde du prêt à recevoir.

Le tableau suivant illustre les remboursements du capital des prêts à recevoir en cours et les intérêts capitalisés pour les cinq prochaines années et par la suite, à l'exclusion des coûts de transaction (déduction faite de l'amortissement), de la désactualisation de la provision pour prêts concessionnels ou de la provision pour prêts concessionnels :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2025
2026	202 079 \$
2027	55 433
2028	123 894
2029	96 237
2030 et par la suite	4 646 440
Remboursement du capital des prêts à recevoir en cours	5 124 083 \$

5. Financement public à recevoir

Conformément au processus de financement initial établi avec le gouvernement du Canada, la BIC reçoit des fonds au moyen de crédits publics pour les charges d'exploitation, les immobilisations – y compris les immobilisations corporelles assujetties à l'amortissement – et pour financer des investissements après la clôture financière.

Voici les précisions sur le financement public à recevoir :

Au 31 mars	2025	2024
Solde d'ouverture	9 579 180 \$	7 546 298 \$
Nouvelles conventions contractuelles d'investissement	3 051 904	3 721 954
Crédits publics reçus – investissements	(2 328 887)	(1 411 561)
Recyclage du capital ¹	(22 172)	(41 346)
Réductions nettes après la clôture financière ²	(80 610)	(236 165)
Financement public à recevoir	10 199 415 \$	9 579 180 \$

1 Comprend les paiements en espèces provenant du retour de capital, du remboursement du principal, ainsi que des intérêts et d'autres revenus reçus.
2 Le financement public peut changer après la clôture financière, en fonction des événements et des circonstances entourant chaque investissement, y compris ceux liés à ses modalités uniques. Se reporter à la note 10, Engagements, pour plus de détails.

6. Charges générales et administratives :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2025	2024
Honoraires professionnels	10 927 \$	11 224 \$
Frais d'administration	7 082	5 971
Amortissement des immobilisations corporelles	847	621
Charges générales et administratives	18 856 \$	17 816 \$

7. Crédits publics

Pour l'exercice clos le 31 mars	2025	2024
Crédits publics – investissements	2 949 122 \$	3 444 444 \$
Crédits publics – exploitation	34 542	66 200
Crédits publics	2 983 664 \$	3 510 644 \$

Crédits publics – investissements comprend 3 051,9 millions de dollars provenant de nouvelles conventions contractuelles d'investissement, contrebalancés par 80,6 millions de dollars de réductions nettes, après la clôture financière, et 22,2 millions de dollars de paiements en espèces reçus du retour de capital, du remboursement du principal, ainsi que des intérêts et d'autres revenus reçus. Les paiements en espèces reçus s'ajoutent aux montants utilisés pour financer une partie des activités d'exploitation de la BIC.

8. Transactions inter-entités et transactions avec des parties liées :

La société est détenue en propriété exclusive par le gouvernement du Canada et est liée, selon le principe de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les principaux membres de la direction sont définis comme les membres de la direction ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la BIC, ainsi que les membres de leur famille proche, y compris les membres du conseil d'administration.

a) Transactions avec les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada :

La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal des activités, y compris le financement gouvernemental (note 2(d)) qui est approuvé sous forme d'autorisation législative, ainsi que le plan d'entreprise annuel de la BIC.

b) Transactions impliquant des principaux membres de la direction

Dans le cadre normal de ses activités, la BIC peut effectuer des transactions avec des entités dans lesquelles les principaux membres de la direction de la BIC détiennent une participation ou sont membres du conseil d'administration ou de la direction d'une entité qui reçoit un financement de la BIC dans le cadre d'un projet d'infrastructures. Ces transactions ont lieu selon des modalités semblables à celles qui ont été adoptées si les entités n'avaient pas de lien de dépendance et sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les principaux membres de la direction visés sont tenus de se retirer de toutes les discussions et décisions relatives à ces transactions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la BIC a déployé du capital dans deux entités (une (1) au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024) dans lesquelles un membre du conseil ou un membre principal de la direction de la BIC siège également au conseil d'administration. Le tableau ci-dessous résume l'impact des transactions susmentionnées sur les états financiers de la BIC.

Au 31 mars	2025	2024
Clôtures financières	961 000 \$	600 000 \$
Investissements de portefeuille ¹	(25 000)	–
Prêts à recevoir ¹	(143 454)	(61 371)
Total des engagements lié aux clôtures financières	792 546 \$	538 629 \$

1 Exclut les coûts de transaction, les provisions pour dépréciation et les modalités significativement concessionnelles.

Des montants de clôture financière (i) 600,0 millions de dollars (une entité) ont été engagés avant l'existence d'une relation entre parties liées et (ii) 361,0 millions de dollars (une entité) étaient le résultat d'un investissement de la BIC – un membre principal de la direction de la BIC a été nommée au conseil d'administration de l'entité investie pour assurer la gouvernance et protéger son investissement. Il n'y avait aucune relation préexistante entre le membre principal de la direction et l'entité investie.

économiques, et cherche à minimiser ses effets potentiels sur le rendement financier de la Société.

Le conseil d'administration de la BIC a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société, et approuve ses politiques de gestion des risques. Le cadre de gestion des risques de l'entreprise de la Société est établi afin de cerner les risques auxquels elle peut être exposée.

9. Instruments financiers et gestion des risques :

La BIC est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de crédit. Le programme de gestion globale des risques de la BIC se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et

Le comité du portefeuille et de l'impact de la Société supervise la façon dont la direction assure le suivi de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion des risques de l'entreprise de la BIC et examine le caractère adéquat du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels elle peut être exposée.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des cours du marché. Cela inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix, y compris ceux qui peuvent potentiellement découler du risque de prix des matières premières et du risque tarifaire. Le principal risque de marché est lié aux taux d'intérêt, soit le risque de fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les taux d'intérêt sur les prêts à recevoir de la BIC sont fixés au moment de la clôture financière ou, dans certains cas, variable, certains ayant une corrélation limitée avec le taux d'emprunt du gouvernement du Canada à une date ultérieure. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, aucun montant n'a été avancé pour des projets assortis d'un taux d'intérêt variable (néant au 31 mars 2024). La majorité des investissements de la BIC sont comptabilisés au coût amorti et ne sont pas directement soumis aux variations de la juste valeur dues aux risques de marché tels que les prix des matières premières, les tarifs et les taux de change. Cependant, ces risques sont transversaux et peuvent affecter la solvabilité des emprunteurs et, par conséquent, la recouvrabilité de ces investissements. Se reporter à la section Risque de crédit ci-après pour plus de détails.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers qui doivent être réglés par remise de trésorerie ou un autre actif financier. Le risque de liquidité est faible puisque la BIC n'a pas d'instruments de dette à servir, reçoit un financement régulier du gouvernement du Canada et peut recycler les paiements en espèces reçus pour financer ses activités d'exploitation et ses investissements. La BIC gère son risque de liquidité en préparant des prévisions de flux de trésorerie pour les activités d'exploitation, d'immobilisations et d'investissement prévues et en les surveillant. En outre, le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation, d'immobilisations et d'investissement de la BIC.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers.

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Comptes créditeurs et charges à payer	17 648 \$	17 648 \$	17 648 \$	– \$	– \$	– \$
Incitatifs de rendement à long terme	5 054	5 054	1 453	1 215	1 276	1 110
Total	22 702 \$	22 702 \$	19 101 \$	1 215 \$	1 276 \$	1 110 \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la BIC. La BIC investit dans une variété de projets d'infrastructures allant de structures de financement de projets plus standard, comme des parcs éoliens, à des obligations dont les emprunteurs sont des entités juridiques. Les structures des investissements sont conçues pour atténuer le risque de crédit à la suite d'une revue diligente approfondie, y compris une analyse de crédit fondamentale approfondie. Cette revue diligente initiale est également appuyée par la surveillance continue des transactions et la production de rapports.

Les risques de crédit sont attribués à toutes les phases d'un projet ou d'une transaction, de la conception initiale à la construction et à l'exploitation jusqu'à l'échéance. Chaque risque pertinent est examiné et évalué de façon quantitative et qualitative, selon le cas. Cette analyse est effectuée par des spécialistes du crédit chevronnés qui travaillent en étroite collaboration avec d'autres secteurs de la BIC afin de bien comprendre le profil de risque de la transaction et de recommander des mesures d'atténuation appropriées et pertinentes. Les types de risques inhérents au portefeuille actuel de la BIC sont les suivants :

Risques	Exposition au risque	Facteurs atténuants
Risque lié à la construction/ Risque lié au déploiement	Dépassements de calendrier et de coûts, conception et technologie, entrepreneur et fournisseurs de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction (IAC)	Sécurité de l'entrepreneur et des fournisseurs, marge au calendrier, contingences pour la construction
Risque opérationnel	Estimation/volatilité des revenus, escalation des coûts d'exploitation et du cycle de vie, entrepreneur en exploitation et entretien, modifications de la réglementation	Clauses restrictives, contingences budgétaires, réserves (comme les comptes de réserve pour le service de la dette et l'entretien), sécurité du fournisseur de services d'exploitation et d'entretien
Risque lié à la structure financière	Dette élevée, subordination, faible recouvrement	Structures hors atteinte en cas de faillite, droits d'intervention, participation au capital
Risque de contrepartie lié aux entités corporatives	Tendances sectorielles, contexte concurrentiel et levier financier	Engagements, garanties, etc.

Tel qu'il est décrit à la note 2(e), la BIC utilise une provision générale et une provision spécifique pour dépréciation pour reconnaître le risque de crédit lié à son portefeuille de prêts. La provision générale pour dépréciation est calculée à court terme et représente une réserve générale de montants irrécouvrables à l'égard du portefeuille de prêts à la date de clôture. La provision est estimée en fonction d'une cote de crédit interne pour chaque prêt à recevoir qui tient compte d'une évaluation des facteurs de risque présentés dans le tableau ci-dessus, ainsi que des conditions atténuantes prévues dans chaque convention de prêt. De plus, la provision générale pour dépréciation tient compte de l'incertitude économique à court terme et des pertes historiques sur des prêts comportant un risque de crédit similaire.

Pour les provisions spécifiques pour dépréciation, la BIC évalue si un prêt spécifique est déprécié à chaque date de rapport. La BIC considère qu'un actif financier est déprécié lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit envers la BIC en totalité, sans recours de la part de la BIC à l'égard de mesures telles que la réalisation d'une sûreté (le cas échéant). Se reporter à la note 4 pour une ventilation de la provision par secteur.

À la suite de la clôture d'une transaction par la BIC, l'exposition au risque de crédit fait l'objet d'un suivi régulier par le biais de l'évaluation des facteurs mentionnés ci-dessus. Le suivi est axé sur les événements pendant la construction (rapports du conseiller technique du prêteur, etc.) et la conformité est contrôlée régulièrement. Des examens complets sont effectués annuellement au moyen d'un processus d'examen du crédit, et un suivi plus régulier est mené en cas de manquement aux conventions ou de tout autre problème ou événement ayant une incidence sur la transaction. Au 31 mars 2025, aucun montant n'était en souffrance (néant au 31 mars 2024), mais la BIC continue de surveiller le prêt en défaillance comme indiqué à la note 4. La BIC est exposée au risque de crédit car deux emprunteurs représentent individuellement plus de 10 % des montants avancés. Ensemble, ces emprunteurs représentent 41 % des montants totaux avancés au 31 mars 2025 (2 emprunteurs représentant 57 % au 31 mars 2024), mais ne représentent que 13 % des clôtures financières totales (17% au 31 mars 2024).

10. Engagements :

a) Engagements relatifs à des contrats de location :

La BIC entretient actuellement des contrats de location pour des bureaux situés à Toronto, à Montréal et à Calgary. Les bureaux à Toronto sont le lieu de travail principal de la BIC, et des membres du personnel supplémentaires sont situés à Montréal et à Calgary afin d'établir des relations et de soutenir les activités partout au pays.

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage à Toronto. Chacun des deux contrats de location est assorti d'une durée de dix ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. Depuis, la BIC a conclu deux autres contrats d'expansion et de modification des contrats de location visant des locaux additionnels à la superficie locative initiale. Les modalités des expansions sont semblables à celles du contrat initial. Une partie des locaux destinés à l'expansion ont par la suite été sous-loués pour une durée de 18 mois.

La BIC ne bénéficie pas de tous les avantages et ne court pas tous les risques liés à la propriété; par conséquent, les locaux pour bureaux et espaces d'entreposage correspondent à la classification d'un contrat de location simple. La BIC comptabilise ces charges de location directement sur la durée du contrat de location.

Au 31 mars 2025, la BIC a 7,0 millions de dollars d'engagements de location en cours, dont 55 % sont liés à des périodes commençant le 1^{er} avril 2029 ou après.

b) Clôtures financières :

Une clôture financière a lieu quand la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toute la revue diligente et ont conclu des ententes exécutoires avec les contreparties. À la date de la clôture financière, la BIC s'engage à prêter ou investir un montant précis pour financer le projet d'infrastructures respectif. L'engagement de la BIC est réduit par les éléments suivants :

- » Réductions nettes, après la clôture financière de l'engagement de la BIC : Les modalités des investissements de la BIC sont structurées conformément à ses objectifs de fournir le soutien financier minimal nécessaire pour permettre la réalisation du projet d'infrastructures. Par conséquent, le capital engagé peut augmenter ou diminuer après la clôture financière, en fonction des événements et des circonstances entourant chaque investissement, y compris ceux liés aux modalités uniques de chaque convention de crédit respective.
- » Montants avancés (comptabilité de caisse) au projet d'infrastructures concerné : Le calendrier prévu et le montant des demandes de décaissements futures sont variables, car ils sont généralement fondés sur le remboursement des coûts admissibles engagés pour le projet. Les montants avancés ne tiennent pas compte du fait que les intérêts sont capitalisés comme paiement en nature ou provisions pour dépréciation de prêts.

Au 31 mars	2025	2024
Transport en commun	4 332 840 \$	3332840 \$
Énergie propre	5 111 793	4301504
Infrastructures vertes	3 367 151	2694781
Internet haut débit	2 169 200	2075550
Commerce et transport	1 314 545	838949
Total des clôtures financières	16 295 529	13243624
Montants avancés (comptabilité de caisse)	(5011170)	(2930107)
Réductions nettes après la clôture financière	(518885)	(438275)
Total des engagements lié aux clôtures financières	10 765 474 \$	9875242 \$

En plus du tableau ci-dessus, la BIC a un engagement en cours de 4,0 millions de dollars (4,0 millions de dollars au 31 mars 2024) pour des investissements d'accélération de projets qui répond aux critères de capitalisation.

11. Reclassification des chiffres de la période antérieure :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la BIC a révisé la présentation de certains éléments des états financiers afin d'améliorer la clarté et l'utilité de l'information financière. En conséquence, certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Ces changements n'ont pas eu d'incidence sur l'excédent accumulé, l'excédent annuel ou les actifs financiers nets de la BIC pour la période comparative.

Rapport annuel

2024-2025

cib-bic.ca



Contactez-nous

contact@cib-bic.ca

1-833-551-5245

Banque de l'infrastructure du Canada

150, rue King Ouest,

Bureau 2309, C.P. 15

Toronto, Ontario M5H 1J9

Suivez-nous

